BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DU PÉRIGORD

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

TOME CXI - Année 1984

2e LIVRAISON

PÉRIGUEUX

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ
18, rue du Plantier

IMPRIMERIE JOUCLA
19, rue Lafayette

30 JUIN 1984

SOMMAIRE DE LA 2e LIVRAISON

Comptes rendus des réunions mensuelles :

Avril 1984 97

Mai 1984 99

Juin 1984 101

Le site de Coustaty du Ier au Ve siècle (Alain LACAILLE) 104

Les gaufriers du Musée du Périgord (Gilles BOUNOURE) 128

Une peinture de Gabriel Bouquier, le Christ de Lavilledieu (René LARIVIERE) 151

Jomelières et sa colonie pénitentiaire agricole (Odette PLAZER) 162

VARIA

La Cène de la cathédrale Saint-Front (P. Pierre POMMAREDE) 181

La Directrice : F. SOUBEYRAN. Imprimerie JOUCLA Périgueux.

Commission paritaire n° 63 667

COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS MENSUELLES

SÉANCE DU MERCREDI 4 AVRIL 1984.

Présidence du Dr DELLUC, Président.

Présents : 52. — Excusés : 3.

M. le Président signale l'omission, lors de la précédente séance, du nom de M. Henri Filliol, dont le dévouement concourt aussi à la réorganisation de la bibliothèque et de la mention des trois scrutateurs qui ont assisté M. Bélingard lors du scrutin de renouvellement du Conseil d'administration. Il précise d'autre part que, si nos finances de l'année 1983 apparaissent très saines à travers le compte de gestion de notre Trésorier, il reste cependant à régler des frais importants de toiture et de menuiserie.

ENTRÉES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS. — « Question de mémoire collective », extr. du *Courrier français* du 31 mars 1984, qui rend hommage aux qualités de M. Noël Becquart (une lampe de bureau a concrétisé récemment pour lui la reconnaissance du Conseil d'administration de notre Société à l'égard de son Secrétaire général). Dans d'autres numéros de ce même journal, offerts aussi par Mme Sadouillet-Perrin, une enquête effectuée par M. Guy Mandon sur le culte marial, les saints et les pèlerinages d'hier et d'aujourd'hui en Périgord.

Une série de coupures de presse recueillies par le Dr Delluc, en particulier sur la forge de Savignac-Lédrier que nous visiterons le 16 septembre prochain, sur « Geneviève Guichard, préhistorienne » dans *Le Temps du Périgord* de mars 1984, et sur l'usine Starlux implantée à Chamiers.

Construction prochaine du Chemin de fer concédé de Mussidan à Bergerac, fac similé d'une brochure imprimée à Bergerac en 1858, don de M. Chassaigne. Il offre aussi des articles, des photos diverses (éponge fossile trouvée à Saint-Félix de Villadeix mégalithe de Laumède près de Lalinde, grotte surplombant la Dordogne entre Milhac et le cingle de Trémolat), ainsi que des échantillons des différentes sortes de papier-filtre, fabriqué par les papeteries de Couze. Ce don intéressant s'accompagne d'un dossier concernant l'ancien *Projet de restauration de l'église de Drayeaud*, commune de Lalinde, et d'une brochure du Club nautique mauzacois sur la *Restauration d'une gabare*.

De Mme Gonthier, *Eléments pour une exposition permanente sur la batellerie à Saint-Capraise* où l'on projette de redonner vie aux installations de cet important port de déchargement sur la Dordogne. Mme Gonthier fait appel à tous ceux qui posséderaient des documents le concernant.

Les *Mémoires de chasse en Périgord*, du Dr René Rousseau, et les *Faïenceries en Périgord-Aquitaine*, de Jacques Reix, sont offerts par l'éditeur Pierre Fanlac que nous remercions, ainsi que du catalogue de son exposition à la Bibliothèque municipale de Bordeaux, *Quarante ans d'édition*.

REVUES DES PÉRIODIQUES REÇUS. — *Le Bournat* annonce la parution d'une étude complète sur la vie et l'œuvre de Bertrand de Born par Gérard Gouiran, professeur à l'université d'Aix-en-Provence.

L'Agriculteur de la Dordogne du 16 mars nous informe de la diffusion de la dramatique de Claude Sarlat « La Porte des Malvenus », tournée en Périgord.

Dans *Regards en Périgord* de mars, Mme Sadouillet-Perrin conte de savoureuses « histoires de truffes », et M. Penaud narre la vie et la mort du « Bel Hôtel de l'Univers » dont l'immeuble est occupé maintenant par la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Selon les *Nouvelles de la Fédération Historique du Sud-Ouest* d'octobre 1983, le congrès qui se tiendra les 6 et 7 octobre prochains à Blaye aura pour thèmes « l'estuaire de la Gironde et les pays riverains », et « les chemins de Saint-Jacques et l'épopée ».

Un mémoire de la Société préhistorique française est paru sur *La Faune et l'Homme préhistorique* dans lequel Mme Delpech, MM. Prat et Rigaud étudient les restes de Thar de l'Abri Vaufrey.

Dans *Historia* de mars 1984, un récit par Jacques Levron des aventures vécues par Jean-Baptiste Louvet, le « girondin amoureux », auteur du *Chevalier de Faublas*, qui passa par Périgueux après avoir échappé à l'exécution de ses collègues sous la Terreur.

COMMUNICATIONS. — M. le Président a participé à la Commission extra-municipale de l'urbanisme, il émet des réserves sur le projet de reconstruction d'une maison rue Gambetta, projet qui rompra l'homogénéité des façades. Il présente ensuite *L'Outil de pierre préhistorique* par J.-L. Piel-Desruisseaux (Masson, 1984), qui décompose clairement les techniques de débitage lithique.

Appel est fait aux bonnes volontés pour aider les fouilleurs à la Visitation : des vestiges gallo-romains et plus récents justifient l'intérêt que notre Société porte à ce chantier.

Mme Sadouillet-Perrin évoque les funérailles d'Urbain Feytaud, célébrées à Périgueux en 1847 malgré l'opposition de Mgr Georges-Massonnais. Feytaud, ancien prêtre jureur, marié et installé avocat à Périgueux, s'y était acquis l'estime des humbles, mais non celle des autorités ecclésiastiques qui lui refusèrent les obsèques religieuses. L'imbrication des pouvoirs spirituel et temporel nourrit à cette occasion une vive polémique dans les journaux de l'époque. Plusieurs membres de notre Société, dont MM. Secondat et Golfier et le Père Pommarède ajoutent des précisions sur « l'affaire Feytaud », dont le sujet très limité met en relief l'étendue de leur érudition. Rachilde fut de sa descendance.

M. Claude Lacombe dégage l'essentiel de la 92e réunion de la commission de recherche, le 30 mars 1984 : un article de M. Miquel dans le n° 19 de *Sites* « vers un musée de la guerre de siège au Moyen Age à Castelnaud », des diapositives de M. Russac montrant les faïences régionales et l'église de Saint-Georges de Montagne, une sépulture médiévale à Saint-Pompon fouillée par M. Chevillot et lui-même, avec le vase intact découvert à cette occasion, enfin un intéressant cluzeau de la commune de Saint-Just, visité par M. Lavaud. M. Lacombe présente ensuite une crypte à la Tour-Blanche, ornée de quelques sculptures et dotée d'une fosse ovoïde. La datation en est difficile. Le cluzeau de la Pouyette, sur la commune de Bertric-Burée, dont il avait signalé l'année dernière la découverte et qu'il vient d'étudier avec MM. Roger Lavaud et Christian Varailhon, s'avère d'un plan très simple, avec couloir coutourné en baïonnette. Les fragments de poterie récoltés sont probablement de la fin du Moyen-Age.

M. Soubeyran annonce l'entrée au Musée du buste de Bernard Demarthon, directeur de la dernière faïencerie de Thiviers. En terre crue, par Raymond Fauré, il est offert par les héritiers de la famille Demarthon. De la part de M. Gilles Bounoure qui réside à Paris, il remet une communication concernant six gaufriers conservés au Musée et dont le caractère populaire obnubile un peu les aspects symboliques. L'analyse de leur décor est révélateur d'un rôle rituel autant que culinaire.

ADMISSIONS. — Mme Marie-Simone Brachet-Barguillet, 18 avenue Joffre, 93220 Gagny, présentée par Mlle Dupuy et M. Bélingard ;

Mme Michelle Labonnotte, 11, rue Wilson, Périgueux, présentée par Mmes Girardet et Bélingard ;

Mme Paulette Mention, 3 rond-point Durand, Périgueux, présentée par M. Bélingard et l'abbé Bouron ;

M. Jean-Louis Tritter, 134 avenue Jean Rieux, 31500 Toulouse, présenté par M. Guy Penaud et le Docteur Delluc ;

M. Robert Watson, le Muscle, Campagne, 24260 Le Bugue, présenté par MM. Bertrand et Bélingard ;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire général, F. SOUBEYRAN.

Le Président, G. DELLUC.

SEANCE DU MERCREDI 2 MAI 1984

Présidence du Dr DELLUC, Président.

Présents : 48.

NECROLOGIE. — M. André Feton.

FELICITATIONS. — M. Jean-Pierre Lavendier, pour son doctorat d'Etat ès Lettres et Sciences humaines, spécialisé en études germaniques ; Mme Monique Mahé-Gauberti pour son mariage avec M. Chassain.

REMERCIEMENTS. — Mme Michelle Labonnotte, MM. Jean-Louis Tritter et Jean-Michel Lataste.

ENTRÉE D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS. — *Evolution de l'architecture chrétienne,* offert par l'auteur René Mattmuller.

La chronique des seigneurs du Masnègre, réalisée et donnée par Mme Jacques Gendry. Cette étude vivante et attrayante de la famille de Vins apporte à l'histoire locale nombre de détails inédits au fil de plus de quatre siècles.

De la part de l'Abbé Robert Chinouil, M. Bernard Secret remet un ancine recueil de chants.

La Femme pauvre, de Léon Bloy, don du Dr Delluc ainsi qu'une série d'articles sur une nouvelle grotte découverte par Chr. Carcauzon en Ribéracois, sur un gisement paléontologique dans les galeries du gouffre de Padirac et sur le projet de musée gallo-romain à la villa des Bouquets.

Guy Lavaud, un poète de l'univers dans le sillage du symbolisme, par Raffaele Scalamandré, don de son fils M. Bernard Lavaud.

Le Pain, symbole de vie, publié par l'Association pour l'Essor du Périgord noir. Don de M. Hubert de Comarque et du C.P.I.E. Cette étude envisage le pain sous tous ses aspects, de la biochimie aux proverbes.

REVUE DES PERIODIQUES REÇUS. — *La Dordogne Libre* (9 et 11 avril) a publié une enquête de MM. Lagrange et Esclafer de la Rode sur la carrière mouvementée du général Albert de Fourtou, tandis que dans *Regards en Périgord* (n° 48), M. Guy Penaud relate le séjour gourmand de Curnonsky dans notre région.

Dans *Le Temps du Périgord* (avril), les « Premiers recensements à Saint-Chamassy au début du 19e s. » et dans les *Cahiers de Bergerac* (avril-mai) la carrière militaire de Maine de Biran vue par Jean-Guibert Lassalle.

Au sommaire du n° 16 du *Bulletin de la Société des Amis de Sarlat et du Périgord noir,* la collection de plaques de cheminées du musée, un conflit entre Domme-Vieille et Castelnaud au XVe s., et les Cordeliers de Sarlat sous la Révolution.

La Société préhistorique française (1984, n° 3) authentifie la grotte de Jovelle sous la signature d'une pléiade de spécialistes.

M. Dominique Audrerie évoque la renaissance de Laroque-Gageac, dans *Combat-nature* (mai).

COMMUNICATIONS. — Le Dr Delluc remercie tous les dévouements qui convergent plusieurs fois par mois à la réorganisation de la bibliothèque et à la préparation des diverses manifestations de notre Société. Parmi celles-ci, une des principales est la vente de livres qui a eu lieu au siège le 1er mai et qui a rapporté 8.000 F. Ce chiffre, bien qu'inférieur à celui de l'an dernier pour diverses raisons, reste pourtant appréciable. La vente des tirés à part et de certaines monographies se poursuivra lors des réunions mensuelles.

Le Secrétaire général a pris connaissance d'une brochure vivante et bien illustrée, consacrée par Bernard de Jaso à la fondation de Monpazier, le chef-d'œuvre d'Edouard Ier. Cette bastide fête cette année son septième centenaire.

Elle a aussi relevé ces lignes dans *Mein leben* de Richard Wagner. Il avait fait à Bordeaux un court séjour en 1850 : « Je repartis pour Paris par la diligence. La Dordogne était magnifique sous le ciel de mai.

L'association Musique et Histoire en Montignacois projette un festival musical à Saint-Léon cet été. Au château de Comarque, un comité d'études se penche sur l'histoire et l'architecture des châteaux-forts.

MM. François Veber et Serge Avrilleau informent de la découverte, le 22 avril, d'un dépôt de faïence de Montpeyroux mis à jour par la chute d'un arbre à Castillon.

M. René Bourland nous renseigne sur Pierre de Cappella qui représenta l'abbaye de Tourtoirac aux états généraux de Tours en 1308 et serait le premier médecin périgourdin connu.

Le chanoine Jardel annonce la mise en vente d'une lettre de Joubert relatant les derniers instants de Mme de Beaumont. Il montre une lettre de Bugeaud mentionnant 10 enfants et non 6 comme on le croyait.

M. Bardy a apporté des pierres à fusil en silex blond et des photos de gaufriers anciens.

A l'initiative de la municipalité, des fouilles de sauvetage dirigées par Mlle Claudine Girardy ont lieu sur le terrain de la Visitation, aux endroits prévus pour les constructions. Un sondage pratiqué dans les structures du couvent des Cordeliers qui elles-mêmes perforaient les niveaux gallo-romains, a livré la pierre tombale de François de Linard, datée de 1637. Les autres sondages ont mis à jour des éléments gallo-romains, mûr bien bâti et soigneusement drainé, sols de mortier dont on a « récupéré » les murs, tracé d'une voie romaine, etc... Ces fouilles, très intéressantes, bien qu'elles n'aient pas l'extension souhaitable, jettent quelque lueur sur la réurbanisation du IIe s. en dehors du centre civil et religieux.

Le Père Pommarède présente l'ouvrage de Jean Gérard paru récemment à la Pensée universelle, *La vie ardente et mouvementée de Dominique Lacombe*, député, évêque concordataire d'Angoulême et de Périgueux, et fougueux polémiste, mort en 1823.

M. Peneud nous entretient d'un mémoire publié par l'université de Bordeaux III sur l'action des Soviétiques dans la Résistance. Il mentionne les troupes géorgiennes enrôlées dans l'armée allemande et cantonnées à Périgueux, et dont certains éléments opportunistes désertèrent à la fin de la guerre pour rejoindre les maquis. Ces caucasiens se trouvèrent souvent en porte à faux après la guerre. L'un d'eux, Victor Alekseenko, a publié ses souvenirs *Dans les monts de Dordogne* (Volgograd, 1972).

MM. Secondat, Le Cam, Fillol et Lagrange apportent des précisions sur le rôle de ces géorgiens dans la région. A signaler l'ouvrage du général de la Barre de Nanteuil, publié par le Service historique de l'Armée de terre, *Historique des unités Combattantes de la Résistance 1940-44*, série IV, Dordogne.

A l'instigation du Dr Pierre Mullon, le Dr Delluc s'est intéressé aux travaux d'un chirurgien de Périgueux, Vidal. Au début de ce siècle, celui-ci avait imaginé une solution originale, relier la veine porte et la veine cave, pour remédier aux désordres circulatoires des cirrhotiques. Connue sous le nom d'anastomose porto-cave, ce type d'opération abandonné depuis des années, a été repris et se pratique actuellement avec succès. Le Dr Mullon offre les photocopies d'articles parus en 1903 sur ce sujet.

M. Claude Lacombe rend compte de la 93e réunion de la commission de recherche tenue le 27 avril. M. Carrère a réalisé à Bordeaux une série de diapositives sur l'exposition de l'Art celtique en Gaule. M. Lavaud a présenté deux cluzeaux, l'un à Tourette, commune de Ribérac, l'autre au Cluzeau, commune de Celles. Ce dernier, prétendu terrier de blaireau, a été presqu'entièrement détruit à la pelle mécanique. En outre, M. Lavaud a photographié deux épis de faîtage anthropomorphes dans la commune de Festalemps. Dans le secteur de la Tour Blanche, M. Varailhon a trouvé des céramiques gallo-romaines et médiévales. Mlle Claudine Girardy a parlé de ses fouilles à la Visitation et M. Neau des siennes sur le site gallo-romain de Fontdumayne.

ADMISSIONS. — Mme Marie-France Avenel et M. Alban Avenel, 15, rue des Etangs Saint-Pierre, Vieux Moulin, 60350 Cuise la Motte, présentés par MM. Delluc et Bélingard ;

M. Yves Gourvat, rue Edouard Michel, Coulounieix 24000, présenté par M. Guy Penaud et le Père Pommarède ;

M. Bernard Jamet, 73, rue du Général-de-Gaulle, 95880 Enghien-les-Bains, présenté par MM. Christian Chevillot et C. Lacombe ;

Mme Suzanne Miquel, 105 avenue de Limoges, 24000 Périgueux, présentée par le Dr Delluc et Mme Rousset ;

M. Jean-Pierre Ranouil, Savignac-de-Miremont, 24260 Le Bugue, présenté par M. J.-M. Bélingard et le Dr Delluc.

M. et Mme Oscar Reins, 12, rue d'Ypres, 67000 Strasbourg, présentés par le Dr et Mme Delluc ;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire général, F. SOUBEYRAN.

Le Président, G. DELLUC.

SEANCE DU MERCREDI 6 JUIN 1984

Présidence du Dr Delluc, Président

Présents : 54. — Excusés : 7.

FELICITATIONS. — Mme Higounet-Nadal et les co-auteurs de *l'Histoire du Périgord* (éditions Privat Toulouse, 1983) prix Biguet de l'Académie française, M. Yvon Lamy pour sa thèse sur *Travail du fer, propriétés foncières, sociétés paysannes en Périgord, 1789-1930 ; l'exemple de la forge de Savignac-Lédrier.*

REMERCIEMENTS. — Mme Brachet-Barguillier, Mme Marie-France Avenel et M. Alban Avenel.

RENCONTRES. — Colloque de Bergerac sur les puits et fosses dans le sud-ouest de la France, les 9 et 10 juin. Exposition sur les aspects de la protohistoire en Périgord, à Hautefort. Le château de Frateau, près de Neuvic, dont les origines remonteraient au XIIe s., propose des stages pour aider à sa restauration. Exposition Bugeaud à Lanouaille, du 7 juillet au 31 août, et sur la batellerie en moyenne Dordogne à Saint-Capraise de Lalinde du 26 juillet au 5 août. Rencontres internationales d'archéologie et d'histoire

de Comarque, 28-29-30 septembre, centrées sur « châteaux et sociétés » du XIVe au XVe s. à Sireuil.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE. — M. Christian Carcauzon offre le tiré à part de son article sur *la grotte préhistorique de Jovelle* paru dans notre bulletin. Inattendu à notre vénérable société, un album à « Colorier Lascaux en Périgord » composé de dessins de Négrier. Dans les mémoires de la Société préhistorique française : *Structures d'habitats et fortifications de l'âge du Fer en France septentrionale*, par Olivier Buchsenschutz. *Leçons sur le paléolithique*, par F. Bordes, en 3 tomes publiés par l'Université de Bordeaux I, dans les Cahiers du quaternaire. Plusieurs librairies ont récemment diffusé leurs catalogues. Le Périgord a sa place dans *L'Histoire des moulins à papier du Sud-Ouest de la France, par A. Nicolai* (Bordeaux, Delmas, 1935) proposé par la librairie des Arts et Métiers. Malzieu, à Paris, met en vente de nombreux ouvrages sur Montaigne, entre autres du chanoine Entraygues, *La bienheureuse Jeanne de Lestonnac* (Périgueux, 1938), et de Galy de Lapeyre *Montaigne chez lui* (Périgueux, Bounet, 1861). On y relève aussi le livre de Henri Labroue sur *la Société populaire de Bergerac pendant la Révolution* (Paris, Soc. pour l'Hist. de la Rév., 1915) et l'étude très poussée de Léon Testut sur *La petite ville de Beaumont-en-Périgord pendant la période révolutionnaire* (Bordeaux, Féret, 1922-23). Dans le *Bulletin de la Société des amis de Montaigne*, 1er sem. 1983, on retrouve Jeanne de Lestonnac, fondatrice en 1607 de l'Ordre des religieuses de Notre-Dame. Par l'intermédiaire de l'Espagne, cet ordre essaima en Amérique. En 1755, s'ouvrit à Mexico la première école publique féminine du Mexique, l'« Enseñanza » qui se développa durant la deuxième moitié du XVIIe s., et déclina ensuite.

COMMUNICATIONS. — M. Audrerie annonce les nouvelles dispositions légales quant à l'occupation des sols. Dans les communes où existe un P.O.S., le préfet transférera une partie de ses compétences au maire. Dans les communes sans P.O.S., le préfet gardera ses prérogatives, et la surveillance sera plus rigoureuse.

A propos d'un article paru dans *Sud-Ouest* sur les cagots, le Secrétaire général se demande si cete minorité originale eut des prolongements en Périgord et si Pierre Thomas, qui devient patriarche de Constantinople au XVIe s., eut avec eux un certain lien. La question ne parait pas avoir été étudiée.

L'anniversaire du débarquement suscite deux rappels des événements de 1944. Le premier, de M. Penaud, concerne l'incendie du château de Rastignac qui brûla pendant 3 jours. En 1942, Jean Bernheim possesseur d'une célèbre galerie, avait, d'accord avec les propriétaires, entrepose à Rastignac une fabuleuse collection de tableaux de maîtres. Le 30 mars 1944 les Allemands arrêtèrent les propriétaires et chargèrent les œuvres d'art dans des camions. Bernheim les croyait anéanties, lorsqu'en 1950, un des tableaux fut secrètement vendu à Munich, révélant la survie de la collection. Depuis lors, aucun autre écho n'en est parvenu.

M. Larivière évoque ensuite la libération de Périgueux, le 19 août 1944, qu'il a vécue en tant qu'agent de liaison. Il tient à préciser qu'un accord avait été passé entre le commandement allemand et l'état-major départemental F.F.I. par l'intermédiaire du préfet, accord selon lequel les troupes allemandes quittaient librement la ville, sans destructions ni exécutions, à condition qu'elles ne soient l'objet d'aucune provocation, et que les forces de la Résistance n'occupent Périgueux que le lendemain. La fraction de ces forces qui déclare avoir libéré la ville le soir du 19 aurait donc, en fait, commis un acte d'indiscipline dont les conséquences auraient pu être graves. M. Secondat confirme le récit de M. Larivière et rappelle que lors de la dernière réunion du groupe F.T.P. ces jours-là, il a été convenu d'encercler Périgueux et de laisser partir les Allemands sans intervenir. Il serait intéressant de savoir quels ordres ceux-ci avaient reçus de leur commandement.

M. Le Cam nous entraîne beaucoup plus loin dans le temps, chez le maître de forges

gallo-romain qui possédait une confortable villa à Lussas-et-Nontronneau, près de Nontron. L'exploitation du minerai de fer, riche et abondant en cet endroit, a du conditionner l'implantation de ce complexe dont 46 salles avec balnéaire et galeries couvertes, ont déjà été reconnues. Loin d'être terminées, les fouilles permettent déjà des rapprochements avec d'autres sites. Bien que basé sur un système autarcique, ce type d'économie pratiquait des échanges dont témoignent entre autres des argiles de provenances variées. Cet ensemble remarquable, occupé entre le 1er et le Ve s. va faire l'objet d'une prochaine publication dans notre bulletin.

Près de Mareuil, C. Carcauzon a découvert une nouvelle grotte préhistorique ornée que le Dr Delluc nous présente avec lui. Deux galeries à des niveaux différents, s'infiltrent sur 106 m. de développement à travers une diaclase très étroite. Après une petite entrée aménagée postérieurement, où est gravée une sorte de grille, on décèle, accompagnées de griffades animales et de frottis de torches, des figurations zoomorphes gravées : bisons et chevaux de style IV c'est à dire magdalénien moyen. Même aux endroits les plus resserrés (30 cm. de large), on trouve des séries de représentations féminines schématiques et de nombreux symboles des deux sexes. Le Dr Delluc pense avoir découvert au fond de la galerie un homme avec ses deux mains. Les Combarelles et Commarque, aussi du magd. IV, présentent des figures apparentées.

ADMISSIONS. — M. Henri Brives, le Moulin du Coderc, Milhac de Nontron, présenté par MM. Penaud et Mandon ;

M. Jean-Charles Cazarres, les Paillers, 24000 Atur, présenté par MM. Penaud et Mandon ;

M. Marc Chaumeil, 1, rue Raymond Poincaré, 94000 Créteil ; présenté par MM. Chevillot et Lacombe ;

Mme Eva Crassat, 5, rue des Mobiles, Ribérac, 24600 ; présentée par Mlle Dupuy et Brout ;

M. Jean-François Goubault de Brucière, 22, rue des Peupliers, 92100 Boulogne-Billancourt ; présenté par le Dr Delluc et M. Bélingard ;

Mme Geneviève Hémar, Les Boisges, Saint-Front d'Alemps 24460 Agonac, présentée par Mlles Dupuy et Ronot ;

M. Paul Meynard, les Arcades, 5, rue Ludovic-Trarieux, 24000 Périgueux ; présenté par le Père Pommarède et M. Bélingard ;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire général,
F. SOUBEYRAN

Le Président,
G. DELLUC.

Le site de Coustaty
(commune de Bezenac et Saint-Vincent-de-Cosse)
du Ier au Vème siècle

Situation du site :

Coustaty est un hameau de la commune de Saint-Vincent-de-Cosse situé dans la vallée de la Dordogne, sur la rive droite de cette rivière. Le site concerné par cette étude se trouve au nord de ce hameau [1]. Il s'étend de part et d'autre de la limite administrative séparant les communes de Bézenac et de Saint-Vincent-de-Cosse [2]. Il est implanté sur une terrasse alluviale assez haute pour être à l'abri des inondations de la Dordogne, sur la rive la plus ensoleillée et à l'abri des vents du nord.

Historique des découvertes :

Placé dans une zone cultivée, le site de Coustaty est depuis longtemps connu des paysans des environs qui y trouvaient murs et monnaies. Ils l'avaient appelé *ville de Pradines* [3]. En 1817, Mme la comtesse de Cézerac-Mirandol signala à M. Jouannet la découverte sur le site de 2 mosaïques et d'autres objets. Ce dernier fit le dessin des mosaïques qui furent ensuite détruites. Les objets découverts disparurent (Jouannet, 1817 et 1818). — (Taillefer, t. I, p. 381 et t. II, p. 243, 244). En 1882 commença la construction de la voie ferrée Bordeaux-Aurillac qui devait traverser le site. Pour mettre à niveau, on dut creuser une tranchée profonde de 3 m environ. A cette occasion furent découverts mosaïques, éléments d'architecture, piscines, mon-

1. Coordonnées Lambert : X = 501,5, Y = 282,5 d'après carte IGN au 1/50.000e, Sarlat.
2. Bézenac, section cadastrale AI, parc. nos 774 à 777 et no 359 — Saint-Vincent-de-Cosse, sect. cadast. B2, parc. nos 239 et 243.
3. *Notices communales* (1838), Arch. départ. Dordogne, 3 V 5, arrondis. de Sarlat, feuillets 73 et 74 — De Gourgues, 1873, p. 250 et p. 353.

naies, meules... que recueillit en partie M. Carves, propriétaire du terrain (Carves, 1885 et 1886). En 1974, en faisant des terrassements au bord de la route nationale 703, sur la commune de Bézenac, on découvrit au milieu de débris de tegulae une monnaie consulaire en argent (Lacaille, 1977). Ce fut à cette époque que je commençai à faire des prospections sur le site de Coustaty.

Description du matériel archéologique découvert :

A — *Les mosaïques* (*pl.* 2) :

En 1817, la découverte de 2 mosaïques amena M. Jouannet à Coustaty. Ces dernières furent détruites mais auparavant M. Jouannet put en faire les dessins qui parurent dans les *Antiquités de Vésone* (Taillefer, t. I, p. 395, pl. XI bis mos. n° 1 et 3). Mais il les décrivit séparément dans diverses revues (Jouannet, 1818 et 1819).

La mosaïque n° 1, de forme rectangulaire (6,6 m. sur 5,3 m.) était encadrée d'une bande de raccord blanche et d'une bordure extérieure noire. Le tapis unique comportait, sur un fond uniformes, 9 panneaux carrés disposés en rangs parallèles. Chaque panneau avait sur fond blanc, 2 fleurons à 4 pétales surimposés aux couleurs rouge, jaune et gris. Le fond du tapis est un ensemble de grecques entourant aussi les panneaux, composées d'une tresse à 2 brins aux couleurs vives sur fond noir. Celles-ci alternent avec d'autres grecques simples noires sur blanc. La mosaïque n° 3, rectangulaire (9,9 m. sur 6,6 m.) avait une bande de raccord blanche. La bordure extérieure sur fond blanc se composait de rinceaux d'acanthes terminés par des feuilles ou des fleurs. Le champ de la mosaïque est sur fond blanc. Son canevas se présente sous forme de nid d'abeilles. Il était déterminé par des bandes d'étoiles formées de 6 losanges et par des hexagones adjacents ayant en leur centre une fleur bleue à 6 pétales. Chaque panneau hexagonal possédait un fleuron différent entouré ou non, selon le cas, par une tresse à 2 brins.

En 1982, on découvrit également des fragments de mosaïques qui furent conservés par la famille Carves [4]. Un seul est étudiable (pl. 2). Il comporte un panneau hexagonal sur fond blanc occupé par un fleuron à 6 feuilles (alternativement 3 pétales en fuseau et 3 pétales cordiformes) aux couleurs rouge,

4 Je remercie la famille Carves de m'avoir permis d'étudier une collection que depuis longtemps elle a réussi à conserver.

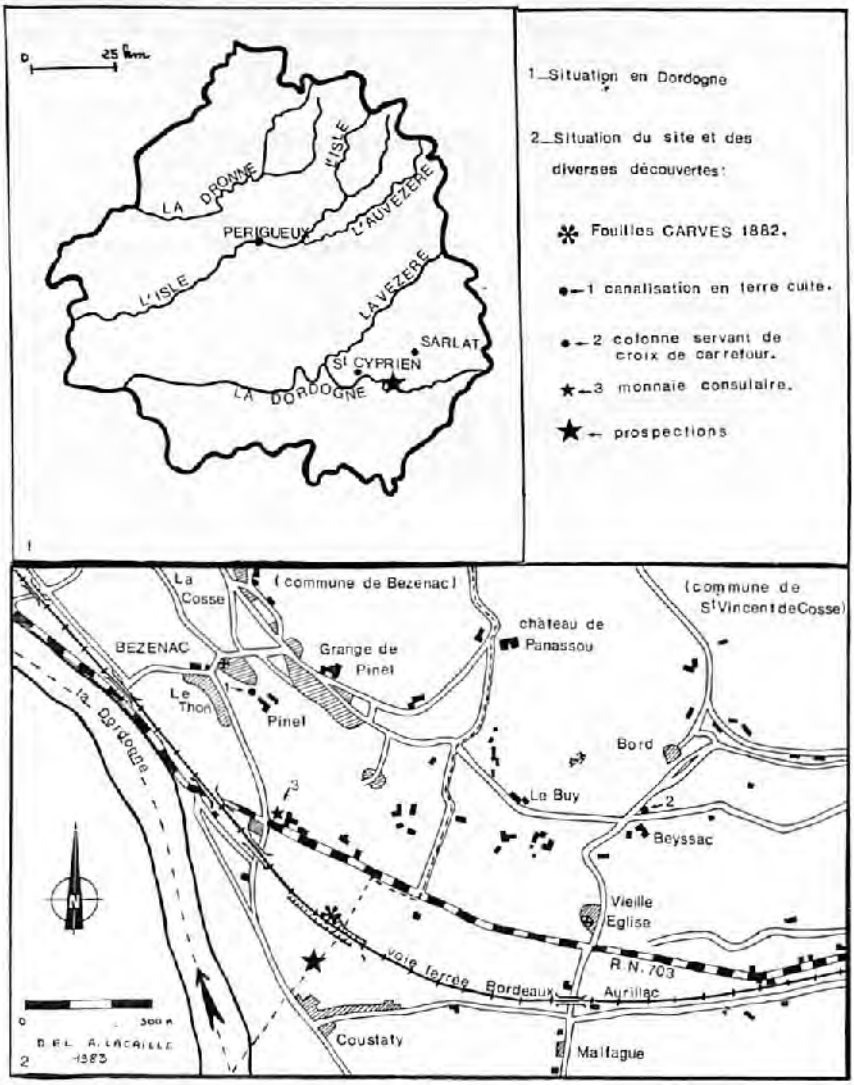

Fig 1: Plan de situation du site de Coustaty

jaune et bleu. Ce fleuron est entouré par une ligne de poste senestre de couleur bleue. On distingue une partie de la bande qui entoure le panneau : un hexagone occupé par une fleur bleue à 6 pétales. Par son canevas en forme de nid d'abeilles, par la décoration de la bande entourant le panneau, ce fragment de mosaïque fait partie de la mosaïque n° 3 découverte en 1817.

Datation des mosaïques :

Ne possédant aucun renseignement stratigraphique les concernant, nous sommes obligés de nous baser sur leur canevas et leur style.

Mosaïque n° 1 :

Son canevas est proche de celui de la mosaïque découverte en 1911, à Lyon, au couvent du Verbe Incarné (Stern, p. 44, 45 et pl. 27) datée de 170 à 180 de notre ère. Il en est de même de la mosaïque n° 172 découverte en 1804 à Valence (Lavagne, t. III) datée du début de l'époque séverienne. Les seules différences entre ces mosaïques et celle de Coustaty consistent, sur cette dernière, dans l'absence de méandres de swastikas. Rappelons que le dessin de la mosaïque n° 1 ne reproduit qu'un coin de son champ : nous n'en connaissons pas son centre et donc son ordonnance générale. De plus, chaque emblème est entouré par des grecques reliées entre elles, détail qui ne se retrouve pas sur les mosaïques découvertes à Lyon et à Valence. Néanmoins, par ses correspondances de style et de canevas avec les précédentes mosaïques, la mosaïque n° 1 de Coustaty est à dater environ de la dernière moitié du IIe siècle.

Mosaïque n° 3 :

Son canevas se retrouve dans celui de nombreuses mosaïques découvertes en France :

— A Condat-sur-Vienne, où la mosaïque découverte est datée de l'époque des Antonins, c'est-à-dire au IIe-IIIe siècle (Perrier, 1953).

— A Ouzouer sur Trésée (Loiret) (Darmon et Lavagne). Cette dernière plus fruste que la précédente est datée entre 150 et 250 de notre ère.

— A Saint-Romain en Gal (Drôme) où deux mosaïques qui y furent découvertes ont un canevas semblable (Lancha, t. III, mos. n° 375 et mos. n° 396). Mais les motifs des emblèmes sont plus chargés que ceux de Coustaty. Elles sont datées : la première (n° 375) entre 150 et 225 après J.-C., la seconde (n° 396) du premier quart du IIIe siècle.

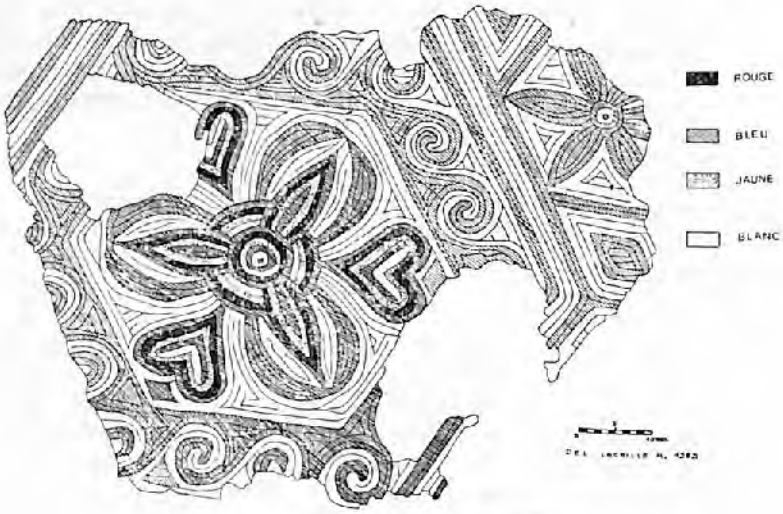

pl.2_Fragment de mosaïque découvert en 1852.

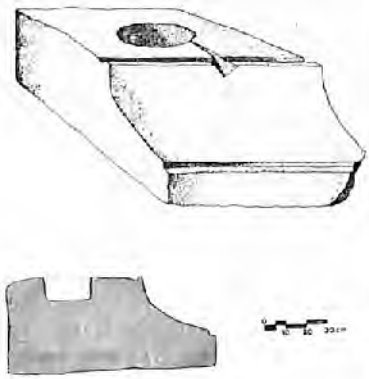

Bloc de corniche

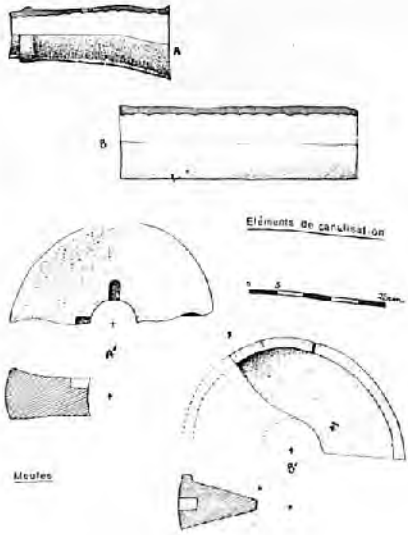

Eléments de canalisation

Moules

pl.3

– A Périgueux où deux mosaïques de même canevas ont été découvertes : l'une entre les rues Claude Bernard et de Campniac, sur l'emplacement du forum de Vésone, possède des emblèmes différents et est entourée par une bordure à trois guirlandes entrelacées (Durand, 1909 à 1911), l'autre a été découverte rue de Campniac, au sud-est de la tour de Vésone, près d'une piscine trilobée (Durand, 1909 à 1911).

– A Lyon, où des fragments d'une mosaïque conservés au musée Gadagne et au dépôt de Magneval (Stern, p. 80 à 82 et pl. LX) se rapprochent le plus de la mosaïque de Coustaty. Les motifs de remplissage du champ y sont presque semblables. Ces fragments peuvent être datés de l'époque des Sévères.

La mosaïque n° 3 de Coustaty possède des motifs plus simples que ceux des mosaïques de Périgueux et de Saint-Romain en Gal. Par son canevas, elle se rapproche le plus de la mosaïque n° 99 découverte à Lyon. Tout comme ces dernières, elle peut être datée dernière moitié du IIe siècle, début du IIIe siècle.

B – *Eléments architecturaux (pl. 3) :*

En 1882, lors de la construction de la voie ferrée, des fragments d'architecture furent découverts. Conservés dans la collection Carves, ce sont :

– Un fût de colonne (h = 0,9 m., diamètre = 0,4 m.) dont la surface extérieure est décorée de feuilles simples à nervure centrale étroitement imbriquées les unes dans les autres. Ce mode de décoration a surtout été utilisé aux IIe et IIIe siècles (Grenier, t. 4, fasc. I, p. 50 et Walter, 1970).

– Un bloc de corniche en pierre calcaire (L = 0,8 m., l = 0,8., h = 0,4 m.) dans lequel a été creusé un trou circulaire de 0,4 m. de diamètre et de 0,1 m. de profondeur.

– 4 briques circulaires en terre cuite (diamètre = 0,23 m., épaisseur = 4 cm. environ) portant sur chaque face des traces de doigt faites avant cuisson. Elles forment des lignes entrecroisées servant à améliorer l'adhérence de ces briques avec du mortier. Elles devaient servir d'éléments pour élever des pilettes d'hypocauste.

A ces éléments d'architecture peuvent être associés deux éléments d'une canalisation en terre cuite, faisant partie de la collection Carves, découverts hors du site, au lieudit Pinel [5]

5 Bézenac, sect. cadast. A, parc. n° 309.

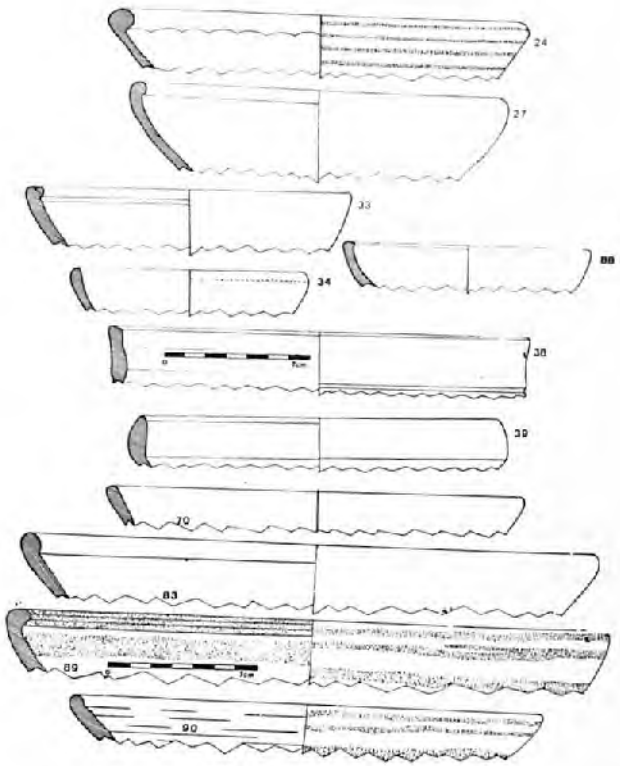

pl.4 ECUELLES ET ASSIETTES

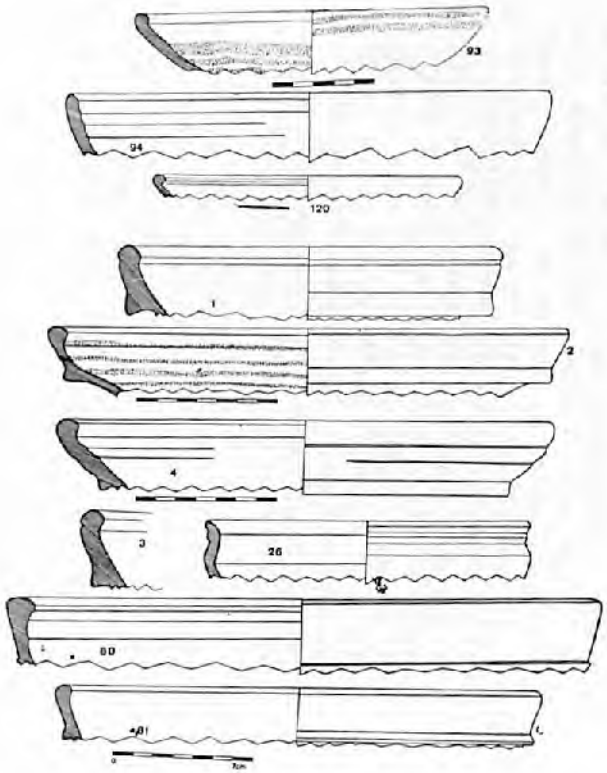

pl.5 _ ECUELLES ET COUPES

à environ 0,5 m. de profondeur. Ce sont deux tuyaux de forme différente :

L'exemplaire A, de forme tronconique, possède dans sa partie la plus étroite un renflement extérieur. Long de 0,22 m., son diamètre intérieur est de 0,14 m. dans sa partie la plus large et de 0,09 m. à l'embouchure la plus étroite (voir pl. 3). L'exemplaire B, de forme cylindrique, est long de 0,45 m. Chaque embouchure a un diamètre de 0,13 m. Cela lui permet de s'emboîter facilement dans le tuyau A. Les joints scellés par le ciment, ces deux éléments pouvaient former une canalisation étanche. A l'époque gallo-romaine, de telles canalisations en terre cuite existaient pour alimenter en eau des habitats (Grenier, t 4, fasc. I, p. 34, 35). Etait-ce le cas pour Coustaty ? La découverte de Pinel le laisse supposer. Mais, découverts hors de tout contexte archéologique précis, on peut supposer que de tels éléments de canalisation aient pu servir à une époque plus récente à résoudre les mêmes besoins qu'à l'époque gallo-romaine.

C — *Eléments de la vie domestique (pl. 3) :*

Deux fragments de meules en grès provenant de Coustaty appartiennent à la collection Carves. Ils faisaient partie, vu leur diamètre, de moulins domestiques servant à broyer du grain. L'exemplaire A est un fragment de métate (ou gîte) d'une meule sur laquelle tournait le catillus (ou moulin). Les deux évidements de la face intérieure, quatre à l'origine, aidaient à maintenir l'axe de rotation passant au centre de la meule (Cagnat et Chapot). L'exemplaire B est incontestablement un fragment de catillus. Le prouvent l'existence d'un replat sur sa face supérieure pour limiter la trémie et un évidement où était placé un levier pour exécuter la rotation (Chapotat, 1970).

D — *La céramique :*

Les fragments de céramique découverts à Coustaty l'ont été grâce aux prospections faites par M. Gans [6] et par moi-même sur le site. Souvent de petite taille, ils ne permettent pas toujours de préciser la forme des vases auxquels ils appartenaient. Ce sont les témoins les plus précieux que nous ayons pour affiner et préciser l'occupation du site de Coustaty. Nous basant sur la forme des vases, sur leur pâte [7],

6. Je remercie M. Gans de m'avoir permis de décrire le résultat de ses prospections.
7. La couleur de la pâte et de l'engobe est précisée par un numéro de 3 chiffres tiré de E. Séguy — *Code Universel des couleurs*, (1936), Editions Lechevalier.

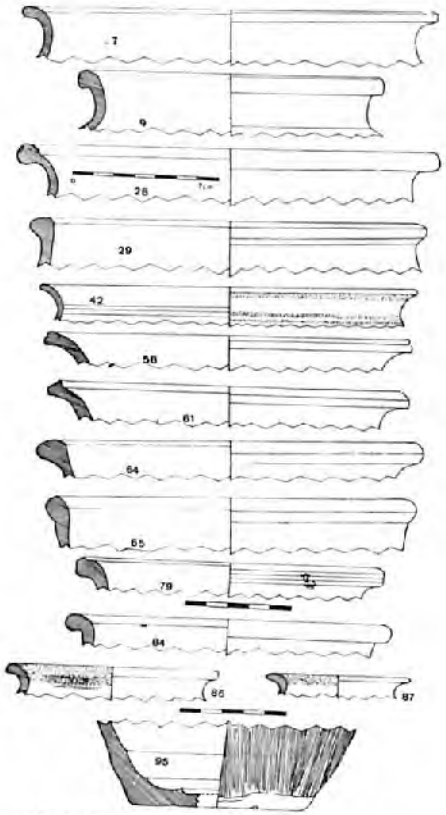

pl.6 - OVOIDES

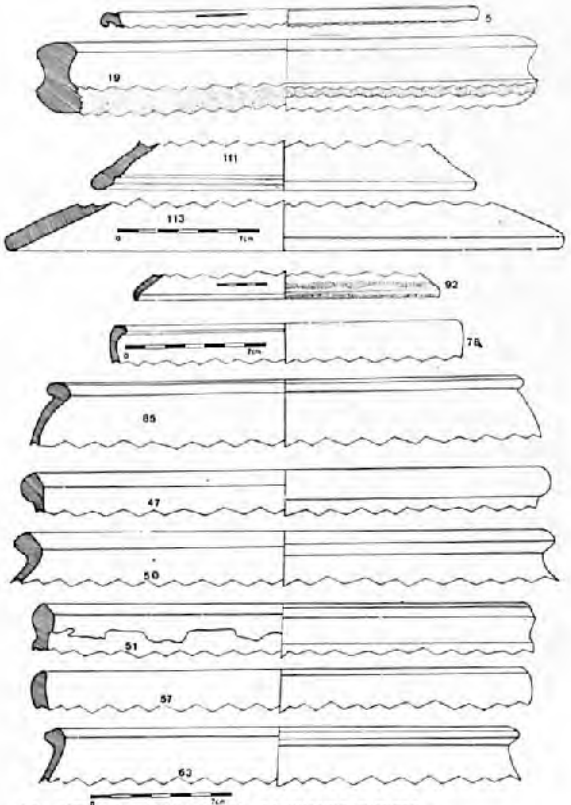

pl.7 - MORTIERS, COUVERCLES ET GRANDS OVOIDES

sur leur finition, nous avons classé la céramique en deux grands ensembles qui sont :

I — *La céramique gallo-romaine du haut Empire* (*pl. 4 à 10*) : Elle est la plus nombreuse surtout en céramique commune.

— *Ecuelles ou assiettes* (*pl. 4 et 5*) : La forme d'écuelle la plus courante à Coustaty possède une lèvre renflée à l'intérieur. La pâte, de cuisson réductrice, finement dégraissée (mica) est de couleur gris clair (515). Cela concerne les fragments suivants : n° 24, 27, 33, 34, 83, 88, 93, 110 et 120. Seul le fragment n° 23 a une surface extérieure rouge brun (187). La décoration extérieure (n° 24) ou intérieure (n° 89, 93) est faite de bandes lissées. Une autre forme d'écuelle à bord simple (n° 34, 70, 90 et 94) a été découverte. Pâte et dégraissant sont semblables à ceux de la forme précédente.

— *Assiettes (pl. 4, 7 et 10)* : Peu d'exemplaires ont été découverts.

— Le fragment n° 38 se présente sous forme d'un col à lèvre simple avec gorge extérieure. La pâte gris clair (525) dégraissée finement (mica) a un engobe extérieur noir foncé (518). Ce col se rapproche de celui d'une assiette à fond convexe notée n° 33 de Santrot (Santrot, p. 56) datée du milieu du 1er siècle. Les fragments de cols n° 39 et 57 ont une lèvre biseautée et sont de pâte gris clair (515) dégraissée de mica. Seul, le premier fragment a reçu un engobe extérieur gris noir (518). Tous deux appartiennent à la forme 31 de Santrot (Santrot, p. 56). Le fond à pied annulaire n° 97 (pl. 10), à pâte rouge brun (168) à cœur bleu dégraissée finement, pourrait faire partie d'une assiette.

— *Coupes* (*pl. 5 et 10*) : La forme la plus courante est celle de coupes à collerette de préhension (n° 1 à 4, 80 et 81) de cuisson réductrice. La pâte gris blanchâtre (575) dégraissée finement est, en surface, de même couleur ou a reçu un engobe gris noir (518). Les cols n°s 1 et 3 ont une lèvre en feuille de gui soulignée d'une gorge placée en dessous. Ils se rattachent à des coupes de forme Santrot 164 (Santrot, p. 101) datée en Gironde de la dernière moitié du 1er siècle. Les cols n°s 4 et 80, à lèvre simple rentrante, se rapprochent de la forme Santrot 164 b (ibidem). Les fragments de cols n° 2 et 81, par leur diamètre et par leur lèvre à renflement interne et méplat supérieur, font partie de coupes de forme Santrot 165 datée en Gironde fin 1er siècle et IIe siècle (Santrot,

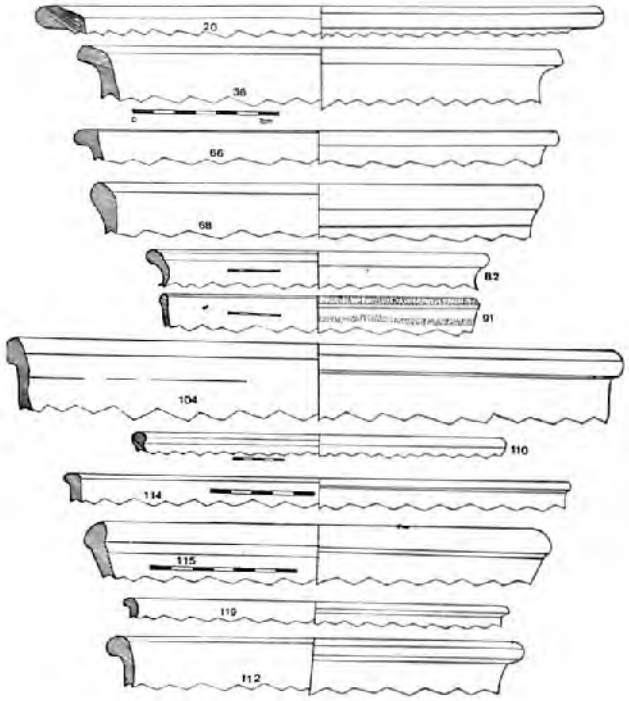

pl.8 _ GRANDS OVOIDES

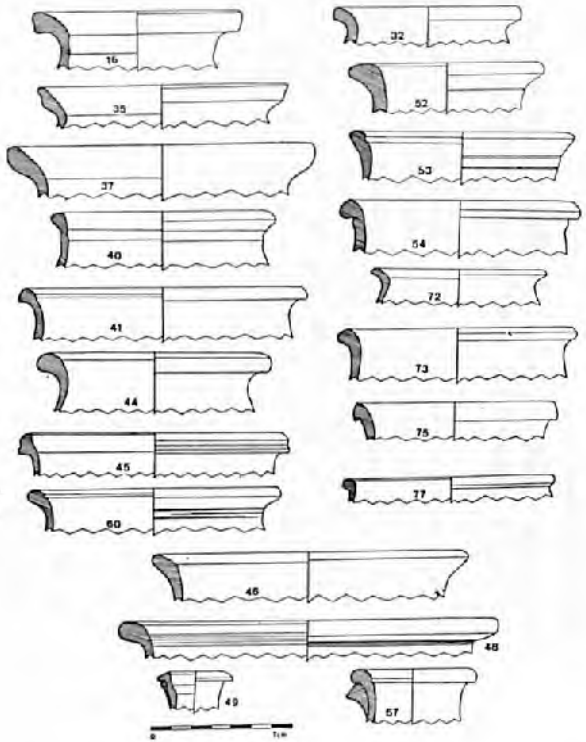

pl.9 _ CRUCHES

p. 101). Le col n° 26 fait partie d'une coupe surbaissée ayant une lèvre à mouluration complexe (profil en baïonnette souligné de deux gorges externes). Sa pâte gris clair (350) moyennement dégraissée a reçu en surface un lustrage gris noir (518). D'autres fragments de cols (pl. 10) de diamètre indéterminé doivent appartenir à des coupes. Tel est le cas des n°s 123 et 140, pâte gris clair (330), lèvre simple soulignée d'une gorge externe, des n° 128 et 129 à lèvre simple.

— *Ovoïdes (pl. 6 et 10)* : De nombreux fragments de cols d'ovoïdes ont été découverts. Ils sont en général de pâte grise dégraissée moyennement. Peu de formes précises sont discernables surtout pl. 10 pour les n° 125 à 127, 130 à 134 et 136 à 139.

Remarquons que :

— Le col n° 9, par sa lèvre externe arrondie et son lissage extérieur, a une forme proche de celle de l'ovoïde Santrot 285 que, dans notre région, l'on rencontre de la Tène III au milieu du IIe siècle (Santrot, p. 141).

— Le fond n° 95, de cuisson réductrice, a reçu extérieurement un peignage vertical. Vu la facture de ce vase tourné, ce décor se retrouve sur de nombreux ovoïdes produits du 1er au IIIe siècle (Santrot, p. 23, 24 et Cadenat, 1982, p. 130, 131).

— Le col n° 117 (pl. 10) de pâte grise, a une lèvre évasée avec un renflement interne. Il fait partie d'un ovoïde de petit diamètre.

— Le fragment n° 78, de pâte blanc gris (575) dégraissée moyennement, possède une lèvre ronde externe. Sur le méplat, présence d'une gorge. De facture soignée, ce col correspond à celui d'un ovoïde fermé.

— *Grands ovoïdes (pl. 7 et 8)* : Ils se distinguent des précédents par un col au diamètre plus important, compris entre 20 et 30 cm environ. Le col n° 85, de pâte gris clair (233) dégraissée finement de quartz, fait partie d'un grand vase ovoïde fermé. La panse se termine par une lèvre formée d'un épais bourrelet externe. Cette forme notée par Santrot sous le n° 264 a été produite à la fin du 1er siècle et au IIe siècle (Santrot, p. 136). L'exemplaire n° 51 est un col vertical à lèvre simple. Fait d'une pâte grise (660), lustrée extérieurement, il appartient à un grand ovoïde de forme Santrot 265 datée du IIe siècle (ibidem, p. 136). Les autres fragments,

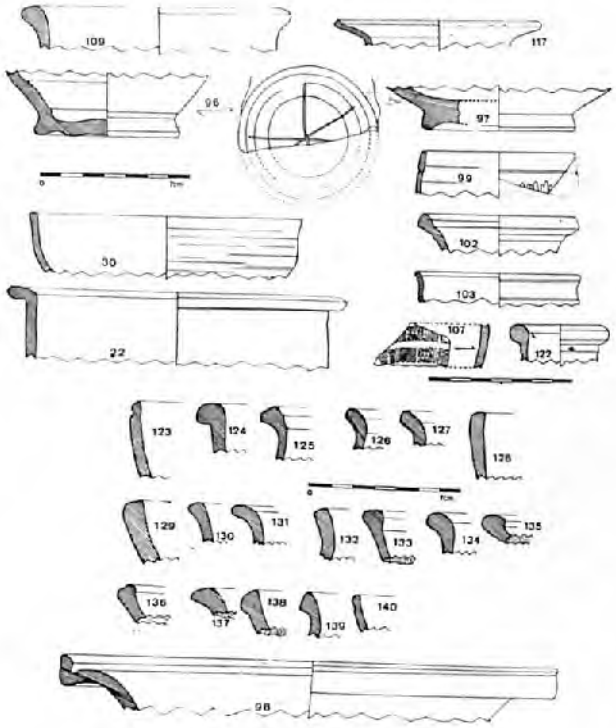

pl. 10. CERAMIQUES GALLO-ROMAINES DIVERSES

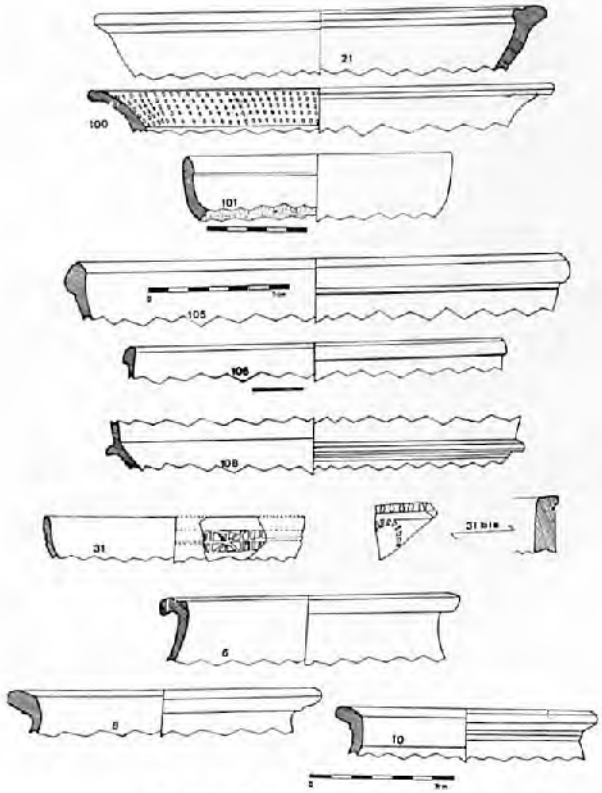

pl. 11. SIGILLEE PALEOCHRETIENNE
ET CERAMIQUE COMMUNE DU BAS EMPIRE

généralement de pâte grise, ne sont attribuables à aucune forme précise. Ce sont :

— Les cols n° 20, 36, 50, 63, 82 et 119 à lèvre simple externe. Ce profil se rencontre sur de nombreux ovoïdes produits aux 1er et IIe siècles.

— Les cols n° 47, 91, 104, 112, 114 et 115 ont une lèvre externe débordante qui les fait attribuer soit à de grands ovoïdes, soit à des coupes de large diamètre.

— *Mortiers (pl. 7) :* Deux formes ont été découvertes :

— Le fragment de col n° 19, de pâte blanc gris (225), dégraissée grossièrement de mica, est recouvert d'un engobe bleu gris (525). La lèvre verticale arrondie présente un large méplat. La présence d'une collerette de préhension est attestable.

Le col n° 5 a une pâte brun pâle (177) dégraissée de quartz. La lèvre assez large formant collerette est rabattue. Elle est séparée par une gorge d'une petite lèvre interne. Ce fragment de mortier appartient à une forme voisine du mortier 190 de Santrot daté fin 1er ou IIe siècle en Aquitaine (Santrot, p. 113). Dans le nord de la France, il correspond au type IV de Tuffreau-Libre (Tuffreau-Libre, 1981, p. 67 à 69) pour les mortiers.

— *Couvercles (pl. 7 et 10) :* A part le n° 135 (pl. 10), de diamètre indéterminé qui fait partie d'un couvercle, on peut attribuer à cette forme :

— Le fragment n° 111, de pâte brun clair (219) dégraissée moyennement, est recouvert d'un engobe noir (643). Sa forme est proche de celle du couvercle Santrot 14, produite à la fin du 1er siècle et au IIe siècle (Santrot, p. 56, 57).

— Le fragment n° 113 est d'une pâte brun rouge (343) à franges gris foncé (643) dégraissée finement (quartz, mica). Sa lèvre simple lui donne comme attribution la forme 20 de Santrot produite à Bordeaux au deuxième tiers du 1er siècle (Santrot, p. 49).

— *Cruches (pl. 9 et 10) :* Cols et formes découverts ont été classés suivant la couleur de leur pâte et donc de leur cuisson.

a) *à cuisson réductrice :* La pâte des fragments de cette catégorie est de couleur grise (595) finement dégraissée de mica. Nous reconnaissons :

— Des cols à goulot évasé terminé par une lèvre formant un renflement externe. Tel est le cas des n° 37, 46, 48, 52.

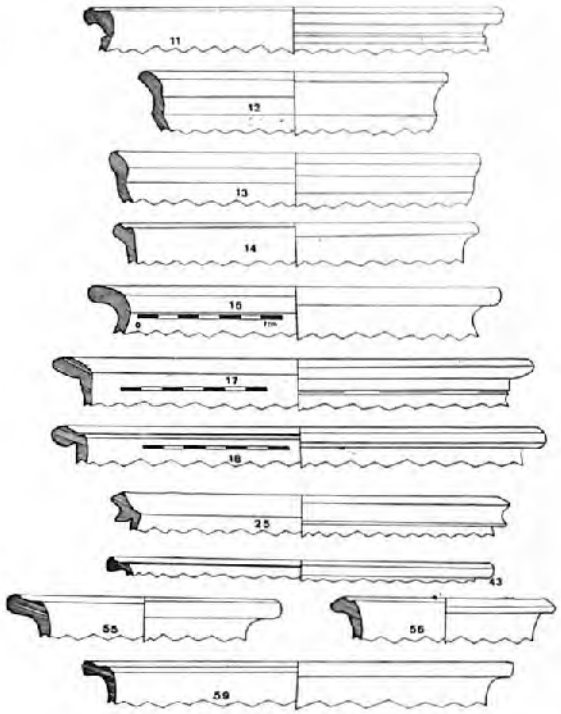

PL.12 _ CERAMIQUES COMMUNES DU BAS EMPIRE

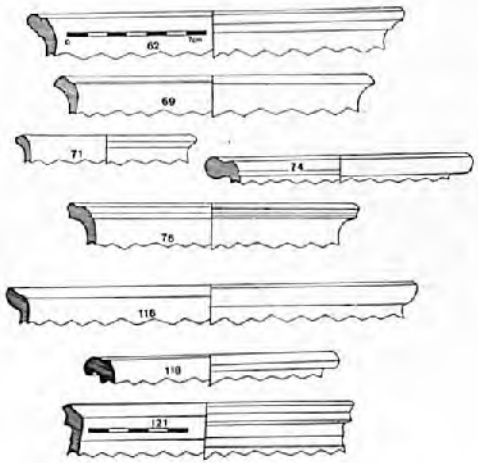

PL.13 _ CERAMIQUES COMMUNES DU BAS EMPIRE

53, 60, 64, 109 et 134. Ils appartiennent à des pichets de forme Santrot 356 produits en Aquitaine dans la dernière moitié du 1er siècle et au IIe siècle (Santrot, p. 163).

— Des cols à lèvre arrondie externe (n° 40, 41, 44, 67 et 77). Le col n° 67 possède une anse de forme indéterminée prenant attache sous la lèvre. Ces fragments de cruches ont une forme proche des pichets 367 et 368 de Santrot datés de la dernière moitié du 1er siècle (Santrot, p. 166).

— Le fragment de col n° 75 possède une lèvre recourbée en bec de corbin. Mais son profil trop incomplet ne peut faire attribuer ce fragment à une forme précise.

b) *à cuisson oxydante :* Moins nombreux que les précédents, ce sont :

— Un fond de cruche n° 96 à pied annulaire sculpté. Le cœur de la pâte est gris bleu (675), les franges brun clair (194), le tout étant dégraissée moyennement de quartz. Panse et bas du pied sont recouverts extérieurement d'un fin engobe micacé blanc. Sur le pied a été tracé au stylet, après cuisson, un graffiti en forme d'étoile.

— Le col n° 16 possède une pâte jaune très clair (190) dégraissée moyennement de mica et de chamotte. Sa lèvre simple oblique très évasée forme une sorte de méplat interne. Ce fragment a une forme de col apparentée à celle des cruches d'Aliésa de sous type ID connu sur ce site au IIe siècle (Sénéchal, 1975, p. 15, 16 et p. 34 à 36).

— Le col n° 45, de pâte orangé clair (247) finement dégraissée (mica) a reçu un engobe jaune clair (249). Sa lèvre est à double bourrelet séparé par une gorge. Elle rappelle celle des cruches sous type IC variante 3 d'Alésia (Sénéchal, 1975, p. 13, 14 et p. 32, 33) ainsi que celle du pichet 355 de Santrot (Santrot, p. 163). Ces deux formes de cruches sont datées dernière moitié du 1er siècle, début du IIe siècle.

— Le col n° 32, par sa forme, se rapproche des cols de cruches nos 40, 41, 44 de cuisson réductrice décrits précédemment.

— Le fragment n° 49 est un col à petite embouchure d'une cruche à pâte brun clair orangé (342) finement dégraissée de mica. L'anse s'attache sous une lèvre oblique formant un large méplat externe. La paroi du goulot est peu épaisse. Sa forme est semblable à la cruche de forme Santrot 410 datée à Saintes de — 25 à — 10 (Santrot, p. 59). Ce fragment de cruche peut être plus tardif et dater du 1er siècle.

– Le col de cruche n° 102 a un goulot évasé surmonté d'une lèvre saillante à chanfrein. La pâte brun rouge (190) dégraissée finement est recouverte d'un engobe brun rouge (187). La forme de ce fragment est proche de celle de la cruche n° 423 de Santrot (Santrot, p. 182) et doit, comme elle, être datée des trois premiers siècles de notre ère.

– Le col n° 122 a une pâte semblable au fragment n° 102. Mais il diffère par une lèvre arrondie externe. Aucune forme précise de cruche ne lui est attribuable.

– *Tripodes* (*pl. 10*) : Deux fragments de céramique sont attribuables à ces produits. Ce sont :

– Le col n° 22, à pâte grise (547) dégraissée finement de mica. Extérieurement, il a reçu un engobe micacé. Ce col droit possède une lèvre débordante.

– Pâte et profil du col n° 124 sont semblables à ceux du fragment précédent. Son diamètre est indéterminé. Ces fragments trop petits, leur lèvre trop commune, tout cela ne peut les rapprocher d'une forme précise.

– *Céramique à parois fines* (*pl. 10*) : Deux exemplaires de vases à parois fines ont été découverts :

– Le col droit n° 99 est surmonté d'une lèvre simple. Il fait partie d'un gobelet. Un filet peu profond sépare le col d'une panse décorée par des incisions. La pâte gris bleu (555) a reçu un fin engobe brun foncé (686) allant au rouge orangé (197). Par sa facture et sa décoration, ce fragment de gobelet est datable du 1er siècle.

– Le col droit n° 30, largement évasé près de la lèvre, est fait d'une pâte brun rouge (248) à franges bleu clair (555). La panse, extérieurement, sans engobe, est lissée régulièrement. Le profil de ce fragment appartient à une forme voisine d'un bol forme XXXIII de Mayet produit en Espagne au premier tiers du 1er siècle (Mayet, 1975). Deux bols de forme identique ont été découverts dans les fouilles de l'atelier de Galane : l'un est sablé extérieurement (Mesple, 1966), l'autre a reçu un fin engobe blanc) (Mesple, 1957). Or l'atelier de Galane a été en activité de + 10 à + 90. A VSSVBIVM, un bol de forme semblable sablé extérieurement, a été découvert dans une fosse sépulcrale datée du milieu du 1er siècle (Cadenat, p. 21, 22 et p. 93, n° 3, fig. 70). Sachant que la forme du pied nous est inconnue, ce fragment de bol n° 30 est datable par sa facture et sa forme de la seconde moitié du 1er siècle.

— *Sigillée (pl. 10)* : Deux fragments de sigillée ont des formes reconnaissables.

— Le fragment de col n° 98, pâte orangé clair (175) et à engobe rouge orangé (172) appartient à une coupe Drag. 46 en sigillée lisse produite au IIe siècle dans les ateliers du centre dont celui des Martres de Veyres (Terrisse, 1968).

— Un col n° 103, à pâte orangé très clair (204) est couvert d'un engobe rouge orangé (186) s'écaillant facilement. Par son profil, il fait partie d'une coupe Drag. 26 ou Ritterling 5 produite au 1er siècle dans le sud de la Gaule.

II — *La céramique du Bas Empire et du début du Moyen-Age (pl. 10 à pl. 13)* : Elle se compose de diverses productions que nous avons classées selon la pâte, le mode de fabrication et le mode de décoration.

— *Céramique décorée à la molette (pl. 10, 11)* : A Coustaty a été découvert un fragment de panse n° 107 (pl. 10) fait d'une pâte orangée (182) recouverte par un engobe externe de même couleur. Un décor extérieur a été tracé à la molette : deux passages de cet instrument sont visibles et montrent un registre de cinq motifs différents inscrits dans des casiers rectangulaires. Les motifs sont : obliques opposées de part et d'autre d'une baguette (arête de poisson), obliques inclinées vers la droite, obliques inclinées vers la gauche, obliques disposées de part et d'autre de deux baguettes horizontales, grille formant des losanges. Par sa pâte, son engobe, son décor à la molette, ce fragment appartient à un vase sigillé peut-être de forme Chenet 320 produit au IVe siècle par les ateliers d'Argonne (Chenet, 1941, p. 109, 110 et pl. XXV). Les motifs inscrits dans les casiers ont été produits par la molette classée Chenet 223 appartenant au groupe quatre de W. Hubener. Cette dernière a été utilisée de 345 à 375 environ dans les ateliers d'Argonne (Piton et Bayard, 1977). Le col n° 31 (pl. 11) à lèvre simple décoré extérieurement à la molette appartient à un bol. Le motif, de médiocre facture, que le potier a mal imprimé, semble être un chrisme ou un union jack inscrit dans un casier rectangulaire. Ce dernier est encadré de chaque côté par deux bandes de rectangles en creux. Ce motif semble incomplet. La pâte dégraissée finement est gris clair (405). En céramique commune, ce col, par son décor, rappelle les productions d'Argonne au IVe siècle (Chenet, 1941, p. 109 à 113). Le décor à la molette est connu en Aquitaine dans la seconde moitié du 1er siècle et au début du IIe siècle sur des coupes et des ovoïdes. Mais les motifs utilisés sont plus simples que celui découvert à Coustaty (Santrot,

p. 25, 26 et pl. 131, 132). Il semble donc que le col n° 31 a été produit localement ou régionalement en céramique commune au IVe siècle imitant les productions de sigillées d'Argonne. De nouvelles recherches pourront apporter plus de précisions.

— *Céramique estampée (pl. 11)* : Un seul fragment de céramique décorée au poinçon, noté 31 bis, a été découvert. Sa pâte grise dégraissée finement est en surface de couleur gris bleuté. La lèvre possède un méplat. Ses formes anguleuses montrent que, durant la fabrication, le potier a enlevé par tournassage de la pâte (Courtieu, Nicloux... Rigoir, 1980). Le rebord externe de la lèvre a reçu un décor d'incisions faites par guillochis. De l'autre côté de la gorge, un arceau simple formé de petits rectangles a été fait par estampage. Ce dernier a été utilisé en décor sur des sigillées paléochrétiennes comme l'arceau n° 13 pour l'atelier de Saint-Paul de Loubressac qui lui est proche (Foucaud et Vialettes, 1972, p. 260 à 263). Par sa décoration et par sa fabrication, le fragment n° 31 bis appartient à un marli existant en sigillée paléochrétienne grise pour les formes un et trois de Rigoir (Rigoir, 1968, p. 197 à 199). Il doit donc être daté de la moitié du IVe siècle au VIe siècle (Rigoir, 1968, p. 191, 192).

— *Céramique sigillée lisse (pl. 10 et 11)* : L'ensemble des céramiques classées ici ont comme caractères communs : une pâte blanche (200) finement dégraissée, un engobe interne et externe orangé tirant vers le brun (197) s'écaillant facilement. Les formes suivantes se distinguent : Les cols n° 105, 106 et 138 possèdent une large lèvre arrondie débordante à l'extérieur. Cette forme de bol se retrouve :

— Sur des vases Chenet 320 produits au IVe siècle en sigillée d'Argonne (Chenet, 1941, p. 109, 110).

— Dans la vallée du Rhône, au IIe - IIIe siècle, sur des coupes en sigillée claire B sous la forme 2 de Darton (Darton, 1972, p. 146 à 148). Remarquons que leur engobe est également semblable.

— Egalement dans les productions en poterie estampée de l'atelier de Saint-Paul de Loubressac. Les vases découverts avaient, tout comme à Coustaty, une pâte soit grise, soit presque blanche recouverte d'un engobe orangé (Foucaud et Vialettes, p. 253, 254). Le fragment n° 21 fait partie d'une coupe à lèvre externe arrondie et débordante séparée par une gorge d'une courte lèvre intérieure. Par le profil de lèvre, la forme de ce

vase se rapproche de celle du mortier à listel Rigoir 29 produit en sigillée paléochrétienne (Rigoir, 1968, p. 209 et p. XX). Or, il ne semble pas avoir servi à préparer des bouillies. Sa forme est donc proche de celle du couvercle Rigoir 31 produit lui aussi en sigillée paléochrétienne (Rigoir, 1968, ibidem). Le fragment n° 100 appartient à une assiette à panse évasée terminée par une lèvre arrondie soulignée d'une gorge interne. Intérieurement, la panse est décorée d'incisions dues à un martelage régulier occasionné par une petite masse fixée au bout d'un manche flexible (Rigoir, 1960, p. 66). Si ce mode de décoration est souvent utilisé en sigillée paléochrétienne, la forme de cette assiette, par contre, n'y est pas répertoriée. Elle est dérivée de l'assiette Curle 15 produite en sigillée dans le centre de la Gaule jusqu'à à la fin du II° siècle et dans l'est au II° - III° siècle (Martin, 1977 et Lutz, 1977). Le col n° 101 appartient à un bol à bords verticaux et à lèvre interne en bec de corbin. En sigillée claire B, dans la vallée du Rhône, sa forme est voisine de celle du bol Darton 8 (Darton, p. 152, 153). Le fragment de panse n° 108 fait partie d'une coupe carénée à courte collerette de préhension. Le profil de son col nous est inconnu. Cette forme est imitée de la coupe sigillée Drag. 44 produite par les ateliers du centre. En sigillée claire B, la forme Darton 44 lui est semblable (Darton, p. 174 à 178) tout comme en sigillée paléochrétienne, la jatte faiblement carénée Rigoir 16 (Rigoir, 1968, p. 197 et p. 205). D'autres fragments non dessinés sont à rattacher aux numéros précédents : le fragment de panse n° 143 est décoré extérieurement de 2 bandes de guillochis et intérieurement d'une seule bande. Même décor pour le fragment n° 142. Le lot des céramiques décrites précédemment est homogène : même pâte, même engobe. Ayant subi la même cuisson, ils proviennent donc du même atelier. L'engobe de ces vases rappelle la sigillée. Mais pâte et engobe ne sont pas de même couleur : il y eut cuisson réductrice puis oxydante. Ces produits imitent donc la sigillée. La plupart des formes s'inspirent de celles utilisées en sigillée paléochrétienne. Certains vases ont été décorés avec les mêmes techniques : incisions par martelage (n° 100), guillochis pour décor interne et externe (n° 142, 143). Ces céramiques sont donc dérivées des formes de sigillée paléochrétienne. En sigillée paléochrétienne, seuls les ateliers du groupe languedocien ont produit des vases en cuisson oxydante en grande quantité (40 à 60 % de leur production). Leur aire de répartition semble se situer dans l'ouest du Languedoc et le sud de l'Auvergne (Rigoir, 1968, p. 181 à 183). Or tous les vases découverts à Coustaty ont un engobe dû à une cuisson oxydante.

Ils ont donc les produits d'un atelier languedocien en tant que dérivés de sigillée paléochrétienne. La présence dans ce lot du fragment n° 100 imitant une forme produite par les ateliers du centre de la Gaule peut confirmer cette localisation. Le prouvent aussi les découvertes dans notre région de dérivés de sigillée paléochrétienne languedocienne à Petit-Bersac (Dordogne) et à L'Ouche Rompue, Saint-Seurin (Gironde) (Meffre, Rigoir, 1973, p. 214 et Courtieu, Nicloux, ...Rigoir, 1980, p. 58, n° 2580). Ce lot de céramiques sont donc des dérivés de sigillée paléochrétienne languedocienne, formes lisses produites selon une technique et une tradition gallo-romaines tout comme dans l'atelier de Saint-Paul de Loubressac qui lui est proche par sa production (Foucaud et Vialettes, p. 268, 269). Ces produits sont à dater à partir du troisième quart du IVe siècle, début de la production de dérivés et sigillée paléochrétienne languedocienne (Meffre, Rigoir, 1973, p. 223).

— *Céramiques communes* (*pl. 11 à 13*) : Les céramiques communes suivantes sont faites d'une pâte gris rosé (204) ou gris blanc (290). Le fragment n° 11 a une pâte brun violacé (714). le fragment n° 136 a une pâte de cœur gris foncé entouré de franges brun foncé, sa surface est gris noir. Sauf sur ce dernier, les céramiques n'ont pas reçu d'engobe. Elles contiennent toutes un dégraissant moyen (quartz, mica) qui, en surface, n'est pas enrobé par la pâte. Ceci les distingue des céramiques communes produites durant les trois premiers siècles de notre ère. Nous distinguons comme formes :

— des cols d'ovoïdes de plus ou moins grand diamètre à lèvre arrondie externe (n° 8, 10, 15 et 71).

— des cols d'ovoïdes à lèvre arrondie externe séparée de l'intérieur du vase par une gorge. Ces ovoïdes fermés sont les plus nombreux (n°s 6, 11, 14, 18, 43, 55, 59, 62, 69 et 118).

— Le col n° 17 à lèvre externe en méplat et à bord vertical fait partie soit d'une coupe, soit d'une cruche.

— Les fragments n° 25 et 121 ont un col fermé terminé par une lèvre à double bourrelet divisée par une gorge et inclinée vers l'extérieur pour former un évasement. Cette forme de col peut appartenir à une cruche.

— Le col n° 12 appartient à une coupe carénée possédant une lèvre évasée à bourrelet externe. Sa forme est connue en Aquitaine, en céramique commune, sous la coupe Santrot 156 produite à la Tène III, au Ie siècle, puis de nouveau au IIIe siècle (Santrot, p. 98, 99). Elle est connue également dans la vallée

du Rhône, en sigillée claire B, en tant que coupe Darton 19 (Darton, p. 165, 166). Dans le nord de la France classée par Tuffreau- Libre comme jatte de type VIIa, on assiste, du Ie au IVe siècle, d'après un prototype de la Tène III, à une évolution de cette forme (Tuffreau-Libre, p. 52, 54 et p. 219 à 221). Est-ce le cas dans notre région ?

— Le col n° 13 a un profil plus adouci que celui de la coupe précédente : la carène moins marquée, lèvre arrondie moins débordante, col légèrement évasé. Le fragment n° 12 semble lui avoir servi de prototype.

Par la cuisson, la pâte, leur facture, le dégraissant apparent en surface, ce lot de céramiques est différent de celui des céramiques communes du Haut Empire. Fabriquées peut-être par un potier local, elles sont postérieures à ces dernières, c'est-à-dire fin IIIe et courant IVe siècle.

Conclusions : Le site de Coustaty a donc été occupé de façon certaine durant toute l'époque gallo-romaine du Ie au Ve siècle. La période de splendeur, moment où fut construite une architecture soignée (fût de colonne, élément de corniche, mosaïques) s'étend du milieu du IIe siècle au IIIe siècle. Néanmoins, l'occupation continue aux siècles suivants sans que, d'après l'état des recherches, nous puissions connaître exactement la fin de l'occupation du site. Des fouilles archéologiques sont donc à faire, sur le site même mais aussi sur l'ensemble du territoire des communes actuelles de Bézenac et de Saint-Vincent de Cosse. Ainsi situerons-nous mieux dans le temps et dans l'espace l'occupation du site de Coustaty.

Alain LACAILLE
Ecole primaire
Saint-Martial d'Albarède
24160 EXCIDEUIL.

BIBLIOGRAPHIE GENERALE

CADENAT P. — *Recherches à VSSVBIVM*. Soc. Académique d'Agen (1982).

CAGNAT et CHAPOT. — *Manuel d'archéologie gallo-romaine*. t. 2, p. 231 à 233.

CARVES L. — *B.S.H.A.P.* (1885), p. 98 et COUSTATY et ses antiquités romaines. *B.S.H.A.P.* (1886), p. 270 à 277.

CHAPOTAT. — *Vienne gauloise, le matériel de la Tène III trouvé sur la colline de Sainte-Blandine* (1970), fasc. 2, p. 137, 138.

CHENET G. — *La céramique gallo-romaine d'Argonne au IVe siècle et la sigillée décorée à la molette* (1941). Mâcon, Editions Protat.

COURTIEU J., NICLOUX J., RIGOIR Y. et J. — Dérivées des sigillées paléochrétiennes de l'Aude. *Bull. soc. études scient. de l'Aude* (1980), t. LXXX.

DARMON et LAVAGNE. — *Recueil général des mosaïques de la Gaule*, t. II, Lyonnaise, fasc. 3, p. 99 à 102 et pl. LXXIV à LXXVII.

DARTON A. — Sigillée claire B de la vallée du Rhône. *Revue des études ligures* (1972), t. 38, fasc. 2.

DURAND C. — *Fouilles de Vésone* (1909 à 1911).

FOUCAUD G. et VIALETTES I. — Un atelier de poterie estampée du IVe siècle dans le Lot, *Bull. soc. études du Lot* (1972), t. XCIII.

GOURGUES (vicomte de). — *Dictionnaire topographique de la Dordogne* (1873), p. 250 et p. 353.

GRENIER. — *Manuel d'archéologie gallo-romaine*, t. 4, fasc. I, p. 34, 35.

JOUANNET. — Statistique de l'arrondissement de Sarlat. *Calendrier des corps administratifs de la Dordogne* (1818), p. 186 à 188.

JOUANNET. — Découvertes d'antiquités dans la plaine de Saint-Cyprien (1817). *B.S.H.A.P.* (1930), p. 79 à 84.

JOUANNET. — Antiquités romaines du Sarladais, *Bull. polymathique du Muséum d'Instruction publique de Bordeaux* (1819), t. 18, p. 395 à 399.

LACAILLE A. — Découverte sur le site gallo-romain de Coustaty, *B.S.H.A.P.* (1977), p. 251-252.

LANCHA J. — *Rec. gén. mos. Gaule*, t. III, Narbonnaise, fasc. 2, p. 236 à 239 et p. 274 à p. 282.

LAVAGNE H. — *Rec. gén. mos. Gaule*, t. III, Narbonnaise, fasc. I, p. 131 à 134 et pl. L et XLIX.

LUTZ M. — *La sigillée de Boucheporn (Moselle)* (1977), 32e supplément à Gallia, p. 36 et pl. 9 nos 117 et 120.

MARTIN T. — Fouilles de Montans. Note préliminaire sur les résultats de la campagne 1975, *Figlina*, n° 2 (1977), p. 64 à 66.

MAYET F. — *Les céramiques à parois fines dans la péninsule ibérique* (1975), p. 67, 68 et pl. 33, 34.

MEFFRE J.-F., RIGOIR Y. et J. — Dérivées des sigillées paléochrétiennes du groupe atlantique, *Gallia*, (1973), t. 31.

MESPLE P. — L'atelier de potier gallo-romain de Galane, à Lombez (Gers), *Gallia*, t. 15 (1957), fasc. 1, p. 43, 48 et pl. I.

MESPLE P. — Ibidem, *Gallia*, t. 24 (1966), p. 264 et pl. 8 n° 3.

PERRIER J. — La mosaïque gallo-romaine de Condat-sur-Vienne, *Bull. Soc. Arch. Hist. Limousin*, t. LXXVII (1953), p. 163 à 168).

PITON D. et BAYARD D. — La sigillée d'Argonne décorée à la molette dans le Nord-Ouest de la France. *Cahiers archéologiques de Picardie* (1977), n° 4, p. 231, fig. 224 et p. 237.

RIGOIR J. — La céramique paléochrétienne sigillée grise. *Provence Historique* (1960), t. X, p. 66.

RIGOIR J. — Les sigillées paléochrétiennes grise et orangée, *Gallia* (1968), t. 26, fasc. I.

SANTROT M.-H. et J. — *Céramiques communes gallo-romaines d'Aquitaine* (1979).

SENECHAL R. — *Céramique commune d'Alésia : les cruches* (1975), Centre de recherches sur les techniques gréco-romaines.

STERN H. — *Rec. gén. mos. Gaule*, t. II, Lyonnaise, fasc. I.

TAILLEFER (W. de). — Antiquités de Vésone, t. I et t. II (1921).

TERRISSE J.-R. — *Les céramiques sigillées des Martres de Veyre (Puy-de-Dôme)* (1968), supplément à *Gallia*, p. 68, fig. 30.

TUFFREAU-LIBRE M. — *La céramique commune gallo-romaine dans le nord de la France* (1981).

WALTER H. — *La colonne ciselée dans la Gaule romaine* (1970), p. 95.

Signes parmi les signes du feu
Les gaufriers du Musée du Périgord

« C'est le paradigme du travail qui pousse à considérer l'objet technique comme utilitaire; l'objet technique ne porte pas en lui à titre de définition essentielle son caractère utilitaire... L'objet technique peut accomplir l'analogue d'un travail, mais il peut aussi véhiculer une information en dehors de toute utilité pour une production déterminée ». Cette conclusion que tire R. Simondon de son étude *du mode d'existence des objets techniques* (Paris 1969) ne vaut pas seulement pour la production industrielle; elle se vérifie mieux encore dans les objets qui lui sont antérieurs. De fait, parmi les objets mobiliers que leur antiquité et leur caractère artisanal ont signalés aux recherches des érudits modernes, nombreux sont les outils dont la forme et l'ornementation rendraient incomplète, sinon fausse, leur description strictement technique. Tel est le cas des gaufriers.

Que les gaufriers ne soient pas des outils qu'ennobliraient des motifs de décoration accessoires, mais au contraire des signes manifestés par les outils qui les portent, de manière souvent fort imposante et incommode, c'est aussi ce que montre l'examen de leur fonction technique; elle fut toujours d'imposer une marque à la nourriture, et de lui conférer des normes géométriques, aussi caractéristiques et identifiables que les alvéoles réguliers dont les abeilles signent leurs gaufres de cire. Au sortir du gaufrier, la pâte avait changé d'étendue, sinon de substance, elle s'en trouvait humanisée, grâce, certes, au fer et au foyer de cuisson, mais aussi par la forme et les dessins qu'ils lui avaient transmis; signée et distinguée, ainsi de sa matière première, elle pouvait enfin prendre place dans les échanges sociaux, qu'ils s'ordonnassent à l'extérieur, autour des fêtes ou des foires, ou qu'ils aient concerné la seule vie domestique et ses cérémonies.

Cette primauté du symbole, qui apparente les gaufriers aux sceaux, aux monnaies et à l'art du blason (à qui, du reste, ils sont redevables de nombre de leurs motifs), requiert de qui s'attache à leur étude une attention toute particulière aux objets mêmes, dans ce qu'ils entendent signifier. Les recherches ethnographiques ou les observations gastronomiques n'apportent, dans ce domaine, qu'un secours limité à la connaissance des circonstances dans lesquelles ces objets étaient utilisés: elles ne sauraient rien révéler de ces signes, dont le sens est souvent oublié, et ne fut pas transmis, parce qu'ils se lurent toujours sans exiger de transcription. C'est pourquoi tant de leurs interprétations modernes sacrifient d'emblée à des perspectives réductrices ou uniquement descriptives, faute de s'appuyer sur de grandes séries d'objets qui puissent s'éclairer mutuellement. Dans un sujet si obscur, l'examen comparatif de pareilles séries, du point de vue historique aussi bien que symbolique, constitue justement la seule démarche susceptible d'aboutir à quelques certitudes.

Aussi la présente étude ne portera-t-elle que sur les objets conservés au Musée du Périgord, sans égard pour les anecdotes rassemblées par les savants du XIXe siècle et quelques érudits modernes — linéaments souvent pittoresques, et d'un beau volume, d'une histoire des gaufriers qui reste à faire. Mais on ne voit pas que cette histoire puisse se passer de l'examen préalable des documents auxquels elle se rapporte. En outre, en dépit de leur inévitable disparité, qu'aucune rigueur, même de présentation, n'oblige à dissimuler, les gaufriers du Musée du Périgord sont, même pris isolément, d'un intérêt historique suffisant pour mériter d'être publiés selon l'ordre d'un catalogue raisonné; enfin, leur rassemblement, bien qu'il procède du seul hasard, aboutit, comme on le verra, à un ensemble représentatif, et somme toute satisfaisant.

Le plus ancien gaufrier de cette collection est un fer à palettes circulaires, sans emboîtement, de 11,9 cm de diamètre, et destiné à la confection de gaufres ou d'oublies, souvent roulées ensuite (A 770, L. 70,4 cm, pl. I). Sa palette ornée porte, figuré d'un trait sûr, à l'intérieur d'un filet circulaire simple, l'écu de France couronné et tenu par deux anges nimbés aux ailes déployées en opposition, jouxtant deux lys, un troisième lys se déployant plus largement sous l'écu au bord du filet. Dans le champ, sont régulièrement disposées des étoiles dont l'oxydation du fer empêche de préciser le nombre. L'autre palette porte, à l'intérieur d'un filet d'égal diamètre, un quadrillage

Pl. 1. — Gaufrier A 770. XVe siècle.

serré. Par sa figuration, qu'il faut rapprocher des monnayages de Charles VI et de ses successeurs, ce fer appartient au XVe siècle. C'est vers la fin du XIVe siècle que se généralisent, sous l'influence italienne, l'usage héraldique des tenants et la représentation schématique des anges. La pièce qu'ils supportent ici lie du même trait extérieur, que décorait autrefois un grènetis, l'écu et sa couronne; ce dernier détail apparaît en numismatique dès la cinquième émission d'écus à la couronne, c'est-à-dire avant 1417 (ateliers de Paris et de Montpellier, par exemple), se retrouve sur « l'écu vieux » de Charles VII (par exemple, troisième émission, 1424, Toulouse), se maintient tout au long du XVe siècle (écu d'or de Louis XI, Angers, 4 janvier 1474) et perdure jusqu'à l'écu d'or au soleil de François 1er (par exemple, quatrième type de 1519), sans toutefois le grènetis, qui disparaît dès Charles VIII. Quant à la fleur de lys fort allongée qui somme la couronne en son centre, elle est dans le goût de la première moitié du siècle, après quoi cet ornement tend à adopter la taille plus réduite de ses voisines.

A en juger par le nombre qui en a été publié ou conservé, ce type de fer paraît avoir été assez répandu, aux XVe et XVIe siècles. Très proches de cet objet sont par exemple les exemplaires publiés par L. Armand-Calliat (« Le décor des gaufriers bourguignons », *Arts et traditions populaires*, Paris 1956-4, p. 234, fig. 1) et R. Vasseur (*Arts et traditions populaires*, Musée de Pontoise, 1977 n° 50) ou le fer conservé au Musée National des Arts et Traditions Populaires de Paris sous le n° 52 147. Appartiennent au XVIe les objets figurant dans le catalogue d'H. R. d'Allemagne (*Musée Le Secq des Tournelles*, 2e partie, Paris, 1924, pl. CCCLIII) et dans celui de M. Dubuisson (*Musée historique de Troyes et de la Champagne*, 1972, n° 394). D'autres fers de même disposition portent non les armes de France, mais celles d'une cité. L'un des plus intéressants a été publié en 1884 par A. Castan (*Un fer à gaufres du XVe siècle aux armoiries de Besançon et de ses sept quartiers ou bannières*, Besançon) qui formulait cette hypothèse à son sujet : le pâtissier dont ce fer conserve le nom « était sans aucun doute le fournisseur attitré du dessert des festins que la municipalité de Besançon s'offrait à elle-même en diverses circonstances ». S'agissant ici des armes de France, on ne saurait admettre pareille supposition, non plus que la destination seulement privée de cette série d'objets, qui paraissent répondre à des normes s'appliquant dans tout le royaume, et qui se trouvent au demeurant exempts de toute marque familiale ou personnelle. Il faut plus probablement y voir des outils de pâtissiers-

oublieurs-gaufriers, soumis, comme les boulangers par exemple, à une normalisation étroitement surveillée de leur production, et dont une recherche dans les règlements de métiers permettrait de connaître le détail. Quant à l'écu de France couronné, la corporation parisienne des pâtissiers-oublieurs-gaufriers a laissé des méreaux dont le revers s'orne justement au XVe, de cette marque de bonne sujétion ; à Périgueux, ville royale, un pâtissier du XVe siècle ne pouvait manquer de reprendre ces armes.

Le second gaufrier, dans l'ordre chronologique, se rattache sans ambiguïté à l'histoire du Périgord, puisqu'il porte les armes de l'abbaye de Chancelade, maison-mère de l'ordre blanc des chanoines réguliers de Saint-Augustin. Ses palettes rectangulaires, sans emboîtement (16 × 8,5 cm), s'ornent l'une et l'autre de gravures ciselées, réalisées sans l'aide d'étampes, et témoignant d'une belle habileté (A 242, L. : 85 cm, pl. 2). La première porte, à l'intérieur d'un filet simple, l'écu de l'abbaye de... à la croix alésée de..., sans indication d'émail ou de métal comme il est habituel dans les gravures antérieures au XVIIIe siècle; cet écu est sommé d'une mitre et d'une crosse, pièces extérieures réservées aux évêques et, c'est ici le cas, aux abbés mitrés. Ces armes sont supportées par une couronne murale de palmes et de feuillage; ces rinceaux adossés déploient généreusement leurs volutes dans le reste du champ et s'entent de fleurs de lys épanouies; sous la couronne, de part et d'autre de l'écu sont figurées deux fleurs à six pétales. Le champ de l'autre palette, également limité par un filet simple, est partagé en son centre par deux tiges de lys s'élevant en opposition, et dont les rinceaux se développent de part et d'autre presque symétriquement, jusqu'à entourer les deux fleurs à six et cinq pétales qui répondent à celles de la première palette. Peuplant ce feuillage, deux oiseaux affrontés de part et d'autres du lys supérieur prennent leur essor, le bec ouvert comme pour se saisir d'un rameau, ou d'une fleur. A n'envisager que le style de son ornementation foisonnante, cet objet paraît relever de l'héritage immédiat du XVIe siècle renaissant, dont la sculpture offrait déjà ces thèmes et leur développement. Et s'il n'est guère probable que ce fer appartienne au XVIe même, il est en revanche assez vraisemblable de supposer qu'il fut gravé, et peut-être même offert lors du grand mouvement de restauration des abbayes qui succéda aux guerres de religion, en un temps où le regain de ferveur catholique n'avait pas encore soumis l'art à l'esprit de la contre-réforme. C'est aussi de la première moitié du XVIIe siècle que paraît dater un fer

d'abbaye très comparable, et conservé à Rouen (H. R. d'Allemagne, *o.c.*, pl. CCCLIII). Mais, moins encore que pour son parallèle rouennais, la figuration renaissante, c'est-à-dire antiquisante, du fer de Chancelade ne saurait s'interpréter comme un abandon aux représentations profanes. Le symbolisme en est au contraire parfaitement fidèle à la tradition chrétienne. La première palette même, en dépit de sa conformité aux règles du blason, rend compte des liens régissant le temporel et le spirituel en étouffant l'écu d'attributs sacrés et d'une profusion de lys dont la valeur religieuse est assez connue. Sur l'autre palette, les lys opposés figurent les arbres de vie et de mort, étendant leurs ramures dans ce monde-ci comme dans l'autre, et tout comme sur les premiers sarcophages chrétiens du IVe siècle, l'envol des colombes affrontées cherche à manifester l'idée de Résurrection. Si la perfection et la cohérence de cette figuration se laissent aisément percevoir, il n'en va pas de même pour la provenance et la destination de l'objet qui la porte. Faute de termes de comparaison, ou de documents d'archives, rien ne permet d'assigner à ce fer une origine périgourdine, ni d'affirmer *a contrario* qu'il fut commandé et exécuté ailleurs. L'usage auquel il répondait reste également assez mystérieux; on ne saurait évidemment confondre ce type d'objet avec les fers à hosties dont, par exemple, la collection du Musée du Périgord atteste la relative permanence formelle au cours des siècles. Le fer de Chancelade ne peut davantage être assimilé aux gaufriers tout profanes que se firent confectionner ou offrir nombre de prêtres des XVIIe et XVIIIe siècles, adoptant ainsi les mœurs de leurs ouailles. Ne pouvant dispenser ni une pâtisserie absolument profane, ni une nourriture authentiquement eucharistique, les fers d'abbaye servaient probablement à prolonger un usage bien connu de l'antiquité et du haut moyen-âge, et consistant à offrir, en signe d'allégeance envers les supérieurs et de protection à l'égard des amis, une nourriture destinée à être consacrée. La tradition antique des eulogies survécut ainsi dans les abbayes, dont les servants recevaient, à titre d'offrande pour leurs repas, des oublies, « hostias nondum consecratas », ainsi que les définit Du Cange. En offrant des gaufres, l'abbé de Chancelade ne faisait donc qu'ajouter un peu de sucre ou de miel à ses offrandes et à ses aumônes.

L'ornementation du troisième gaufrier, aux palettes rectangulaires sans emboîtement (23,3 × 9,8 cm), conserve partiellement la disposition des gaufriers de mariage médiévaux qu'elle conjugue d'un trait large et ferme aux entrelacs baro-

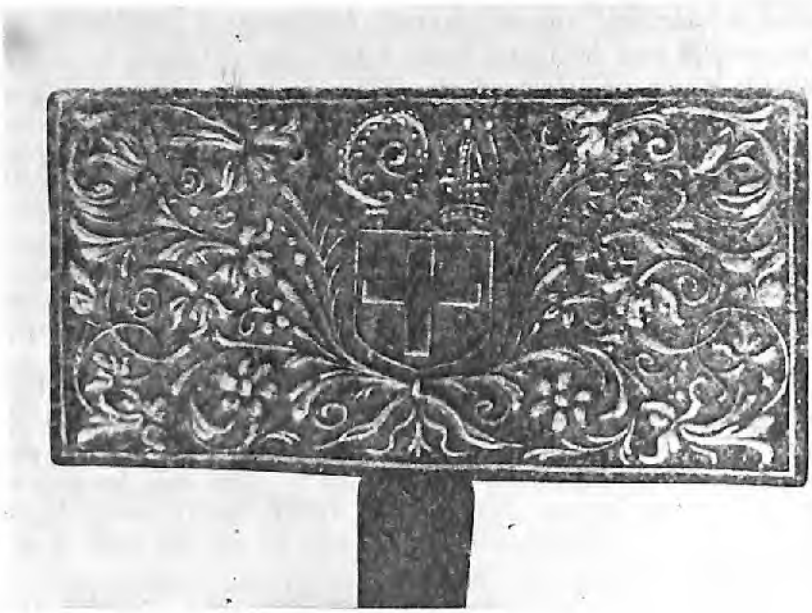

Pl. 2. — Gaufrier A 242. Première moitié du XVIIe siècle.

ques (D. 81.1.10, L. 95,4 cm, pl. 3). Il est signé et daté, sur l'une de ses branches (P.M./auchade/1716) du début de la Régence. La première palette, dont un filet simple souligne les bords, s'ordonne autour d'un écu sommé d'une couronne de fantaisie, accosté de deux palmettes et où, sur champ de..., trois étoiles et trois glands de... posés en quinconce deux et un, un et deux) blasonnent, peut-être par armes parlantes, le nom de l'un des époux, dont les initiales A.P. occupent le cœur de l'écu. De part et d'autre des palmettes, se développent symétriquement deux motifs curvilignes ornés en leur centre d'une étoile à cinq branches, et de points près de chaque origine des courbes, de même qu'à chaque angle du cartouche. L'autre palette, aux bords soulignés du même filet, s'ordonne autour d'une figure circulaire, isolée par un filet simple et occupée par une rosace à six branches en amande, dont les extrémités sont reliées entre elles par des amandes de même dimension formant hexagone; de part et d'autre de cette rosace, deux amandes verticales se prolongent à chacune de leurs extrémités par deux courbes de rayons moindres, l'une dirigée vers la rosace, près de laquelle elle se divise, l'autre se développant vers l'extrémité de la palette où elle vient former par sécance, avec sa symétrique une petite amande horizontale, avant de se fermer et de se diviser, autour de points semblables à ceux de l'autre palette, et dont certains ont servi de centre pour le dessin de ces courbes. Ainsi peut se trouver résumée, à beaux coups de compas, et parée en même temps d'un certain mystère, la figuration parfaitement lisible des gaufriers de la fin du moyen-âge, qui portaient sur l'une des palettes l'écu de l'époux, et sur l'autre celui de la dame, flanqués l'un et l'autre de quatre fleurs de lys en signe de loyale sujétion. Dès le XVIe siècle, ces fleurs donnèrent lieu à des développements décoratifs, dont les rinceaux du fer de Chancelade offrent un exemple représentatif, et qui, sans cesse réinterprétés, aboutirent à ces plaisantes symétries, où se révèle le goût moyen du XVIIIe siècle. Pièce centrale, l'écu d'homme s'est maintenu fort longtemps (il n'a disparu qu'au XIXe siècle, en même temps que les gaufriers forgés), car il suffisait à symboliser une famille plus étroitement soumise à l'hérédité et à l'autorité masculines. En revanche, l'écu rond ou losangé des dames et des demoiselles, ou, à défaut d'armoiries, l'agneau pascal dans une couronne firent progressivement place, dès le XVIe siècle, à la rosace à six branches en amande, où tant de spécialistes des traditions populaires ont lu un signe prophylactique autant que stellaire. Sans ouvrir ici la discussion sur ces interprétations, il

faut également souligner le caractère religieux de ce symbole dérivé du chrisme, et parfois figuré sur les gaufriers à l'intérieur d'un ostensoir, ainsi que son aspect féminin ou « marial », ici attesté par son emplacement, et confirmé, par exemple, dans les inscriptions populaires basques par son identification avec la lune. Mais la vogue de la rosace compassée, aux XVIIIe et XIXe siècles, témoigne surtout, chez les artisans et leurs clients, d'un goût croissant pour la symétrie et la dextérité de l'ornementation, où la joliesse envahissante des signes s'observe au détriment de leur richesse symbolique. C'est aussi pourquoi l'esthétique géométrisante qui préside à cet objet récuse par avance les hypothèses historiques ou sociologiques qu'on pourrait avancer au sujet de ses propriétaires. Comme ustensiles domestiques, les gaufriers commémoraient le plus souvent la fondation du ménage, à l'occasion de laquelle ils avaient généralement été fabriqués. Mais les exemples ne manquent pas de prêtres ou de laïcs célibataires qui se firent graver, aux XVIIe et XVIIIe siècles, des gaufriers comportant soit des cadres circulaires vides manifestant leur célibat, soit même des rosaces réduites à un rôle strictement ornemental. L'écu lui-même ne fournit ici qu'un faible indice, en ce qu'il déroge aux règles du blason, mêlant des initiales à ses meubles, mais refuse la roture qui aurait consisté à adopter la protection des armes de France, comme il arrive sur nombre de gaufriers du XVIIIe siècle. Seul l'héraldiste pourrait donc préciser à qui appartenaient ces armes, personnage de vieille noblesse, où, comme il est plus probable, riche laboureur ou bourgeois détenteur d'un office, que fascinaient les fastes nobiliaires. Du reste, cette fascination, et la propension concomitante à dépouiller les particularités sociales et locales au profit d'un style plus anonyme mais jugé plus riche, caractérisent moins telle partie de la société ou telle province du royaume que l'esprit même de ce temps, qui vit s'étendre les Lumières au fin fond, non seulement de l'Europe, mais aussi des campagnes.

Moins aisément datable, mais évidemment rattaché au Périgord par la mention de son origine, le quatrième gaufrier offre, sur ses palettes rectangulaires, sans emboîtement (17,8 × 8,8 cm), de plus amples renseignements (A. 65 39, L. 77,3 cm, pl. 1). Gravées avec soin, ces palettes comportent l'une et l'autre un cartouche central rectangulaire, qu'entoure une bande de largeur régulière délimitée par deux filets simples, et ornée dans sa majeure partie de fleurs de lys d'où partent des rinceaux. Sur la première palette, la partie de cette bande que surmonte le cartouche porte, répartie sur

deux lignes, l'inscription ANTOINE BONHOMME/DTEUR AN MEDNE (= docteur en médecine) ISABEAU RIGAUD. En guise d'écu au centre du cartouche, deux cœurs pris l'un dans l'autre, ornés de feuillage et enfermant deux oiseaux posés, et mis en regard, sont sommés d'une couronne de fantaisie d'où s'échappe, de part et d'autre, une fleur de lys. L'intersection des deux cœurs, marquée de quatre points en croix, et leur bord intérieur sont soulignés d'un fin pointillé. Une inscription paraît avoir été gravée entre le bandeau et les perles de la couronne. Les flancs symétriquement disposés du cartouche s'ornent chacun d'un vase portant trois fleurs à cinq ou six pétales, dont la plus élevée se dresse en forme de chrisme; des quatre angles du carré qu'occupe chacune de ces figures, convergent des fleurs de lys. Le cartouche de l'autre palette isolé par un filet simple de la légende qui en forme la base (FAUGEROLAS DE CUBAS), est divisé en son centre par un vase portant trois fleurs de lys se déployant horizontalement sur plus du tiers de sa longueur, et s'élevant verticalement jusqu'à déborder base et sommet du cartouche. Sur les côtés, symétriquement disposés, deux rameaux portant chacun trois fleurs à six pétales convergent à l'horizontale vers la grande fleur de lys, de petites fleurs de lys ornant les angles du cartouche. Ce gaufrier de mariage, associant dans la même légende le nom des deux époux, obéit à une disposition apparue au début du XVIIe siècle, et conservée jusqu'au XIXe, consistant à entourer un cartouche rectangulaire diversement historié d'une inscription toujours nominative et fréquemment professionnelle, parfois accompagnée d'une devise. La mention du créateur ou du donateur de l'objet, qui donne un intérêt supplémentaire à ce fer, devient moins rare à partir du XVIIIe siècle, auquel paraissent également appartenir la graphie des inscriptions et le style des rinceaux, caractéristiques de la première moitié du siècle. Comme sur les gaufriers plus anciens, les cartouches sont disposés symétriquement autour d'un motif central, chargé des signes les plus forts; sur l'un, on a suppléé au défaut d'armes à blasonner, ou d'imagination héraldique, par l'enlacement des deux cœurs emprisonnant ces figures d'âmes amoureuses que constituent les oiseaux; leur réunion proclame des amours couronnées par le mariage, et les deux vases de fleurs qui flanquent cet écu sont une autre allusion aux époux, mêlée d'une discrète nuance religieuse. La même nuance se retrouve dans le vase de lys épanouis qui partage l'autre palette, et dont le fer de Chancelade présentait une version plus grandiose. Arbre de vie, le vase de lys

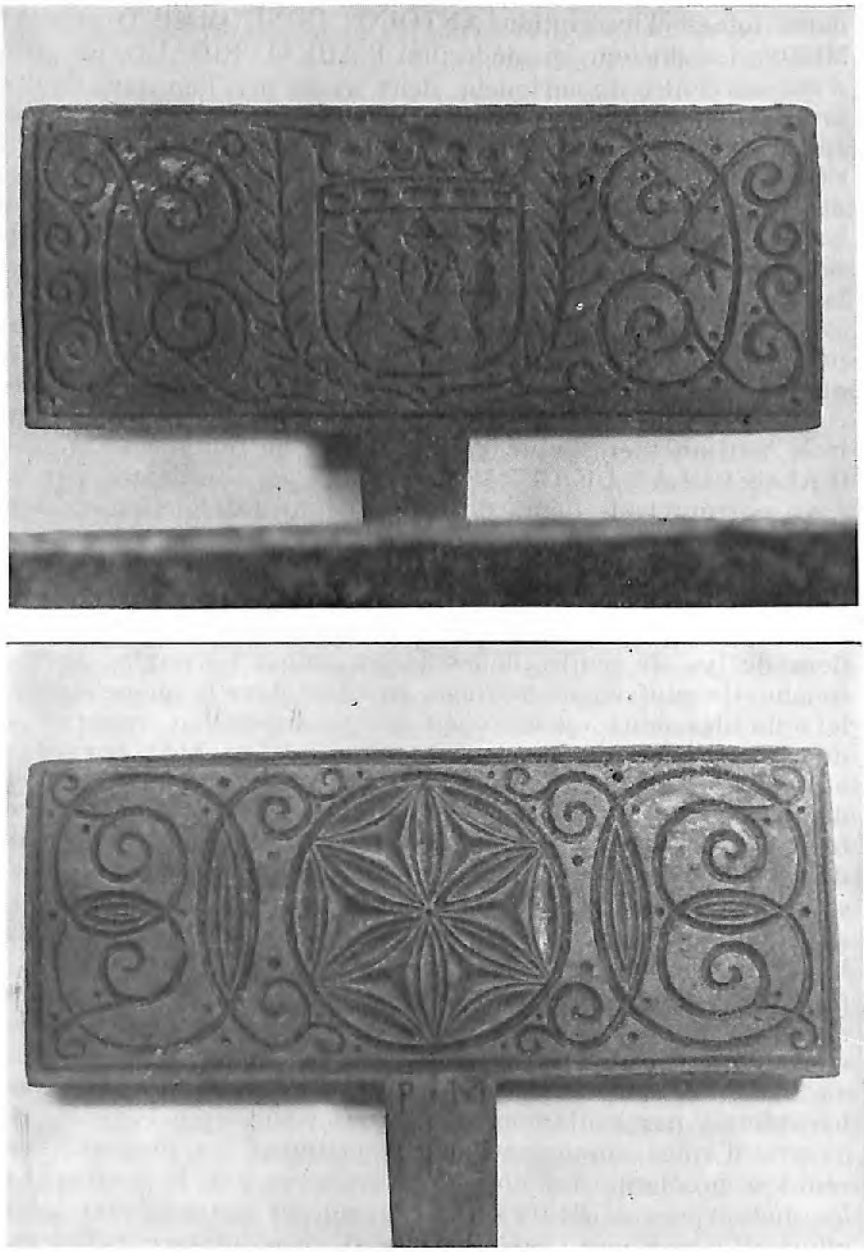

Pl. 3. — Gaufrier D 81-1-10. Daté de 1716.

atteste aussi, comme il arrive si souvent sur les gaufriers, la qualité de bons sujets des époux, dont l'attitude est signifiée, symétriquement, par les fleurs disposées de part et d'autre des lys.

Si peu de droit qu'on ait à inférer de cet objet des conjectures psychologiques sur ses propriétaires, il convient d'en noter la retenue, ou le conformisme, dans l'usage des symboles, où ne transparaissent ni ambition aristocratique, ni vanité corporative ; alors que s'observent sur de nombreux gaufriers contemporains d'instants rappels à l'activité de leurs possesseurs, aucune allusion symbolique ou directe ne vient ici souligner la qualité de médecin de l'un des époux, hormis l'inscription qui la mentionne. Du reste, cette inscription est conforme à une coutume que les sociétés rurales n'ont abandonnées que récemment, et selon laquelle les épouses continuaient de porter leur nom de jeune fille. Mais cette figuration procède-t-elle entièrement de la volonté de ses commanditaires ? La généralité du symbolisme, son anonymat même, que vient corriger la légende de la première palette, la disposition parfaitement régulière de l'ornementation réalisée cependant sans étampes, dénotent en effet chez l'artisan périgourdin une grande habitude de ce type d'ouvrage, et la facture, quoique toujours manuelle, manifeste ici une tendance à la standardisation. C'est de la deuxième palette, la plus régulière, que procède la première pour le décor qui entoure le cartouche, à l'exception d'une réserve, vraisemblablement ménagée par avance, et remplie, par des abréviations au besoin, lors de la commande du gaufrier. Ce principe, consistant à personnaliser un objet principalement conçu d'après modèle, et dont ce gaufrier représente l'application encore artisanale dans un des hauts-lieux de la métallurgie périgourdine dans la première moitié du XVIIIe siècle, sera repris à plus vaste échelle, dans la deuxième moitié du siècle, par les maîtres de forges comtois et lorrains, tout spécialement : leurs gaufriers de fonte porteront des décors stéréotypés, mais offriront de semblables réserves, destinées à être remplies par le forgeron local; cette production industrielle susciterà également, par sa concurrence, le déclin de la métallurgie périgourdine, en dépit de la maîtrise de ses artisans, qu'atteste excellemment ce gaufrier. Cet assujettissement de l'objet à un modèle préétabli, préfigurant la production de série quelques décennies avant la première révolution industrielle, est encore plus manifeste dans le cinquième gaufrier (D. 81.1.9, L 81,9 cm, pl. 5). Ses palettes, rectangulaires et sans emboîtement (20,7 × 11,8 cm) offrent des angles réguliè-

rement arrondis, détail peu fréquent, et une large bande entoure l'ornementation également rectangulaire, et limitée par un filet simple. Au centre de la première palette, un monogramme composé des lettres L, J, redoublées en miroir et entrelacées, est surmonté d'un ruban elliptique dont les extrémités embrassent une couronne comtale, ornée des neuf perles habituelles, qui somme l'ensemble de la figure. De part et d'autre de ce monogramme, cinq registres séparés par des filets horizontaux, et divisés en trois par des filets verticaux, présentent quinze cases, alternativement occupées par une fleur de lys (sept) et par un motif tournoyant à quatre branches (huit) tous gravés à l'aide d'étampes. La deuxième palette, dont c'est toute l'ornementation, est également divisée en quatre registres, eux-mêmes partagés en huit par des filets verticaux, et ces trente-deux cases portent les mêmes motifs étampés disposés en quinconce. La réinterprétation qu'offre le monogramme des lettres de civilité, qu'il charge de feuillage et d'entrelacs, suffit évidemment à dater ce gaufrier du XVIIIe siècle. L'examen de séries monétaires, dont le but est ici non pas de confirmer inutilement une évidence, mais de fournir des repères, montre cependant que cette datation ne saurait être guère plus précise. Il semble en effet que la vogue calligraphique dont témoigne ce monogramme ait été contemporaine du louis d'or émis entre 1723 et 1725, dont le revers s'ornait de deux L entrelacés et couronnés, entre deux palmes; ce monogramme, qui mettait seulement au goût du jour certains monnayages du règne précédent, frappés également de deux L à l'anglaise, mais incomplètement entrelacés (telle la pièce de quatre sols, en argent, de 1691-1692), eut un tel succès, qu'il valut à cette pièce l'appellation de « Louis d'or Mirliton ». Cessant rapidement de provoquer surprise et quolibets, ce style fut bientôt admis comme officiel qu'il était, et le revers des plus petites monnaies se chargera de feuillage et d'entrelacs, jusqu'à rendre méconnaissable le monogramme royal (ainsi du double sol, pièce de billon émise en 1740). L'écu de Calonne, pièce d'argent émise en 1786, et qui offre le même revers, atteste la permanence de l'attachement qu'éprouvèrent les classes dirigeantes pour ce type d'ornementation, jusqu'aux dernières années de l'Ancien Régime. Bien que ce conservatisme ait dû aussi obéir à des raisons strictement monétaires, il est avéré, à la même époque, dans trop de domaines artistiques, pour que ce gaufrier, obéissant à un goût qui a dominé beaucoup plus de soixante ans, puisse recevoir une datation qui reposerait sur ce seul goût, à défaut d'autres indications. La facture très soignée de ce

fer, ses motifs estampés, dont aucun des gaufriers précédemment décrits ne présentait d'exemple, suggèrent qu'il provient d'un artisan, voire d'un atelier spécialisé dans cette production, dont pourrait émaner également un gaufrier, presque identique, conservé au Musée des Arts décoratifs de Bordeaux (n° 10 123, L : 87 cm, palettes : 19,3 × 11 cm). Sa première palette porte le même monogramme L J, identiquement redoublé et couronné, et également bordé de quinze cases, de part et d'autre, où se retrouvent les mêmes motifs estampés. Certes, les linéaments des deux monogrammes ne sont pas identiques, et les motifs des cases, dont la disposition est inverse d'un objet à l'autre, ne proviennent pas des mêmes étampes : les fleurs de lys plus larges de l'exemplaire de Bordeaux n'ont pas la dyssymétrie constatable sur le fer de Périgueux. En outre, la seconde palette, quoique également ordonnée en quinconce, présente cinq registres divisés verticalement en neuf, déterminant quarante-cinq cases. Ces différences minimes ne sauraient faire douter pourtant que ces deux gaufriers procèdent du même modèle, dont un autre exemplaire de Bordeaux (n° 10 097, L : 78 cm, palettes 18,5 × 10,5 cm) offre les variantes suivantes : le monogramme redoublé et sommé de la couronne comtale, de style moins nerveux, paraît devoir se lire L I ou L J, tandis que les deux panneaux qui le flanquent comportent chacun dix-huit cases, estampées de fleurs de lys et d'étoiles à six rais, disposées en quinconce. Sur l'autre palette, à l'intérieur d'une zône ornée de rinceaux, un réseau losangé présente les mêmes motifs alternés. Ce réseau de la deuxième palette, ainsi que les dix-huit cases disposées de part et d'autre de la première palette, se retrouvent sur un dernier gaufrier du Musée des Arts décoratifs de Bordeaux (n° 10 114, L : 79 cm, palettes 19 × 11 cm), mais uniquement estampés de croix fleur de lysées; et bien que l'ornement central consiste ici en un écu elliptique à lambrequins, dans le goût du XVIIIe siècle (de... à un chevron de..., au lys en chef, à deux colombes tenant un rameau (?) à dextre et à sénestre, au croissant montant sommé d'un lys en pointe), il est cependant surmonté, comme les monogrammes des autres gaufriers, d'une couronne comtale encadrée de rubans. Ordonnant ces gaufriers en série, ces ressemblances rendent aussi obscure leur destination particulière, dont rien n'indique, de fait, qu'elle ait été identique; il n'y a guère de doute que l'exemplaire armorié de Bordeaux ait appartenu à une famille titrée, et peut-être en va-t-il de même pour les gaufriers ornés d'un chiffre, et dont les propriétaires auraient alors préféré adopter le goût du jour plutôt que de sacrifier

Pl. 4. — Gaufrier A 6539. Première moitié du XVIIIe siècle.

encore à la vieillotte et rigide héraldique. Reste cependant que deux, voire trois de ces gaufriers portent le même chiffre, désignant sans doute le même personnage, en admettant qu'il ne soit pas de pure fantaisie : et il est également loisible de supposer que leur riche propriétaire ait mené un train de vie exigeant de larges distributions de gaufres, ou qu'il ait pourvu des mêmes instruments domestiques les hôtels qu'il occupait dans diverses villes, ou bien encore que des pâtissiers-oublieurs aient eu à charge, concurremment ou successivement, d'honorer ou de fournir ce puissant inconnu. Ces conjectures contradictoires, que ne résoudrait même pas l'identification de ce monogramme, n'empêchent nullement de rattacher cette série au sud-ouest de la France, seule région où sa disposition soit attestée.

Ce n'est ni la joliesse conventionnelle du trait, ni la présence de parallèles encombrants qui feraient obstacle à l'interprétation du dernier des gaufriers conservés à Périgueux (A 53 53, L : 82 cm, pl. 6). Sa disposition confuse, les traits larges et imprécis de son dessin, auxquels s'ajoutent l'usure et une profonde oxydation en rendent impossible toute lecture que n'aurait pas guidée préalablement un autre objet, présentant plus intelligiblement la même iconographie. A défaut de cette aide, il faut se contenter d'observations provisoires et forcément superficielles. A la différence des objets précédemment décrits, les palettes rectangulaires de ce gaufrier, aux bords irréguliers et dépourvus d'emboîtement (16 × 10 cm) sont prolongées par des branches comportant, l'une un évidement cylindrique, et l'autre un tenon destiné à s'y engager, afin d'assurer l'exacte superposition des palettes lors de la confection des gaufres. Cette précaution ne se retrouve, dans l'ensemble des objets actuellement connus et situés, que sur des gaufriers attribuables au sud-ouest de la France (tel le n° 10 120 de Bordeaux). Quant à la figuration des palettes, elle semble s'ordonner assez nettement autour d'une croix qui partage verticalement chaque palette en son milieu, et dont les extrémités supérieure et inférieure rejoignent le large filet simple qui contient le décor. En revanche, les traits de burin et de gouge qui entourent cette unique symétrie constatable n'offrent guère de forme, ou plutôt l'esprit qu'inquiètent ces signes vides de sens peut y lire des images successives de personnages, affrontés autour de la croix ou crucifiés, d'animaux, de rinceaux, de lettres ou de chiffres, renouvelable à chaque coup d'œil et aussi peu susceptibles de démonstration les unes que les autres. Cette résistance opposée à l'interprétation atteste au moins que le créateur, et le commanditaire de cette figuration sans doute aussi, ne se

sentaient nullement engagés à ce respect de l'esthétique dominante qui facilitait la description des précédents objets. D'origine évidemment paysanne, produit soit en un lieu soit à une époque où les styles officiels ne s'étaient pas encore imposés, ce gaufrier, qu'on ne saurait donner, par conséquent, pour postérieur au début du XVIIIe siècle, suggère aussi ce que l'art authentiquement populaire, affranchi des signes les plus convenus et les mieux lisibles, et rendu à la seule imagination, peut recéler de mystère poétique.

Insuffisamment nombreuse, et accompagnée de parallèles trop rares, et de renseignements muséographiques trop laconiques, cette collection du Musée du Périgord ne saurait autoriser de ces conclusions d'ordre statistique que réclame l'étude générique d'un style régional ou d'un type d'objet. Sans renoncer à cette ambition, dont la réalisation dépend évidemment de la publication de gaufriers périgordins inédits, on peut déjà relever l'intérêt qu'offrent, un par un, les exemplaires connus, ainsi que les constatations et les perspectives qui se dégagent de leur réunion. Ainsi, aucun de ces gaufriers ne comporte d'emboîtement semblable à celui des fers lorrains, par exemple, et l'on peut inférer de cette absence qu'ils étaient destinés à produire des gaufres fines, sans levain, éventuellement roulées ensuite. Telle devait être en effet la disposition la plus courante en Périgord, si l'on peut accorder une portée générale à cette description de La Mazille : « à peine les gaufres encore tendres sont-elles roulées que les petites mains avides des enfants se tendent pour les saisir » (*La bonne cuisine du Périgord*, Paris, 1929, p. 341). Celles de ces pâtisseries qui avaient survécu à cet assaut devenaient sèches et cassantes en refroidissant et pouvaient alors se conserver quelque temps, à la différence des grosses gaufres, plus riches en eau, plus rapidement périssables, et souvent confectionnées au jour le jour pour l'alimentation quotidienne. Sans doute les gaufres restèrent-elles plutôt en Périgord un mets d'exception, associé à des rites et à des fêtes qu'il serait précieux de recenser. Cette collection, il est vrai, au même titre que celles de Bordeaux ou de Toulouse par exemple, suffit à faire justice du préjugé, fort répandu, qui attribue l'usage des gaufriers au seul nord de la Loire : leur « aire d'utilisation », affirme ainsi R. Lecoq, pourtant bon connaisseur de ces objets, « semble se concentrer en Franche-Comté, Champagne et Bourgogne, mais elle s'étend à la Lorraine, l'Alsace, l'Ile-de-France, le Maine, la Normandie, l'Anjou et l'Orléanais » (*Les objets de la vie domestique. Ustensiles en fer de la cuisine et du foyer des origines au XIXe siècle*,

Paris, 1979, p. 180). On ne saurait pour autant soutenir que les gaufriers fussent d'usage courant en Périgord; au contraire, le bon état de conservation et le souci de perfection ornementale observés pour la plupart des fers ici décrits résulteraient plutôt d'une utilisation relativement rare, obéissant davantage à des prescriptions sociales qu'aux seules nécessités alimentaires, et c'est également ce que suggérait l'examen de leur symbolisme.

Outre qu'il n'a rien de spécifiquement périgourdin, le premier gaufrier échappe évidemment à de telles remarques, à raison de son caractère vraisemblablement professionnel et de l'usure qui paraît en témoigner. Mais l'intérêt de cette collection réside précisément en ce qu'elle révèle, au travers d'un très petit nombre d'objets, l'extrême diversité de leur destination et de leur inspiration. Vendues par les oublieurs (gaufrier n° 1), les gaufres pouvaient être aussi aumônées par des religieux ou des notables laïcs (n° 2 et peut-être n° 5), et elles figuraient encore dans les cérémonies familiales et villageoises (n°s 3, 4, 6). De ce point de vue purement circonstanciel, ces gaufriers constituent donc un ensemble représentatif de ces multiples usages, et leur réunion illustre heureusement l'importance sociale qui leur était généralement conférée. Quant aux gaufres, manifestement liées dans leur préparation et leur consommation aux réunions et aux échanges, elles devaient procurer aux regards des mangeurs, par des signes sans ambiguïté, la certitude de leur provenance et des bonnes intentions qui présidaient à leur distribution; c'est aussi pourquoi le symbolisme de leur ornementation était de valeur principalement religieuse ou patriotique, sans que le détail de l'expression dût en être forcément stéréotypé. De fait, cette collection montre assez l'influence qu'eut la mode, du XVe au XVIIIe siècle, dans la figuration de ces symboles, dont chaque *aggiornamento* assurait ensemble conservation et reviviscence. Or la part des modèles sociaux, et celle, qui en procède au demeurant, du goût du jour, s'avèrent trop considérables dans ces objets pour qu'on puisse les mettre, sans autre forme de procès, au nombre des témoignages folkloriques, où devraient se lire les principes d'une esthétique populaire, à vrai dire insaisissable ici : le seul gaufrier de caractère populaire se dérobe justement à toute interprétation, et les autres ne s'y prêtent que par l'adoption d'un symbolisme que rien ne rattache précisément à l'idée de « peuple ». Aussi faut-il renoncer aux classifications hâtives et confuses des spécialistes d'art populaire, qui s'arrêtent aux caractères les plus extérieurs des gaufriers, et leur préférer

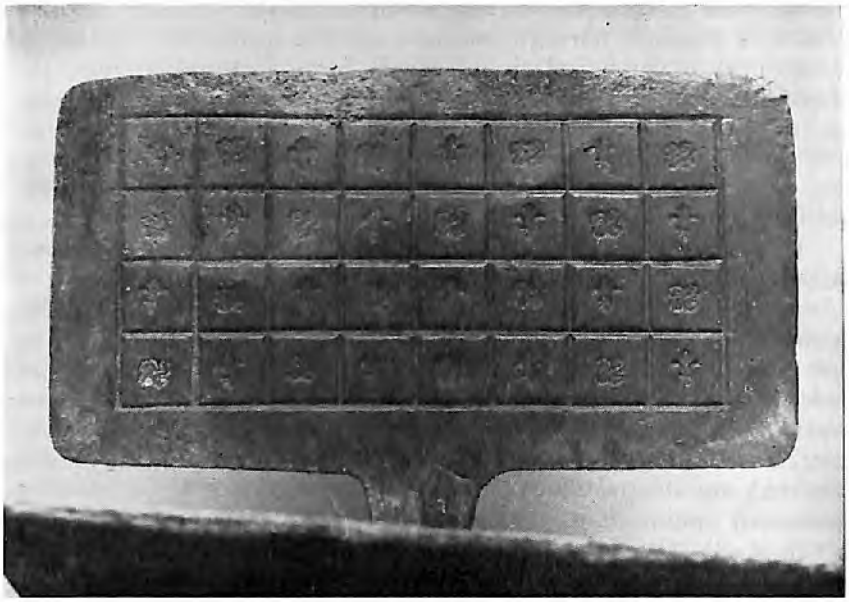

Pl. 5. — Gaufrier D 81-1-9. XVIIIe siècle.

l'examen détaillé de chaque objet, comme on l'a fait ici.

Comme peut encore le rappeler la comparaison de ces outils anciens avec les objets techniques contemporains, dont le schéma se conforme, dans son évolution, de moins en moins à la thermodynamique et de plus en plus à la théorie de l'information, les objets de création humaine ont un caractère opératif général, ou magique, qui fournit leur « définition essentielle » : comme le langage, ils n'ont jamais cessé de constituer la médiation indispensable entre le sujet et la réalité. Et, de même que le langage, qui remplit la même fonction et admet la même définition, est également susceptible d'opération poétique et de traitement utilitaire, de même l'objet oscille-t-il toujours (c'est l'indétermination et l'incertitude propres à la magie) entre l'efficacité pratique et l'efficacité poétique. Quand l'objet est surdéterminé par un langage au symbolisme variable, qu'il a pour fonction de manifester et de répandre, et tel est bien le cas des gaufriers, c'est bien que sa destination essentielle est de parler, et faire parler chaque objet était l'ambition de cette étude.

COMPLEMENTS

I

M. Soubeyran, conservateur du Musée du Périgord, a bien voulu m'adresser les observations suivantes; elles éclairent l'origine de cette collection et apportent des précisions d'histoire régionale qui m'étaient inconnues :

« *A. 770 :* Achat en 1889 (probablement à un brocanteur). On peut se demander si les fleurs de lis, dans l'écu et au centre de la couronne, n'ont pas été volontairement martelées au cours de la Révolution, les autres éléments décoratifs paraissant beaucoup mieux conservés.

A. 242 : Acheté à Périgueux, au marché à la ferraille, en 1886, par M. Delluc qui l'a ensuite cédé au Musée. On ne peut que formuler des hypothèses fragiles quant au lieu de fabrication (région d'Excideuil ?).

D. 81-1-10 : Dépôt de la S.H.A.P. en 1981 pour lui assurer de meilleures conditions de conservation. Hélas, je n'ai pu trouver mention des conditions de son entrée dans les collections de la Société. Relativement à l'écu, je me permets de vous donner une indication peut-être sans intérêt dans la mesure où il s'agirait d'armes de fantaisie comme peuvent le faire penser la couronne et les initiales dans le champ. Dans

Pl. 6. — Gaufrier A 5353. Datation incertaine.

l'*Armorial de la noblesse du Périgord* par Alfred de Froidefond (Périgueux 1858) on trouve :

d'Argouges (Pierre Michel d'Argouges fut évêque de Périgueux de 1721 à 1731). Ecartelé d'or et d'azur, à trois quintefeuilles de gueule, le dernier brochant sur les deux derniers quartiers.

de Lingendes (Jean de Lingendes fut évêque de Sarlat de 1649 à 1647). D'azur à trois glans d'or (deux et un à l'inverse de notre palette et sans tige).

A. 6539 : Acheté en mars 1917 à M. Delmas, tapissier à Périgueux. Notations particulièrement intéressantes : Faugerolas dont la famille était originaire de Cubas et donna un maire à Périgueux en 1904, est connu comme fabricant de gaufriers Un ancien conservateur du Musée (M. Aublant) possédait une empreinte signée par lui et plusieurs moules de ce forgeron furent exposés lors d'une félibrée à Excideuil, non loin de Cubas. Cette partie du Périgord, riche en fer, a produit un assez grand nombre de ces moules. On en connaît un fabriqué à Génis. La famille Bonhomme, établie à Périgueux et Saint-Yrieix, est originaire de la même région. Dans le Bulletin de la S.H.A.P. de 1963 (T. XC — pp. 19-20) se trouve reproduit le gaufrier du curé Raynaud (XVIIe s.), du même modèle.

D. 81-8-9 : Dépôt de la S.H.A.P. sans indication d'origine. A tout hasard je relève dans *l'Armorial* de Froidefond :

de Leymarie. D'or à trois roses de gueule : le motif tournoyant à 4 branches peut-il être une déformation de la rose ? Très fragile hypothèse...

A. 5353 : Acheté en avril 1915, à un chiffonnier de Périgueux, qui l'aurait acquis à Antonne. »

II

Je dois également à M. Soubeyran d'avoir pris connaissance du « Fer à gaufres de Bayac », publié par R. De Beler dans le B.S.H.A.P. t. XXVIII, 1902, pp. 497-500 (pl. p. 496). Je serais bien en peine d'ajouter le moindre grain de sel à la discussion héraldique dont s'accompagne la description de cet objet, que le Musée du Périgord, du reste, n'a pas recueilli. Si le lecteur curieux de l'histoire des styles régionaux peut se reporter à cet article, il remarquera cependant combien la disposition de la palette armoriée du gaufrier de Bayac est semblable à celle du gaufrier D. 81.1.9, et de ses parallèles bordelais, quoique le chiffre s'y substitue à l'écu. L'autre palet-

te, composée, selon la description de M. De Beler, « de quatre triangles, affrontés deux à deux par leurs sommets », offre un réseau losangé qu'on retrouve sur l'exemplaire n° 10. 097 de Bordeaux. La présence d'un tenon et de son logement au départ des branches permet aussi de rapprocher le fer de Bayac du gaufrier A. 5353 de Périgueux, à propos duquel je remarquais que cette précaution ne s'observait que dans les objets du sud-ouest. L'absence d'emboîtement des palettes rend également plus étroite la parenté de cet objet avec la série ici décrite.

Or la forme de son écu, sommé d'une couronne à l'ancienne et accosté de deux palmes, fait appartenir le fer de Bayac à la fin du XVIe ou au tout début du XVIIe siècle; c'est à cette époque, d'ailleurs, que se répand la disposition en losange des palettes, qui développe un ornement cruciforme fréquent au XVIe siècle. Plus d'un siècle sépare donc vraisemblablement cet objet du gaufrier D. 81.1.9 de Périgueux, et leur comparaison permet de mesurer sur une assez longue période l'influence des modes successives sur un modèle résultant lui-même d'un aggiornamento des types médiévaux.

Par le récit plaisant qu'il fait des divagations de cet objet « au hasard des festins », l'article de M. De Beler apporte enfin quelque plausibilité aux hypothèses d'ordre sociologique avancées ici, pour expliquer la relative rareté des gaufriers inventoriés en Périgord.

III

Je ne saurais clore cette étude sans manifester ma gratitude à l'égard de la S.H.A.P., qui tout en m'accueillant, a permis cette publication. Je remercie également M. Gauthier, photographe à Périgueux, pour m'avoir autorisé à reproduire ici ses clichés. Une dette toute particulière me lie à M. Soubeyran, dont l'aide bienveillante m'a facilité l'examen et la description de cette collection.

Gilles BOUNOURE.

Une peinture de Gabriel Bouquier
Le Christ de Lavilledieu

On connait de nombreux dessins, parfois aquarellés de Gabriel Bouquier; rares, par contre, sont les œuvres peintes à l'huile que l'on peut lui attribuer avec certitude [1]. Lors d'une visite récente à la petite église de Lavilledieu, notre attention fut attirée par un tableau représentant le Christ sur la croix, avec à l'arrière, un paysage dans lequel s'inscrit une ville classique qui ne saurait être que Jérusalem.

Nous avons eu le sentiment qu'il s'agissait d'une œuvre de l'ancien conventionnel, peut-être parce qu'à l'occasion de la découverte d'un certain nombre de ses lettres — qui modifient en bien des points ce qu'ont écrit ses biographes [2] — nous avions appris que le 3 décembre 1779, de Paris, il demandait à son père si l'abbé du Sault [3] « ...était dans l'intention de faire faire un tableau d'autel pour l'église de Lavilledieu que mon frère me dit avoir été réparée depuis peu... », et il l'informait que l'ami à qui il avait l'intention de procurer la commande était mort quasi subitement. Nous serions restés sur ce sentiment, sans certitude, si peu après, en compulsant les manuscrits de Bouquier conservés aux archives de l'Assistance Publique à Paris [4], nous n'avions trouvé le dessin du tableau de la petite église, en cul-de-lampe du premier chant

---

1. Gabriel Bouquier, né le 10 novembre 1739, est décédé le 6 octobre 1810 à Terrasson, où il était né. Peintre, homme de lettres, homme politique (conventionnel).
2. GALY (E.) : *G. Bouquier, député à la Convention Nationale, peintre de marines et de ruines...*, Périgueux, 1868. — LAFON (Gabriel) : *Gabriel Bouquier, de Terrasson, député à la Convention Nationale, peintre, etc...*, Bordeaux, 1905. — DUJARRIC-DESCOMBES (A.) : *La fin d'un Conventionnel*, Périgueux, 1901. — DEFRANCE (E.) : *La conversion d'un Sans Culotte, Gabriel Bouquier, peintre, poète et conventionnel*, Paris, 1912.
3. Dernier abbé de l'abbaye de Terrasson, avant sa suppression et la réunion de son temporel à l'évêché de Sarlat.
4. Françoise Zénobie Bouquier, décédée le 26 février 1866, était la dernière fille vivante de Bouquier. Elle légua tous ses biens à l'Assistance Publique, à charge de publier les œuvres de son père. L'Assistance Publique fit vendre aux enchères les biens mobiliers, y compris les tableaux et dessins (achetés un prix dérisoire par Galy), et ne conserva que les neuf cahiers manuscrits, actuellement détenus dans ses archives. Elle n'a jamais publié les œuvres de Bouquier.

du poème sur *Les charmes de la peinture*, dans le cahier coté B 9 (fig. 1 et 2).

Bouquier s'était-il substitué à son défunt ami, et le Christ avait-il été peint entre 1780 et la Révolution, ou après le retour du conventionnel à Terrasson, alors que retrouvant la foi de ses pères, il va chercher dans une spiritualité mystique la paix de son âme ? Quand, dans le courant de 1780 — au 6 mai, il est encore à Paris avec son frère — il revient à Terrasson, il est depuis longtemps incroyant, et le restera, même si, sans doute, il se plie aux convenances sociales de la pratique extérieure d'une religion d'état, jusqu'aux années qui suivent son retour de la Convention en 1795. Ce n'était ni dans sa tournure d'esprit, ni dans son caractère, même au temps de son incroyance, de commettre une peinture religieuse de cet ordre, simplement pour gagner réputation ou argent :

« ...Loin d'ici peintres corrupteurs
Vous qui foulant aux pieds la décence et les mœurs
Avez eu l'honteux courage
De prostituer vos talents
Au monstre du libertinage
L'homme n'est honoré que par ses sentiments
Et l'artiste le plus sublime
Si son génie est infecte
Par la licence ou par l'obscénite
Se rend indigne de l'estime
Et de l'encens de la postérité ».

Ce sont les vers — mais il professe cette opinion depuis les années 1760 — qui clôturent le premier chant des *Charmes de la peinture*, dans le cahier classé B 9 (folio 61), celui de ses derniers écrits, même s'il y reprend des œuvres antérieures. C'est à leur suite qu'est dessiné le Christ de Lavilledieu. C'est dans ce même cahier qu'il a écrit ses psaumes, ses poésies religieuses. Pour Defrance, il ne fait pas de doute que ce Christ date de son retour à la religion : « ...sa foi... se réveille et se stylise en des Christs aux attitudes magnifiques de douleur... », et il cite expressément le folio 61. D'ailleurs, Bouquier, avant les vers que nous rappelons, consacre à la crucifixion la fin du même premier chant. Il y décrit le tableau qu'il peint. Plume et pinceau suivent les évangiles synoptiques :

« ...Un sombre et lugubre nuage
Du soleil éclipsé nous dérobe l'image... ».

puis, peut-être puisé dans la tradition ou les apocryphes, ajoutent :

« ...De l'astre de la nuit le disque ensanglanté
Ne répand plus qu'à peine une faible clarté... ».

Le Christ de Lavilledieu est bien une œuvre mystique.

Le tableau a été peint sur toile. Ses dimensions (93 cms. × 168 cms.) sont très proches de celles d'un cent marine [5]. Sa surface peinte, sans doute par suite de frottements — il a du être longtemps entreposé sans soin au contact de matériaux rigides, rugueux, et manipulé sans précaution — est râpée, usée par endroits. Hors ceux-ci qui rendent sa lecture parfois difficile, la toile est en assez bon état. Il y manque à peine quelques écailles. La demi-pâte a été solide. Bouquier, était, au moins, un bon technicien de la peinture. Ses écrits en la matière montrent qu'il avait une très bonne connaissance du procédé à l'huile.

La croix est dressée sur une sorte de plateau au sol ocré et à la végétation méditerranéenne. A l'arrière, en contrebas, ceinte d'un mur, une ville classique, avec un bâtiment à colonnes, dont la plus grande partie se situe à droite de la croix, s'inscrit dans un paysage de collines plus que de montagnes, aux forêts d'un vert bleuté, qui fait davantage penser aux horizons du Sarladais, voire aux versants du Causse, bordant la Vézère au sud de Lavilledieu, qu'aux lointains décharnés de Judée. Le ciel, obscur, est taché d'une lune d'un rouge sombre. Pourquoi une telle composition ? Pourquoi ce Christ seul, avec derrière lui, cette ville ? L'iconographie la plus répandue ne nous montre-t-elle pas, au pied de la croix, les Saintes Femmes et Saint Jean, les soldats, quand elle ne s'élargit pas aux croix des deux larrons ? Est-elle due à la commande, si commande il y a eu ? Toute œuvre artistique est fille de la culture de son auteur. Dans la peinture, plus peut-être que dans toute autre discipline, la culture du peintre est prégnante, même et surtout, ce qui n'est pas le cas ici, quand il la rejette. Nous avions remarqué dans les bâtiments qui ont fait partie de l'ancienne abbaye de Terrasson, abandonnée dans un fort mauvais état, une grande estampe (60 cms. × 92 cms.) pour la partie gravée, soit un 30 Marine, qui nettoyée et restaurée à notre mesure, se révéla être la gravure par Edelink d'un tableau de Le Sueur (1617-1655), gravure dédiée à Jacques Nicholas Colbert, archevêque de Rouen (décédé en 1707).

---

5. Depuis le seizième siècle, les formats des tableaux ont été normalisés, et il leur a été donné un numéro. Chaque numéro comporte trois catégories qui ont la même longueur, mais des largeurs différentes : la plus large constitue la catégorie « Figure », la plus étroite, la catégorie « Marine », la médiane, la catégorie « Paysage ».

Fig.1. — Christ de l'église de Lavilledieu.

Elle représente le Christ en croix devant un paysage de montagne, et une ville, Jérusalem (fig. 3).

Cette estampe qui reproduit un tableau peint avant 1655 et a été gravée avant 1707, a été en possession de l'abbé Pergot [6]. Ce n'est certainement pas lui qui l'a introduite à Terrasson. Au XIXe siècle, elle devait déjà constituer une rareté [7]. Il est probable qu'elle y a été amenée par Gabriel Bouquier qui possédait, d'après l'inventaire qu'il nous a laissé, mille cinq cent trente cinq gravures. Il ne les désigne pas spécifiquement, et, s'il fait parfois état d'œuvres de Bouchardon, Boucher (eh oui !), Vernet, Tiepolo, le Dominiquin, etc, il compte ses estampes par paquets de 24, 13, 14, 27, 28, sans en préciser, le plus souvent, les sujets ou les auteurs. Ce n'est qu'un inventaire succinct. Ce crucifix, l'abbé Pergot l'a certainement eu par Zénobie Bouquier, soit directement, par don ou vente, soit à la liquidation de sa succession.

Certes, il y a de notables différences entre le tableau de Bouquier et celui que nous livre l'estampe, mais que Bouquier se soit inspiré de Le Sueur, nous apparait certain. Le tableau reproduit par l'estampe a disparu, Le Sueur a peint d'autres crucifix [8]. Il n'en reste qu'un, actuellement au musée de Dijon. Il y est depuis 1804. Auparavant, il aurait décoré l'église Saint-Gervais à Paris, où Bouquier a pu le voir. Il a pu le voir d'encore plus près lorsqu'il s'est occupé au nom du Comité d'Instruction publique, de la restauration des tableaux destinés au Muséum. Bouquier avait en haute estime l'œuvre de Le Sueur, et en un temps où la religion était persécutée, ses attributs détruits ou déconsidérés, il le marquera fortement dans son rapport à la Convention, le 6 messidor an II (24 juin 1794). En outre, peut-être a-t-il détenu d'autres gravures des crucifix de Le Sueur, actuellement disparus. En tout état de cause, l'écart entre la gravure que nous possédons et le tableau de Lavilledieu est évident, dans le détail et plus encore dans la facture.

Le détail diffère par le fond : horizon plus tourmenté et

---

6. L'abbé Pergot a été longtemps curé de Terrasson au XIXe siècle; on lui doit la restauration de l'église Saint-Sour.
7. D'après Alain Mérot, auteur d'une thèse sur le peintre Le Sueur, cette estampe est mentionnée par Nagler, au tome XVII (article Le Sueur) de son *Neues Allgemeines Künstler Lexicon* (1847). Présentement, malgré ses recherches, il ne l'a pas encore retrouvée à la Bibliothèque nationale. La gravure de Terrasson est sans doute unique. Elle reproduit un tableau aujourd'hui perdu.
8. Théodore de Banville recensait, outre les christs de Le Sueur, dont nous avons parlé : un crucifix dans le couvent des Capucins de la rue Saint-Honoré, à Paris ; un autre pour son médecin, encore un autre pour son chirurgien.

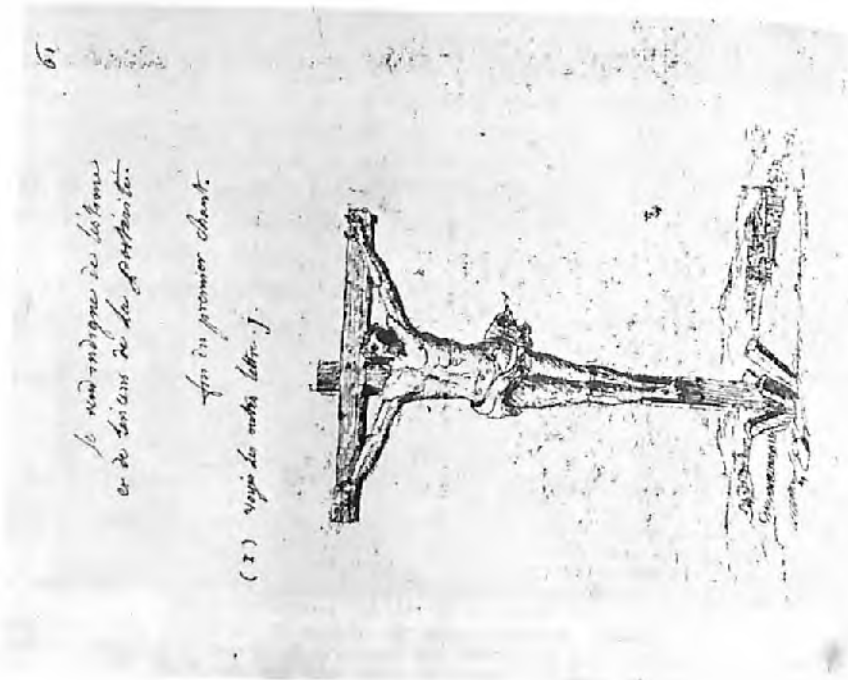

Fig. 2. — Cul-de-lampe illustrant le manuscrit des *Charmes de la Peinture*.

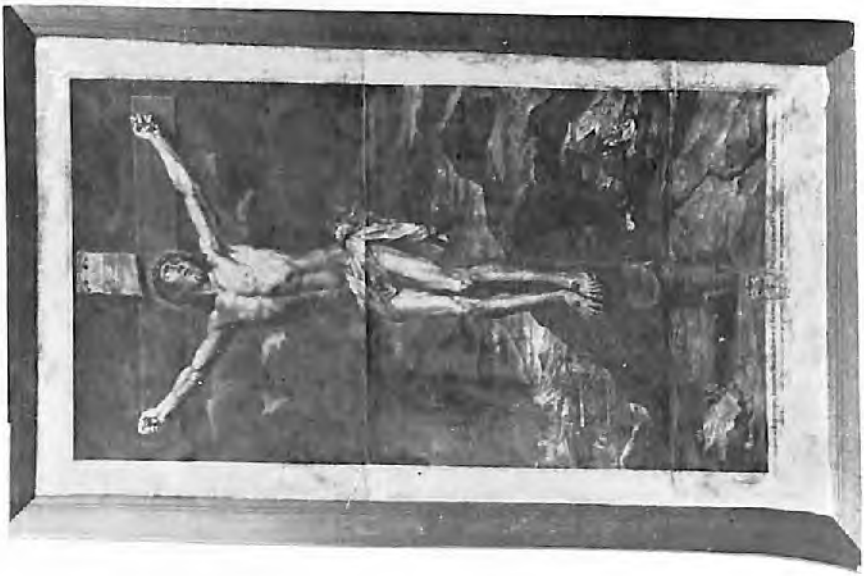

Fig. 3. — Gravure d'un tableau de Le Sueur.

plus haut chez Le Sueur, ciel troué d'une lune dans le tableau de Lavilledieu; par la croix; par la position de la tête, des mains, des pieds du supplicié; par la ville, plus romaine chez Bouquier avec son bâtiment à portique et, curieuse anticipation, une sorte de colonne Trajane (fig. 4-5) ; par le moment — pour Le Sueur c'est celui du « Eli, Eli, lama sabachtani (mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné) », chez Bouquier, Jésus a rendu son dernier souffle. La facture : c'est de l'image d'Apollon qu'est issue sensiblement à la même époque, l'iconographie du Jésus antique, celui des catacombes, et du Bouddha Cakia Mouni. La Renaissance italienne a retrouvé cette filiation. Le Christ de Le Sueur est apollonien, tant par le classicisme du visage (fig. 6) — dont on peut trouver l'expression un peu vide — que par l'anatomie. Un Dieu ne peut avoir qu'un corps humain parfait : tous les muscles ressortent, et il ne manque pas une fibre aux abdominaux. Les plis du linge qui entoure ses hanches tombent naturellement, noblement, aurait-on tendance à dire.

Au moins dans l'intention, il y a davantage de vérité dans le Christ de Bouquier. Ecartons les bras dont les sillons sont maladroitement copiés sur ceux des bras musculeux du Christ de Le Sueur, écartons de même la disproportion de l'avant-bras droit. Notons la symbolique que l'on peut relever dans les deux index tendus vers le ciel. Dans ses écrits religieux contemporains du tableau de Lavilledieu, qu'il parsème de triangles équilatéraux adornés de rayons et d'angelots, il y a peu de choses pour Marie, quasiment rien sur les saints. Sa dévotion s'adresse au Père, au Fils et au Saint-Esprit, et surtout à l'Eternel. Bouquier a-t-il voulu ici seulement évoquer la Sainte Trinité ? Il reste un pauvre corps. Ces pectoraux, ce ventre qui cèdent à la pesanteur sont bien ceux d'un cadavre que le dernier souffle vient de quitter. Ce visage, aux paupières ourlées, au nez écrasé est, à l'école du Caravage, celui d'un homme du commun, peut-être le portrait d'un paysan du voisinage. Mais, plus qu'à une œuvre baroque, c'est à un Christ gothique qu'il fait penser (fig. 7). Ce ventre mou, on le retrouve chez le Christ de la crucifixion de Giotto du musée de Strasbourg. Mais, plus encore, l'allure générale est celle d'un Christ flamand. C'est celle du Christ de la grande piéta ronde, de celui de la déploration de Pétrus Christus, l'un et l'autre tableaux au Louvre. Bouquier a-t-il puisé là une autre partie de son inspiration ? Il connaissait, certes, les peintres de cette époque, mais il était infiniment plus sensible aux peintres classiques, et plus particulièrement à ceux des XVIIe

Fig. 4. — Détail du Christ de Lavilledieu.

Fig. 5. — Détail de la gravure de Le Sueur.

et XVIIIe siècles. A-t-il pris le parti de cette réminiscence, est-on en présence d'un archaïsme voulu ?

Las ! A y regarder d'un peu plus près, la raideur des jambes jointe aux maladresses des bras, les plis en carton de la draperie, et surtout, cette invraisemblable oreille — tout cela n'est ni convention, ni candeur, ni innocence retrouvée, mais seulement maladresse et impuissance. Serait-ce là le résultat des maladies ou des invalidités dues à l'âge ? Bouquier n'a jamais fait état de difficultés motrices, et un handicap de ce genre aurait sans doute provoqué davantage d'indécision, de flou. Nous avons des lettres de lui jusqu'à la fin de sa vie, et des écrits de sa main contemporains du tableau. Son écriture reste toujours aussi ferme et élégante. Faut-il conclure que Bouquier, bon paysagiste, au moins dans ses dessins, surtout, d'architecture serait trop ambitieux, disons de fabriques, était incapable de passer du crayon ou de la plume à la peinture à l'huile, plus particulièrement lorsqu'il s'agissait d'anatomie ?

Dans cette hypothèse, faut-il continuer à lui attribuer l'élégant petit autoportrait du Musée de Périgueux ? Il est en tout cas très supérieur à l'autre autoportrait que nous ne connaissons plus que par sa reproduction dans les biographies écrites par Gabriel Lafon et E. Defrance.

Quelle est la part de Bénazet ou Bénazech, ce peintre gascon avec qui il a travaillé à Peyraux dans le portrait collectif de la famille de Royère et la décoration de certaines pièces du château [9] ?

Retournons au Christ de Lavilledieu. Bouquier le peint à la même époque qu'il paraphrase les Lamentations et les Psaumes. ... Tu pèchas contre Dieu [10]

.. Le remord est entré dans le fond de mon cœur,
Ne me punissez pas selon votre rigueur
Je pleure, je gémis, mon âme est accablée
Sous le pesant fardeau de son iniquité.
Sur moi jetez un regard favorable
Puisse la douleur qui m'accable
Expier mes erreurs, mes crimes, mes forfaits [11].

---

9. Le château de Peyraux situé à l'époque dans la paroisse de Beauregard-de-Terrasson, se trouve maintenant, depuis sa création, dans la commune du Lerdin. Il est toujours la propriété de la famille de Royère.
10. Paraphrase de quelques versets des lamentations de Jérémie (B 9, f. 302).
11. Paraphrase du Psaume six *Domine ne in furore tuo arguas me...* (B 9, f. 332, 333).

Fig. 6. — La tête du Christ, détail de la gravure de Le Sueur.

Fig. 7. — Tête du Christ de Lavilledieu.

De tels écrits ne sont pas divertissement. Il faut y donner tout son soi, toute son âme. De même, dans la peinture de Lavilledieu, par-delà sa maladresse et sa raideur, Bouquier s'est livré tout entier, avec toute sa sincérité. Le tableau de la petite église mérite le respect; il est œuvre de Foi.

René LARIVIERE.

SOURCES

— Lettres de Gabriel Bouquier (archives privées).

— Papiers de la Société historique et archéologique du Périgord, Arch. dép. Dordogne : 2 J 989.

— Service de documentation du musée du Louvre : Dossier Le Sueur.

Nous remercions particulièrement M. Alain Mérot des renseignements qu'il a bien voulu nous donner sur ce peintre.

Jomelières et sa colonie pénitentiaire agricole

En ce mois d'août 1876, Louis, Victor, Auguste Masse est de fort bonne humeur. Par lettre en date du 19 courant, le Directeur de l'administration pénitentiaire, Chopin, a fait savoir au préfet de Dordogne qu'il autorisait le propriétaire de Jomelières à fonder une colonie non publique de jeunes délinquants sur son domaine.

AU TEMPS DES MAITRES DE FORGES...

En effet, Victor Masse est propriétaire de Jomelières (commune de Javerlhac, arrondissement de Nontron, sur le Bandiat, entre Angoulême et Nontron) depuis 25 ans. C'est en 1851 que ce manufacturier parisien, ayant domicile rue Rambuteau, n° 50, puis aux Bruyères de Meudon, vient s'installer en Dordogne avec sa femme Louise Marie et son fils Louis Auguste, âgé de 12 ans. Il a acheté aux Ribeyrol, anciens maîtres de forges, une vaste propriété comprenant 5 métairies, des terres, des bois, des vignes, une forge et ses annexes, un moulin et divers autres bâtiments en plus ou moins bon état, enfin tout ce qui vient des Hastèllet (installés à Jomelières depuis au moins deux siècles et demi) via Jacques Vallade père, autre maître de forges.

A la fin du 18e siècle, le sieur Vallade avait fait de cette forge — d'abord en tant que régisseur des derniers Hastellet, gentilshommes forgerons à la mode périgourdine ; ensuite pour lui-même après l'avoir rachetée en 1780 à ses anciens patrons — un des premiers établissements du Périgord. Elle comprenait « 2 beaux hauts-fourneaux à fondre les minéraux et un feu seul ou fournaise à faire du fer dur et de l'acier en barre » (Peyronet, *Les anciennes forges du Périgord*, p. 87). Pendant la Révolution et l'Empire, Jomelières tourne à plein, coulant des gueuses pour l'armée, alimentant les fonderies de Ruelle et In-

dret, fournissant à tous les besoins domestiques et agricoles (110 ouvriers en 1803).

Malheureusement, une dizaine d'années plus tard, la situation politique et financière de la France devient dramatique. Avec la fin de l'Empire, l'avenir des forges est tellement compromis en Périgord qu'il est même recommandé en 1822 aux exploitants (à qui on rappelle que leur production est artificiellement protégée par des droits de douane fort élevés) de rénover leur équipement et leurs méthodes de travail, car la concurrence qui se fait déjà cruellement sentir risque de consommer leur ruine (ibid., p. 277). C'est chose faite en 1857-60, confirmée par la signature du traité avec l'Angleterre assurant la libre circulation des marchandises entre les deux pays. « Cette date est considérée en Périgord comme la plus funeste depuis l'Edit de Nantes... ». Il est devenu impossible aux minières clairsemées de Dordogne de lutter contre l'étranger et même le nord et l'est qui s'industrialisent : ici, toute activité a cessé : les fourneaux sont éteints, les martinets rouillent ; plus de charrois ; plus de marteleurs, de barotiers, de maîtres affineurs, de laveurs, de charbonniers, de fondeurs, de souffletiers ; mais les herbes folles et les ronces prospèrent allègrement. Chacun est rentré chez soi cultiver ses maigres champs ou bien est allé tenter sa chance ailleurs...

UN PARISIEN : VICTOR MASSE

Les Ribeyrol sont partis à temps : ils ont vendu leur propriété en janvier 1850 à V. Masse, de Paris. Nous disons *les* Ribeyrol, car il s'agit des héritiers du patriarche Jean-Louis qui, par une vente sur licitation en exécution d'un jugement du Tribunal Civil du 2.4.1845 cèdent à Masse environ 15 ha avec les forges et fonderies de Jomelières pour la somme de 63.500 F. Ces héritiers Ribeyrol s'appellent Dussollier (ancien membre de la Chambre des Députés et de l'Assemblée Constituante), Duroux, Ribeyrol, Pastoureau, Boursac. Certains d'entre eux semblent avoir un besoin pressant d'argent. D'autres sont peut-être heureux de pouvoir se dissocier de parents dont les biens sont largement hypothéqués. Masse acquiert, dans la foulée, deux villages :

— Villedebost, comprenant 2 métairies cédées avec 4 paires de bœufs, 4 maisons habitées par des forgerons de Jomelières, des terres, taillis chênes, châtaigniers, vignes, luzernières, broussailles, en tout, 165 ha ;

Les Brousses, avec 3 métairies, un borderage, 5 paires

de bœufs, 4 maisons, jardins, terres, friches, lac, taillis chênes, etc.. : 90 ha au total.

L'ensemble lui coûtera 108.000 F. Pour que son domaine soit d'un seule tenant, Victor procède en outre, à quelques échanges avec ses voisins. achète encore le moulin de Graine (commune de Lussas) au meunier, Léonard Chevalier, pour la somme de 6.000 F, la terre de la Bédière (4.900 F), Dijoux (14.000 F), Bondazais (3.400), etc... Il aura ainsi constitué la terre de Jomelières d'une superficie de 333 ha pour la somme de 194.313 F.

Or, il peut être intéressant de noter que Masse ne règle pas en bloc aux vendeurs : « sur le prix total, Masse a payé soit à ses vendeurs, soit aux créanciers » notamment à la Caisse Hypothécaire de la rue Cadet à Paris, la somme de 72.222 F et qu'il reste seulement 25.777 F figurant la masse active de la succession Ribeyrol. Continuons à examiner les autres vendeurs de V. Masse.

— Les Chevalier, propriétaires du moulin de Graine, (moulin à 2 roues, d'ailleurs très endommagé par le Bandiat) n'ont, jusqu'à présent (depuis 1841) réglé que la moitié du prix d'achat et sont donc débiteurs des Ribeyrol.

— La terre de La Bédière (1 ha environ) est hypothéquée tout comme celle dite « Les Rivières ».

— Il y a aussi Elie Firmin Mélisse Bourdineau, beau sous-lieutenant au Ve Régiment de Cuirassiers en garnison à Belfort : a-t-il perdu au jeu, ou dilapidé son patrimoine en compagnie de demi-mondaines, ou veut-il s'offrir un nouvel équipement... En tous cas. la vente du domaine de Dijoux. hérité de son aïeul maternel, François Chabaneau, va lui permettre d'éponger quelques dettes...

— De même pour Jean Tamisier : petit propriétaire au pont de la Doue, ce boulanger de Javerlhac est trop heureux de céder deux lopins de terre pour la modeste somme de 1952 F et... se débarrasser de ses créanciers !

— Il n'est pas jusqu'à ces 8 ha à Lussas, que Masse acquiert d'un charbonnier nommé Portain et règle directement aux créanciers, tout comme ce bois de chênes appelé « La Beusse » : la Sté anonyme « La Caisse Hypothécaire » en est propriétaire par suite d'une vente sur saisie immobilière à l'encontre des Desport de Fontroubade !

Faut-il en déduire que Victor Masse venait de se constituer habilement un joli domaine aux dépens de gens endettés jusqu'au cou ? Faut-il aussi faire écho aux mauvaises langues de la région qui susurraient que, si Masse avait tant d'argent à

croquer loin de Paris, c'est que, pendant les années troublées 1848 - 1852, s'étant vu confier la caisse d'un régiment pour la mettre en lieu sûr, il s'était enfui avec, déguisé en paysan et monté sur un âne, et puis, avait oublié de la restituer, une fois le calme revenu...

LE DOMAINE TRANSFORME

Dans la décennie qui suit (1850-60), le nouveau propriétaire s'installe confortablement. Il va sans dire que la forge est morte. Masse, inventif et dynamique, élabore un vaste plan de transformation du domaine. On peut en suivre l'évolution sur le cadastre de l'époque déposé en mairie de Javerlhac. Le moulin sur le Bandiat, la forge et quelques dépendances sont abattus. Et en 1860, il fait construire, sur l'emplacement du repaire noble des Hastelet « une maison de classe 4 d'un revenu de 12.000 F comprenant 8 chambres, 2 salons, un billard, des pièces de service en demi sous-sol. Il fait creuser une pièce d'eau et planter un parc à l'anglaise autour de cette élégante maison de maître (De Laugardière - *Notes sur le Nontronnais*).

Masse se tourne résolument vers l'exploitation rurale. En 1866, il fait construire une distillerie (n° 33 du cadastre). Notre ancien manufacturier de la rue Rambuteau est maintenant un notable javerlhacois. On peut l'imaginer, tout frais sorti d'une litho de Daumier ou d'un roman de Balzac : pantalon rayé, redingote noire, chemise à plastron, gilet croisé et.. le tube ! Monocle attaché à un cordon de soie ou petites lunettes à la monsieur Thiers ? barbiche impériale ? bouc ?... Et puis bobonne, en robe de taffetas crissant... et fiston... En un mot, des bourgeois bien partis. Les comptes rendus des séances du Conseil municipal mentionnent d'ailleurs que, lors de l'ouverture d'un Atelier de charité, en 1854, Masse fait un don de 5.000 F. En 1855-56, pendant ce second Empire où tout ce qui a autorité la tient du pouvoir central, y compris les maires, nommés et non élus, Masse se trouve presque aussitôt maire de Javerlhac. On peut raisonnablement penser qu'il a quelque protecteur bien placé. En 1867, autre don de 5.000 F pour l'achat d'une cloche destinée à Saint-Etienne de Javerlhac. Il restera conseiller municipal jusqu'à sa mort.

DES IDEES REVOLUTIONNAIRES

Qu'est-ce qui peut bien, alors, pousser Victor Masse vers une nouvelle aventure 20 ans après avoir acheté Jomelières ?

Car il ne s'en tient pas là. Au lieu de se contenter de surveiller ses fermiers, de vérifier leurs comptes, jouer au trie-trac avec les autres notables des environs, participer à la gestion de la commune et accompagner Madame, le dimanche à la messe, en voiture découverte, ne le voilà-t-il pas converti à tout autre chose ? L'exploitation du domaine serait-elle d'un moindre profit que prévu ? Masse a-t-il engagé toute sa fortune dans ses différentes acquisitions tenté par des prix avantageux fixés par des vendeurs aux abois ? Les constructions des années 60 sont-elles trop fastueuses ? Ce gentleman-farmer est-il toujours en quête d'une entreprise lucrative ou bien vient-il tout à coup de se découvrir une vocation de philanthrope désireux de se pencher sur l'enfance abandonnée (si l'on en croit l'en-tête qu'il va bientôt se choisir pour son papier à lettres) ? Ou, simplement, saisit-il l'occasion offerte par le gouvernement de se procurer une main-d'œuvre à bon marché ?

Quels qu'aient été les mobiles de notre homme, il est autorisé, dès le 22 août 1876, à ouvrir, à Jomelières, une *Colonie agricole pour l'enfance coupable ou abandonnée.*

Depuis quelques années, en effet, les démocrates, les socialistes (comme on les appelle depuis 1848) s'intéressent aux problèmes ruraux. On a créé des fermes-écoles primaires (chaque département en compte au moins une, fonctionnant comme des centres d'apprentissage). Le journal local *Le Nontronnais* (22-2-77) signale justement la vente sur saisie immobilière de la terre de Lavallade à Bourdeilles, occupée par la Ferme-Ecole de ce département. L'empereur Napoléon III, dans la fameuse brochure *De l'extinction du paupérisme*, avait préconisé une politique favorisant l'agriculture. On professe, par ailleurs, que les sanctions pénales doivent être l'occasion pour les détenus de s'amender, de s'améliorer, d'apprendre un métier dont ils puissent vivre à leur sortie de prison. Jomelières apparaît ainsi au point de convergence de ces deux courants d'idées novatrices pour l'époque.

LES DEBUTS DE LA COLONIE

L'installation du penitencier exige de Masse de nouvelles transformations. Conformément aux instructions de l'inspecteur général Melge, il lui faudra « compléter et approprier les locaux, installer un gymnase et un hangar couvert ». Pas besoin de chapelle pour le moment, la colonie ne devant recevoir dans un premier temps qu'une cinquantaine d'enfants qui seront conduits à l'église de Javerlhac, éloignée seulement

de 1.700 mètres. Il est prévu une allocation de 0,75 franc par jour et par enfant (en 1875, la journée d'un maçon est payée 4 F; un instituteur reçoit 700 à 900 F par an). On semble pressé, en haut lieu, de voir s'ouvrir la Colonie. *Le Nontronnais* (4-11-1876) annonce déjà un premier envoi de 25 condamnés, bientôt suivi d'un deuxième, égal en nombre.

Mais un an plus tard, en juin 77, le directeur des prisons, à la suite d'une visite de contrôle, fait remarquer à Masse que si, dans l'ensemble, son établissement fonctionne correctement, l'état des cellules devra être amélioré d'urgence et lui fait valoir, par ailleurs, qu'il ne doit faire usage de ces cellules que le plus rarement possible et se faire obéir non par la rigueur et les sanctions, mais en développant son ascendant moral (Arch. dép. Dord. I Y 51). Masse obtempère et fait construire quatre nouveaux bâtiments dont une maison pour le gardien-chef et des cellules supplémentaires et plus salubres (n° 40 du cadastre). Ces bâtiments existent toujours : l'actuel propriétaire, qui a lui-même démoli les cloisons intérieures en avait compté huit.

Le conseil de surveillance — auquel Masse doit soumettre ses projets — se compose de trois membres. Ainsi, pour l'année 1879, on relève les noms d'Alcide Dussolier (représentant le maire de Javerlhac), l'archiprêtre de Nontron Lavergne (désigné par l'évêque du diocèse Mgr de Malet) et Daudrant, juge du Tribunal de Nontron, élu par ses collègues. Un triple contrôle s'exerce donc : administratif, religieux, judiciaire..., mais dont le directeur de la colonie se plaint de ne pouvoir obtenir facilement le concours, malgré l'urgence de certains cas... L'entreprise se révèle rapidement semée d'embûches. Dès 1877, deux colons réussissent à s'évader, suivis de 2 autres. On donne leur signalement aux gendarmes : « pantalon de toile blanche; chemise de calicot bleu et blanc; blouse quadrillé bleu et blanc; béret de toile grise; sabots ». Et au fil des années, les évasions seront de plus en plus nombreuses.

Les « pensionnaires » sont des garçons de 14 à 20 ans, tous coupables d'un ou plusieurs vols. Très souvent issus de parents pauvres, séparés, repris de justice à l'occasion, ils restent parfois sans nouvelles de leurs familles pendant des mois, voire des années.

QUELQUES TETES DE COLONS...

Les rapports adressés à la sous-préfecture nous fournissent quelques petits portraits. Voici, par exemple, Wattel, déjà

récidiviste à 14 ans, voleur, fugueur, incapable de rester chez les patrons où son père le conduit; Luret, qui totalise 174 punitions et 3 évasions, c'est une mauvaise nature, constate le directeur, d'une immoralité profonde : on l'a surpris, couché avec un camarade; le petit Loche, par contre, a fait des progrès, en récompense, il a reçu l'autorisation de travailler à la forge; Derève, autre bon sujet, a obtenu un engagement dans la marine pour sa sortie. Certains autres sont détenus par voie de correction paternelle, sur ordonnance du Tribunal (une douzaine viennent de la Gironde). Dans ce cas, les parents payent la pension. Un garçon de 16 ans, Loder, est classé comme le plus corrompu et le plus vicieux de tous. Inaccessible aux bons conseils, il s'est vu infliger en 3 ans plus de 200 punitions. Pédéraste, obscène, poursuit le rapport, c'est une véritable plaie pour l'établissement qui demande son transfert pour une maison à la discipline plus rigoureuse. Jamais, d'ailleurs, les parents ne se sont manifestés. La mère de cet autre est couturière, mais le « trottoir » lui rapporte davantage; quant au père, il a disparu depuis longtemps ! Cet autre, enfin, est un enfant naturel dont la mère est en prison pour vol... comme son fils !

ET DE GARDIENS...

Du curriculum vitae des 6 gardiens mentionnés dans le rapport de 1891, il ressort que quatre d'entre eux viennent de l'armée où l'un était caporal-tambour, l'autre sort du 107e de ligne où il s'était engagé, un autre était sous-officier au 140e; le 4e a « fait » le Tonkin.

Chassaing, le gardien-chef, 39 ans, a travaillé 10 ans dans les bureaux du Génie à Limoges. Il est intelligent, il a de l'instruction. C'est le seul capable de tenir ce poste qui ressemble à celui d'un adjudant. Il a à s'occuper d'une foule de détails et de ce fait, il est la bête noire des détenus; d'où l'animosité qu'il suscite et les plaintes déposées contre lui lors d'une visite d'inspection. Chaton (57 ans) et Lanterne (32 ans), étaient tous deux cultivateurs; ils sont bien jugés par le directeur qui regrette pourtant une certaine faiblesse à l'égard des colons. Leurs femmes sont également employées sur place. Crevet (23 ans) a été engagé sur la proposition du chef de la clique de son régiment, alors que Masse cherchait quelqu'un pour diriger la fanfare, qui, avec la gymnastique, est la gloire de la colonie. Prioret (37 ans), ancien métayer à Ladosse, ne brille pas par son intelligence « mais c'est un

bon gardien ». Souhaitons rétrospectivement que la bêtise de ce Prioret ait vraiment contribué à faire de lui un « bon » gardien... Enfin Filloux, le « Tonkin » a dû être à bonne école en Indochine ! Le directeur avoue que « beaucoup d'enfants ont de l'animosité contre lui »; il est très sévère et brutal. « En raison de sa sévérité, je lui confie toujours les nouveaux qui n'ont pas encore la moindre discipline et le peloton de surveillance ». On apprend aussi qu'en 6 mois, ces 6 gardiens ont infligé 599 sanctions. D'après une javerlhacoise nonagénaire, et fille de l'instituteur de l'époque, les gardiens étaient tous des brutes dont les colons étaient toujours prêts à se venger. Elle se rappelle que l'un d'eux, qui n'appréciait pas de manger du chou tous les jours, était allé une nuit, piétiner et massacrer tous ceux qui restaient dans le potager. Un autre (pourtant bien noté : il servait comme domestique chez le gardien-chef), avait été chargé par sa patronne de mettre des œufs à couver. Constatant qu'il n'y avait jamais de poussins, on finit par lui faire avouer, qu'avant de mettre les œufs sous la poule il les secouait de telle sorte que tout avortait. Le coup classique pour se procurer des « sibiches », quand on avait réussi à se « faire porter pâle » et à gagner un séjour à l'infirmerie, dont les fenêtres, munies de barreaux, donnaient sur la route Angoulême-Nontron : on guettait un passant et s'il se laissait attendrir, on faisait pendre la grande ceinture de flanelle que les colons portaient autour des reins et on remontait le butin. Malheureusement, l'histoire de ces garçons prenait parfois un tour dramatique; les gars qui s'enfuyaient étaient repris tôt ou tard... sauf accident. Le 15 août 1891, un corps est aperçu flottant sur le Bandiat. Le maire de Varaignes alerte le docteur de Javerlhac qui conclut à une noyade accidentelle. En effet, le gamin était enfermé depuis 4 ans à la demande de son père et supportait très mal sa détention. Il avait été aperçu quelques jours plus tôt traversant en courant le bourg de Javerlhac; poursuivi par deux hommes, il avait réussi à leur échapper en traversant un pré, puis la rivière: avait continué sur l'autre rive et la nuit venue, tenté de retraverser le Bandiat, dont certains trous sont traîtres.

DES ECOLIERS...

Dès l'origine un instituteur a été désigné pour venir faire classe, à raison de 5 heures par jour. Il est logé dans une maison, de l'autre côté de la route, qu'il partage avec le comptable et sa famille : les actuels propriétaires ont retrouvé dans le

mur d'une pièce une boîte encastrée, à la manière d'un tronc portant la mention : « compteur de rondes ». En 1881, c'est le fils du directeur qui est chargé de l'enseignement. Il dresse le bilan suivant qu'il adresse au sous-préfet :

— Sur 149 détenus, 92 étaient absolument illettrés à leur arrivée. 33 savaient lire, 23 lire et écrire, 2 savaient aussi compter.

— Depuis : 32 sont restés illettrés. 51 ont appris à lire et 26 à compter.

L'instituteur est aidé de 2 détenus-moniteurs, pourvus du certificat d'études. On travaille naturellement la musique et la gymnastique; seuls ont accès à ces activités de choix, les colons qui se sont distingués par leur conduite exemplaire et leur application au travail. Il y a d'autres menues récompenses : billes, miroirs de poche, couteaux. Les heureux élus musiciens et gymnastes sont bien connus de la population environnante, grâce à leurs fréquentes parades (les plus marquantes étant la fête du 14 juillet et l'aubade au sous-préfet et au maire à l'occasion du 1er janvier). A Javerlhac, le souvenir de l'arrivée de la clique pour la messe dominicale s'est transmis de génération en génération ! (Ils ont d'ailleurs également laissé des graffitti sur les murs intérieurs de l'église !).

ORGANISATION INTERIEURE

Je n'ai pas trouvé trace de règlement intérieur sous le « règne » de Victor Masse père; le seul document du genre date de 1890 (Arch. dép. Dord. 2 Z 402); c'est pourquoi nous ne l'abordons que maintenant. Une grosse cloche découpe le temps, qu'on pouvait entendre de très loin, dans les champs comme dans les ateliers. En semaine, on se lève à 5 heures, on s'habille aussitôt, on fait son lit. De 5 h. 30 à 8 heures, classe et étude avec l'instituteur jusqu'au déjeuner. Après demi-heure de récréation, appel et distribution du pain pour la collation et départ pour les chantiers où l'on reste jusqu'à 2 heures de l'après-midi. Casse-croûte sur place ; repos. Reprise du travail jusqu'à 6 heures. On rentre à la colonie ; après l'appel et le souper, classe de 7 à 9 h. 40, heure du coucher.

Les dimanches et jours de fête on fait la grasse matinée... jusqu'à 6 heures. Les colons se lavent les pieds, font de la culture physique jusqu'à 8 heures. Après le déjeuner, « conférence civique » par le maître. Puis c'est la grande toilette. Pour celle-ci, le colon quitte la chemise (sans nul doute, elle servait de jour comme de nuit) pour se laver à fond la tête et les

épaules. Les surveillants passent l'inspection et toute la troupe s'ébranle, fanfare en tête, pour entendre la messe à Javerlhac. Avant et après la collation, il y a récréation, puis manœuvre militaire jusqu'au souper de 6 heures et le coucher de 8 h. 30. L'entretien des locaux est assuré par les corvées : dortoirs, cuisines, réfectoires sont lavés à grande eau tous les jours.

Sanctions et récompenses sont soigneusement dosées. Pour celles-là on a prévu, par ordre croissant : piquet, pain sec, peloton de corvée, cellule, cachot (= cellule noire), envoi en maison de correction. Dès le 3e degré (= le peloton de corvée), les détenus endossent des vêtements spéciaux mi-partie bleu et blanc, sont privés de récréation et astreints à une marche en silence en file indienne pendant les moments de détente des autres.

A l'opposé, il peut y avoir distribution de bons points, transformables en petits (tout petits...) pécules ; on peut se faire jusqu'à 20 centimes et même 45 centimes si on a gagné le tableau d'honneur. Autres récompenses très convoitées : être admis dans les ateliers de maréchalerie-ferronnerie, faire partie de la clique (à l'occasion du 14 juillet en 1882 et 1883, on peut lire dans la presse locale que « les enfants de Jomelières ont défilé dans Nontron avec clairons et tambours après avoir fait une dizaine de kilomètres à pied en exécutant des mouvements de gymnastique) ou encore être placé en service, chez des particuliers, ou être autorisé à faire une demande d'engagement dans l'armée ou la marine, à l'âge requis. S'il se produit un incendie dans les environs, on les emmène combattre le feu.

EVASIONS...

Si l'organisation de l'établissement, approuvée par le directeur de l'Administration pénitentiaire semble donner à peu près satisfaction, ce sont toujours les fugues, escapades et évasions en bandes qui font problème. Ainsi, *Le Nontronnais* en donne un exemple spectaculaire (septembre 1887) : « Travail-
» lant dans un champ de topinambours aux tiges élevées, les
» colons purent, sans être vus, gagner le bois proche et s'enfuir.
» Il y eut quelques retours isolés, mais 54 détenus qui s'étaient
» divisés en deux bandes ne furent repris par la police qu'en
» Charente ou au sud de la Dordogne ». Très embarrassé, le directeur s'efforce de minimiser l'affaire... En avril 90, même situation. Cette fois, V. Masse demande au ministère de l'Intérieur de le débarrasser de quelques fortes têtes qui poussent les autres à se rebeller.

En juillet, nouvel incident. Voici le rapport de la maréchaussée :

« Ce 24 juillet 1890, à 2 heures du soir,

» Nous soussignés Pieffort Etienne et Meyrignac Jean, » gendarmes à cheval, revêtus de notre uniforme et conformé- » ment aux ordres de nos chefs ayant été informés (...) qu'un » individu venait de tirer un coup de fusil sur un colon évadé. » Nous nous sommes rendus à Jomelières et avons recueilli » ce qui suit : Jean Augier, 24 ans, cultivateur à Saint-Angel » déclara : hier, vers 5 heures, je ramassais des pommes de » terre ; j'aperçus un jeune homme que j'ai reconnu par son » costume être de la colonie. Je me suis dirigé vers lui, mais » il a pris la fuite. Je l'ai poursuivi et ramené chez moi, je » l'ai fait manger et l'ai couché. Ce matin nous sommes partis » vers 6 heures pour la colonie. Afin de lui faire peur, j'ai pris » mon fusil. Pendant le trajet, il m'a demandé si mon arme » avait longue portée. Je lui ai répondu qu'à 80 mètres je » pouvais tuer un homme. Il m'a ensuite dit de tirer sur des » oiseaux. Je lui ai dit que n'ayant pas de permis je ne voulais » pas commettre de délit de chasse. Lorsque nous sommes » arrivés à l'endroit où le Bandiat coule près de la route et à » 1 kilomètre de Jomelières, il m'a demandé à se laver les » pieds dans la rivière. Il en a profité pour traverser le Ban- » diat. J'ai crié « Arrêtez-le ! ». Me voyant séparé de lui par » la rivière, je lui ai encore crié deux ou trois fois : « Arrête- » toi ! » alors j'ai tiré un coup de fusil sans épauler et l'ai » atteint dans le dos. Il a été jusque sur le bord de la route où » il s'est assis. Je suis allé prévenir le directeur... J'ai tiré sans » réfléchir. Je croyais avoir le droit de le faire puisque c'était » un détenu (...). M. Masse a envoyé chercher le blessé avec » une petite charrette à bras et deux colons. L'enfant n'était » plus là : il s'enfuyait vers Richardières. Nous l'avons rame- » né, couché sur une paillasse (...). »

Diriger un tel établissement n'était donc pas chose facile vu la configuration des lieux, puisque, on l'a vu, un champ de topinambours suffisait à l'évasion d'une quarantaine de détenus. Les sollicitations venaient même de l'extérieur. Exemple cette Anna Faucher, sans domicile fixe, déjà condamnée plusieurs fois. Sa conduite, écrit le maire de Javerlhac au sous-préfet pour demander son intervention, est des plus scandaleuses. Cette Faucher cherche à corrompre et à débaucher les jeunes mineurs : atteinte d'une maladie honteuse, elle a déjà contaminé deux colons. Mi-mendiante, mi-fille de joie, elle rôde continuellement autour de la colonie, cherchant à se

faire donner du pain, des fruits, que les colons dérobent à son profit. Outre cette surveillance jugée parfois insuffisante par les autorités, on reproche à Masse fils (mars 1891) l'état insalubre de certains locaux : « les 2 salles d'infirmerie sont malpropres et à peine meublées et les registres des prescriptions médicales ne sont pas à jour ». (En effet, on avait écrit quelques mois avant au ministère pour signaler que les draps n'avaient pas été changés depuis un an). Bien plus, un gosse de 15 ans vient de mourir d'une pneumonie consécutive à une grippe non soignée et à son décès, les parents exigent une enquête.

LIQUIDATION DE LA PROPRIETE MASSE

En fait, cette détérioration de la situation que nous percevons de plus en plus nettement remonte à un événement qui a modifié inexorablement le cours des choses : Victor Masse, le père, meurt le 19 février 1888. La direction passe aux mains du fils, déjà sur place. Mme Masse joue un rôle important, aidée par sa sœur et son beau-frère. M. et Mme Théophile Donzeau. Mais l'affaire a pris de l'extension puisqu'elle compte plus de 200 colons; le fils n'a pas l'envergure du père, ni sa sagesse; les dettes s'accumulent; les créanciers se font plus pressants : ce sera bientôt la curée. Mme Masse s'étant mariée sans contrat, reste comme commune en biens usufruitière pour moitié avec son fils. On peut lire dans une lettre du sous-préfet au préfet (mai 93) : « La colonie vient de traverser une crise qui aurait pu devenir dangereuse pour son existence sans l'énergie de Mme Masse mère qui n'a pas hésité à faire admettre comme directeur provisoire M. Dubois, attaché à l'établissement comme instituteur en remplacement d'Auguste Masse fils dont l'état mental, disent les uns, ou les débordements de conduite, causaient les plus grands préjudices ». (I Y 57 Arch. dép. Dord.).

Le 27 mai 1893, Mme Masse assigne son fils en liquidation et demande le partage de la communauté légale et de la succession.

Trois jours plus tard, le sieur Plantier, plumassier parisien, introduit une action en tant que créancier du fils. L'affaire suit son cours, et en mai 94, le Tribunal civil de Nontron « constatant que les charges et de nombreuses inscriptions grèvent les biens indivis » décide la vente aux enchères demandée par Mme Masse.

La description prend 5 à 6 pages. Outre les terres, on rappelle que la Colonie agricole est en mesure de recevoir 250 pensionnaires par suite des aménagements et agrandissements effectués par le défunt. Le matériel agricole se compose : d'une part, d'un cheptel de 50 bovins, 120 ovins, des porcs et des truies suitées; d'autre part, de 10 charrues, 8 herses, 4 rouleaux, 18 charrettes, 2 sacrificateurs, 1 semoir; d'autres machines actionnées par la force hydraulique du Bandiat : broyeur, scie à ruban, moulin à farine, machine à battre, etc...

Par ailleurs, la « terre de Jomelières » comprend :

— la grande maison de maître (elle existe encore), entourée d'un joli parc dessiné, planté de très beaux arbres (on peut aussi admirer 6 séquoias magnifiques), une pièce d'eau;
— de vastes communs servant à la colonie, meublés et comportant literie, vestiaire et ustensiles divers;
— une distillerie et son matériel de distillation;
— un four à chaux, une maréchalerie à 2 feux avec tous les accessoires ;
— 190 ha de culture;
— 120 ha de bois;
— 12 ha de prairies.

La propriété est très giboyeuse : sangliers, cervidés (on y chassait avec des chiens courants se rappelle un habitant de Javerlhac); la rivière, très poissonneuse, fournit une force hydraulique non négligeable. Malgré les publications faites dans une dizaine de journaux de Paris et de province, il ne se présente aucun acquéreur à 200.000 F (on se rappelle que Victor Masse avait déboursé 191.000 F en 1856 et procédé à de nombreuses améliorations et constructions). La vente est reportée au 3 janvier 1895, et la mise à prix ramenée à 150.000 F sous la pression des 21 créanciers; parmi eux notons : un notaire d'Orléans, Me Assure, un directeur d'usine de produits chimiques, un greffier, un épicier, un marchand de vins en gros, un coutelier, un ferblantier, un professeur, divers rentiers..., presque tous originaires d'Orléans. Une seule enchère : la propriété est vendue 150.020 F à 12 des créanciers !

La propriété ainsi morcelée sera de nouveau mise en vente et acquise en 1903 par H. Lannelue-Sanson qui y installe une usine de paillons au fonctionnement éphémère. Les actuels propriétaires, les Deschamp-Ribeyrol, sont horticulteurs. Telle fut la destinée du domaine propre de Jomelières, mais il faut quelque peu revenir en arrière, car la Colonie

pénitentiaire agricole continua de fonctionner 5 ou 6 années encore après le départ de la famille Masse.

En octobre 1893 (date du réveil des créanciers) un fâcheux incident va déterminer un changement dans la direction de l'établissement. Voici les faits : trois pupilles s'étant évadés, sont repris et internés à la prison de Ribérac. Ils en profitent pour déposer une plainte à l'encontre du gardien-chef de Jomelières, un certain Godard (sans doute l'inscription : « SAUVAGES » en lettres de 30 cm de hauteur, datée et signée, encore visible sur un mur du dortoir lui était-elle adressée aussi...). M. Dubois, directeur provisoire, répond vertement que Ribérac — qui a transmis la plainte des évadés — se mêle de ce qui ne les regarde pas et n'a pas à jouer au cabinet de juge d'instruction. Le directeur de l'Administration pénitentiaire rétorque au préfet, interrogateur : « Le directeur, M. Dubois (...) me paraît singulièrement redouter les plaintes des pupilles enfermés dans son établissement » (I Y 57 Arch. Dord.). Or, dans le courant de la même année, on avait mis aux fers un jeune détenu qui avait cassé des vitres et du matériel, descellé des barreaux, lacéré ses vêtements. Interrogé sur les raisons de cette violence, il avait dit avoir été poussé au désespoir par l'annonce d'une prolongation injustifiée de son incarcération. Ce n'est qu'un exemple parmi d'autres; deux ou trois autres colons avaient imaginé de mettre le feu à un bâtiment, qui dut être reconstruit... Quant aux évasions, elles se multipliaient, entraînant des sanctions de plus en plus sévères, d'où l'intervention de Ribérac.

Le sous-préfet n'en avait pas moins appuyé la demande annuelle de subvention, en rendant compte de sa visite de mai 93 : « L'alimentation est bonne », écrit-il, « l'instruction est dirigée avec zèle et dévouement. Pour les travaux agricoles, un chef de culture très expérimenté donne des leçons aux élèves. L'impression générale est que ce n'est pas un établissement où la discipline est inexorable et les traitements trop durs ».

AVEC AUBIN MOUSNIER-LOMPRE

Néanmoins, en 1894, la direction est confiée à Aubin Mousnier-Lompré, lieutenant de vaisseau en retraite, grand-oncle des actuels propriétaires du château de Javerlhac, les Pelpel-Rochette. Une reprise en mains était nécessaire. Le lieutenant de vaisseau paraît tout à fait à la hauteur de sa tâche. En mars 96, on assortit la demande de subvention annuelle d'un

rapport élogieux : « Le directeur actuel, M. Mousnier-Lompré, s'occupe très activement et avec de grands sacrifices de la transformation matérielle de l'établissement (...). Il surveille « la moralité des pupilles et a créé des ateliers variés qui vont rendre un grand service aux colons à leur sortie ». En 1895 on nomme un nouvel instituteur, M. Dalgier, en remplacement de M. Dubois. En mai 1898, l'allocation journalière passe de 0.75 à 0,85 F par pupille. En août, grâce à l'octroi d'une nouvelle subvention et l'accord des propriétaires, le directeur projette d'améliorer le bâtiment de l'infirmerie.

Les dossiers des Archives fournissent encore un certain nombre de renseignements pour cette période sur les évasions ou les raisons invoquées pour appuyer les demandes de transfert dans des établissements plus sévères comme Cahors ou Nantes, ou dans des villes au climat plus sec et plus salubre comme Aniane, mesures rendues nécessaires par l'état de santé de certains détenus car l'hygiène et le confort laissent toujours à désirer...

Naturellement, il y a peu de témoignages côté « usagers », à part quelques rares souvenirs recueillis ça et là ou cette réponse du sous-préfet à son supérieur en décembre 1898 : « l'enquête révèle que le bariolage des étoffes des costumes des évadés est couramment usité, mais que la taille des cheveux par moitié y est totalement inconnue. J'ai donné, ajoute-t-il, communication de la dépêche de M. le ministre de l'Intérieur à M. le Dr de Jomelières avec injonction formelle de s'y conformer... ». Comment se fait-il alors que les gens des alentours puissent se rappeler cette curieuse coiffure qu'un punk-type 1983 ne renierait sûrement pas ?

Peut-être le ministre a-t-il été saisi d'autres plaintes, car le sous-préfet, le 20 décembre, arrive inopinément à Jomelières, alors qu'il fait encore nuit à 6 h. 40, précise-t-il dans son rapport... Très intéressant pour la chronique, ce rapport, car il nous révèle un certain nombre de détails sur la vie quotidienne à Jomelières à quelque 18 mois de sa fin.

Le sous-préfet se dit heureux de constater que les dortoirs ont été assainis : pose de plafonds, sol cimenté, en déclivité pour faciliter le nettoyage; les lits ont été débarrassés de séparations qui gênaient la surveillance. Il dénombre 20 robinets dans les lavabos et une « aisance » dans un angle du dortoir (pour 140 détenus). Dans la salle de classe, l'éclairage est maintenant suffisant, mais elle n'est toujours pas chauffée. Les élèves de M. Dalgier paraissent dociles et appliqués. L'infirmerie et son couloir, par contre, sont chauffés; l'atelier

du maître-tailleur est sur le même niveau, le tailleur faisant office d'infirmier... Deux heures se sont écoulées depuis l'arrivée du sous-préfet. Il est maintenant 8 h. 45 : heure du premier repas. Dans le réfectoire, 133 détenus sont assis par tables de 3 sur des bancs. Au menu : « soupe mitonnée dans une grande chaudière fleurant bon, plus une pitance de riz bouilli au maigre, plus du pain à volonté ». Aucune réclamation concernant la nourriture, assure le sous-préfet et pourtant un habitant de Piégut affirme avoir entendu dire dans sa famille qu'un jour des colons avaient précipité une vache dans la carrière voisine dans l'espoir d'avoir sa viande à manger... La visite des cellules est moins satisfaisante : elles sont restées humides et malsaines. « Il serait bon de racheter cet état de choses au moins pendant l'hiver en fournissant des couvertures et de la paille pour préserver les détenus du froid ». Car le sous-préfet vient d'y trouver un occupant, enfermé depuis 2 jours. « J'ai donné ordre de mettre en liberté immédiate ce malheureux grelottant et tout en larmes en faisant remarquer à M. le Dr que cette mesure de clémence m'était surtout dictée par les souffrances qu'il avait endurées pendant ces 2 jours de décembre couché sur des planches sans paille ni couverture dans cette cellule humide. Je n'ai pas hésité à blâmer le Dr de cette négligence ».

Aubin Mousnier-Lompré a par contre fait un effort important pour développer plusieurs ateliers : sabotterie, tissage métallique, menuiserie, charronnage, sans oublier le dernier en date (1896) : l'extraction de la pierre de taille à 500 mètres de la colonie. Le sous-préfet marque aussi sa satisfaction en visitant un « atelier » de labourage : « sur un plateau à proximité de la colonie, 7 attelages de gros bœufs sont attelés à 7 grosses charrues; les mancherons sont tenus par les pupilles; un pique-bœufs et un guide d'avant opèrent un défoncement sérieux sous la direction d'un maître-laboureur. Tous paraissent travailler avec goût dans une liberté complète ». La colonie aurait-elle trouvé un second souffle ?

Il est encore question de l'orchestre qui « produit une musique élémentaire mais bonne », de«l'assistance à la messe et aux vêpres le dimanche et des conférences religieuses » du jeudi faites par le curé de Javerlhac. Conclusion du sous-préfet : « impression générale bonne ». Cependant, M. Mousnier-Lompré devra améliorer :

1) l'état des cellules (= fournir au moins de la paille pendant 8 mois de l'année, mais ceci n'est qu'une mesure transitoire).

2) le trousseau, qui est d'une pauvreté inadmissible (et ne semble guère préoccuper la direction) : les pupilles ne portent qu'un tricot de coton à même la peau en guise de flanelle, une chemise, un bourgeron en treillis, un pantalon, des sabots. Il leur manque donc : un gilet de laine, des chaussettes, des caleçons, des mouchoirs, une casquette ou béret, des bretelles. « L'usage de ce dernier accessoire leur enlèverait cet aspect déguenillé que leur donne l'emploi de cordes de paille destinées, sans succès d'ailleurs, à maintenir le pantalon au-dessus des hanches ».

PHTISIES, TYPHOIDES... ET GRAFFITTI

Le dossier des Archives de Périgueux contient aussi le détail des délits commis entre 1877 et 1895. la liste des demandes de mise en liberté provisoire, les avis de transfèrement vers d'autres prisons; des avis d'évasions, une liste de pupilles décédés en détention : accidents. mais encore, cas de phtisie, de typhoïde. A ce propos, le sous-préfet se félicite encore, dans le rapport mentionné ci-dessus que l'état de santé des colons se soit amélioré depuis que l'eau de source a remplacé l'eau de rivière comme boisson à la colonie. La dernière pièce du dossier I Y 57 cencerne le placement, chez un agriculteur de Beaussac, d'un colon, ainsi qu'une lettre de la fermière regrettant que la mère du garçon ait exigé de reprendre son fils : il n'y avait donc pas que des mauvais sujets dans cette colonie ! Et c'est la dispersion définitive.

Cependant les détenus ont laissé partout des traces de leur passage : des caves au 2e étage du bâtiment principal en passant par les couloirs et les cages d'escalier, sur les pierres de taille des portes des bergeries, porcheries, écuries et remises en tous genres, les numéros de leurs matricules vous poursuivent avec insistance. Généralement, ils n'ont gravé qu'un chiffre (entre 600 et 900 : la mode a dû fleurir sur un tard...) accompagné du temps qui leur restait à faire :

693 : 30 mois.

869 : 56 mois 151 jours.

872 : 62 mois.

Mais il y a plus précis : quelques noms d'abord :

Henri Roux : 54 mois.

Paul Tuermet : encore 42 mois et 10 jours.

2 frères, semble-t-il : 865, Moge Gustave : 23 mois. 817, Moge Henri : 36 mois 1899.

Puis des dessins :

— un colon a représenté un personnage, surmonté du mot : « vache » (le tout dessiné par bravade près de la porte du surveillant, pourtant munie d'un judas).

— d'autres s'exclament : « vive la liberté ! » ou « vive la piquette ! ».

Les plâtres des murs de l'infirmerie sont assez bien conservés et ont offert aux... artistes un espace privilégié :

— voici un homme et une femme nus, dos à dos. (Seul dessin du genre. Les autres auraient-ils été effacés ? Leur rareté paraît bien étonnante dans une prison).

— à côté un garçon porte sur l'épaule un gros marteau muni d'un long manche (comme on en utilise dans les forges).

— plus loin, une mini-fresque, une suite, comme sur les vases antiques grecs : un garçon, de profil, avance en jouant du tambour, suivi d'un autre qui souffle dans une sorte de trompette: il a un nez extrêmement long et porte un béret.

— plus loin encore, un solitaire : le gardien-chef ?... il a une moustache et une longue barbiche à deux pointes comme les chèvres : est-ce une caricature ou seulement un mauvais dessin ? L'individu est affublé d'un pantalon bouffant comme ceux des zouaves.

— en plusieurs endroits — est-ce l'influence du directeur le lieutenant de vaisseau en retraite, — on a dessiné une ancre surmontée d'un cœur lui-même surmonté d'une croix latine. En tous cas la mer n'est pas loin et certains détenus aspirent à s'engager dans la marine.

— un autre dessin accompagne un « vive la classe 1898 » et représente un marin, une ancre et une rose des vents. Le grand large !... dans tous les sens du terme !

— enfin, terminons cette revue des murs sur une note plus grave, car si les exemples précédents donnent l'impression que les gars ont les yeux fixés sur le bout du tunnel, deux autres, au contraire, semblent envisager une autre alternative (à moins que ce ne soit pure crânerie) : le 863 (27 mois) dessine une tête et derrière cette tête, dans une « bulle » énorme, il a représenté un cercueil posé sur des tréteaux, surmonté d'une croix, avec un prêtre à côté en habits d'officiant. En légende, il a écrit : « voilà mon jour ». Le 2e dessin, identique, quoique d'un autre exécutant, s'accompagne d'un : « c'est moi Vergon qui casse ma pipe ».

On le sait, Jomelières sera revendu en 1903, mais dès le 19 août 1900, le registre des délibérations du Conseil municipal de Javerlhac porte la mention suivante :

« Le Conseil municipal (...) émet le vœu que le département fasse l'acquisition de la propriété de Jomelières, dont la colonie pénitentiaire vient d'être supprimée pour y établir une école pratique d'agriculture ».

Aucun écho ne parvint de Périgueux et Germaine de Monneron, dans son livre : « Nontron oublié », confirme qu'à la date du 1er septembre 1900 toute activité avait cessé à la *Colonie pénitentiaire agricole pour l'enfance abandonnée ou coupable.*

CONCLUSION

Pendant un quart de siècle, très exactement, cet établissement a donc accueilli de jeunes délinquants et leur a fourni la possibilité, après une erreur initiale, de se racheter par une meilleure conduite et d'apprendre un métier qu'ils puissent exercer à l'issue de leur détention, ce qui est un point extrêmement important. Tous, bien évidemment, n'ont pas su en profiter mais, certains, paradoxalement, ont, malgré la vie rude et la discipline sévère, gardé un souvenir ému de certaines personnes, entre autres le dernier maître d'école, M. Dalgier (d'après le témoignage de sa fille).

Il est impossible de dresser un bilan, les renseignements trouvés aux Archives étant insuffisants. En ce qui concerne l'instruction, on peut timidement donner quelques chiffres, en s'appuyant sur l'état fourni par Auguste Masse et sur une lettre de 1890, par laquelle il demandait au sous-préfet l'autorisation d'envoyer les 8 colons lauréats recevoir à Nontron leur diplôme de certificat d'études primaires.

— *en 1881 :* sur 92 présents,
— 35 % sont demeurés illettrés.
— 7 % savent lire, écrire, compter.
— 1 % a acquis « toute l'instruction primaire. »
— *en 1890 :* il y a 8 reçus au certificat d'études.
— *en 1898 :* sur 141 présents : 6,3 % ont leur diplôme, mais on ignore l'âge des candidats et le nombre d'années que leur a demandé la préparation.

Est-ce un succès ? un échec ? Pour répondre, il aurait fallu comparer avec d'autres établissements de l'époque et surtout connaître le nombre de colons quittant les lieux un métier en mains et décidés à vivre en « honnêtes citoyens ». On peut cependant penser que, malgré des « bavures » certaines : évasions, discipline critiquable, hygiène douteuse, insuffisance

des soins médicaux, direction parfois défaillante, l'expérience aurait mérité d'être poursuivie moyennant certaines réformes. Hélas ! Personne ne pouvait contraindre les nouveaux propriétaires de Jomelières à prolonger pareille expérience.

O.A. PLAZER, septembre 1983).

SOURCES

Archives de la Dordogne : 2 Z 402 — I Y 57.

Actes notariés (coll. privée).

Registre des délibérations du Conseil municipal de Javerlhac.

Cadastre, matrice de Javerlhac.

Journal *Le Nontronnais*.

Peyronet : *Les anciennes forges du Périgord*.

Enquêtes auprès d'habitants des alentours.

VARIA

La Cène de la cathédrale Saint-Front

Les touristes qui visitent notre cathédrale et les fidèles qui participent aux offices dans la chapelle que l'on nomme « Confession de Saint-Front » ont sous les yeux un grand tableau représentant la Cène d'après Léonard de Vinci.

On sait que l'origine de cette toile avait excité la curiosité du cher Jean Secret. Je l'avais aidé à faire des recherches dans nos archives départementales et diocésaines pour essayer de trouver la provenance de cette œuvre. Avait-elle été offerte, comme on avait coutume de le faire au XIX siècle, et en particulier sous le Second Empire, par le Ministère des Beaux-Arts, voire l'empereur lui-même, à la fabrique de la basilique ? Nos questions étaient restées longtemps sans réponse, tandis que le tableau, remarqué par André Malraux avait fait l'objet d'un classement, puis restauré par le soin des ateliers du Louvre.

C'est aux Archives diocésaines (1) que je viens de découvrir l'origine de cette toile. Il s'agit d'une « lithochromie » exécutée en 1834, pour Monseigneur de Lostanges par un atelier parisien : la maison Meulieu, 7 quai Malaquais à Paris, spécialiste « de tableaux de tous les genres, sur toile et à l'huile, par le procédé lithochromique. »

Deux lettres en font foi. L'une, datée du 2 juillet 1834, précise que l'abbé Audierne, au nom de l'évêque, avait fait commande, le 15 mars de la même année, « d'un tableau de six pieds sur treize représentant la Sainte Cène d'après Léonard de Vinci ». Le travail de l'ouvrier avait été retardé par les troubles, survenus à Paris en avril 1834, et l'œuvre demeurait inachevée.

Le second message (18 août 1834) fait état de la visite de l'abbé Audierne et de la décision de l'évêque de faire poursuivre la réalisation de la toile. La lettre précise que l'ouvrier chargé de confectionner le tableau avait été négligent, voire malhonnête :

« Les traits avaient été tracés... (mais) la toile n'avait pas été préparée de manière à ce que la peinture puisse résister à l'air huumide et au temps... (d'autre part) l'ouvrier refuse de rendre le travail (inachevé) en nous injuriant,

(1) Archiv. dioc. C.89.

Quai Malaquais, 9 bis

Par Brevet d'Invention de 15 Années

S. E. & M. Exposition de 1827

LITHOCHROMIE

Vente de Tableaux de tous les Genres peints sur toile et à l'Huile par le procédé Lithochromique pour l'Ornement des Eglises ainsi que des Appartements

Paris le 2 juillet 1834

à Monseigneur l'Evêque de Périgueux

et se flatte de s'entendre avec l'évêque pour lui proposer son travail à un moindre prix. »

Le directeur de la maison Meulieu demande, en conséquence, à Monseigneur de Lostanges, quelle suite il compte donner à sa commande car « il n'est plus maître de ses employés depuis les « glorieuses journées de juillet » qui lui ont enlevé sa protectrice, madame la duchesse de Berry. » La lettre se termine par la proposition de faire confectionner un nouveau tableau « dont il garantit la durée pour des siècles. »

L'offre dut être acceptée et le tableau livré assez rapidement puisque Monseigneur de Lostanges mourut le 11 août 1835, en tournée pastorale, à Bergerac.

Ainsi donc la « **Cène** » de Saint-Front n'est qu'une « lithochromie », même si un ouvrier parisien a mis tout son talent et son art à confectionner cette œuvre. Cette précision peut faire sourire les uns, peiner les autres, nous persuader, si besoin était, que nous ne sommes par à l'abri d'erreurs et de surprises. **Amicus Plato, sed magis amica veritas** : Amennius a raison. L'amitié demeure fidèle, mais rien ne remplace la Vérité.

Pierre POMMAREDE.

PUBLICATIONS DE LA SOCIETE

Inscriptions antiques du Musée du Périgord, par E. Espérandieu 35

Magistrats des sénéchaussées, présidiaux et élections, par le Cte de Saint-Saud 45

La Dordogne militaire, Généraux de division. Chronologie de 1814 à 1932, 1 brochure, par J. Durieux (seul le supplément est disponible) 10

Inventaire du Trésor de la Maison du Consulat de Périgueux, publié par le chanoine J. Roux 50

Escaliers de logis périgourdins, par Dannery 60

Les grands travaux de voirie à Périgueux au XIXe siècle, par Fournier de Laurière 60

Actes du Congrès de Périgueux 1913 50

Le Livre Vert de Périgueux, publié par le chanoine J. Roux et J. Maubourguet, 2 vol. 120

Notre-Dame-des-Vertus, par le chanoine Lavialle, 1 brochure 10

Sarlat et le Périgord méridional (1453-1547), par J. Maubourguet 35

Mélanges offerts à M. Géraud Lavergne (fasc. 3 du t. LXXXVII du Bulletin 1960) 50

Centenaire de la Préhistoire en Périgord (supplément au tome XCI, 1964 du Bulletin) 80

Lettres de Maine de Biran au baron Maurice, préfet de la Dordogne, par H. Gouhier 20

Inventaire de l'iconothèque de la Société historique et archéologique du Périgord, par Jean Secret 20

Les « Souvenirs » du préfet Albert de Calvimont (1804-1858), introduction et préface par J. Secret 60

Table méthodique des planches et illustrations du Bulletin (1907-1971), par N. Becquart 10

Le Périgord vu par Léo Drouyn, édition du Centenaire de la Société (1874-1974). Album de 50 dessins inédits avec commentaires. Edition originale, 1.100 exemplaires numérotés 250

Les ex-libris et fers de reliure périgourdins antérieurs à la période moderne, par Ch. Lafon 120

Cent portraits périgourdins (1980). Album de 100 portraits, commentés. Edition originale, 2.000 exemplaires numérotés 150

Hommage au Président Jean Secret 30

Fascicule ancien ou récent du Bulletin de la Société, par exemplaire 35
(avec réduction à partir de 10 fascicules).

On peut se procurer à la Société :

La continuation de la chronique de Tarde, publiée par J. Valette 25

Les ouvrages sont adressés — franco — sur simple commande, accompagnée de son montant.